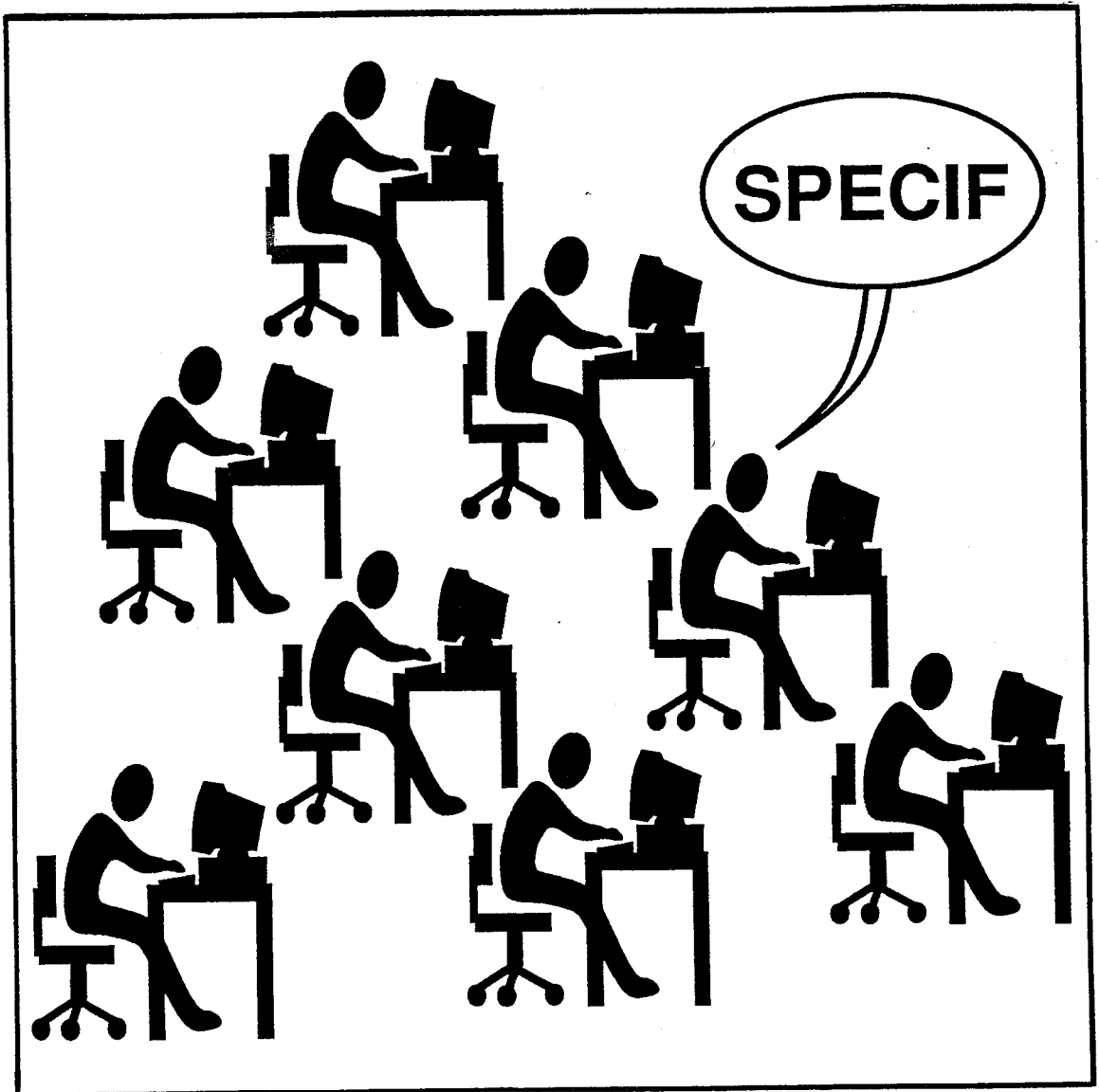
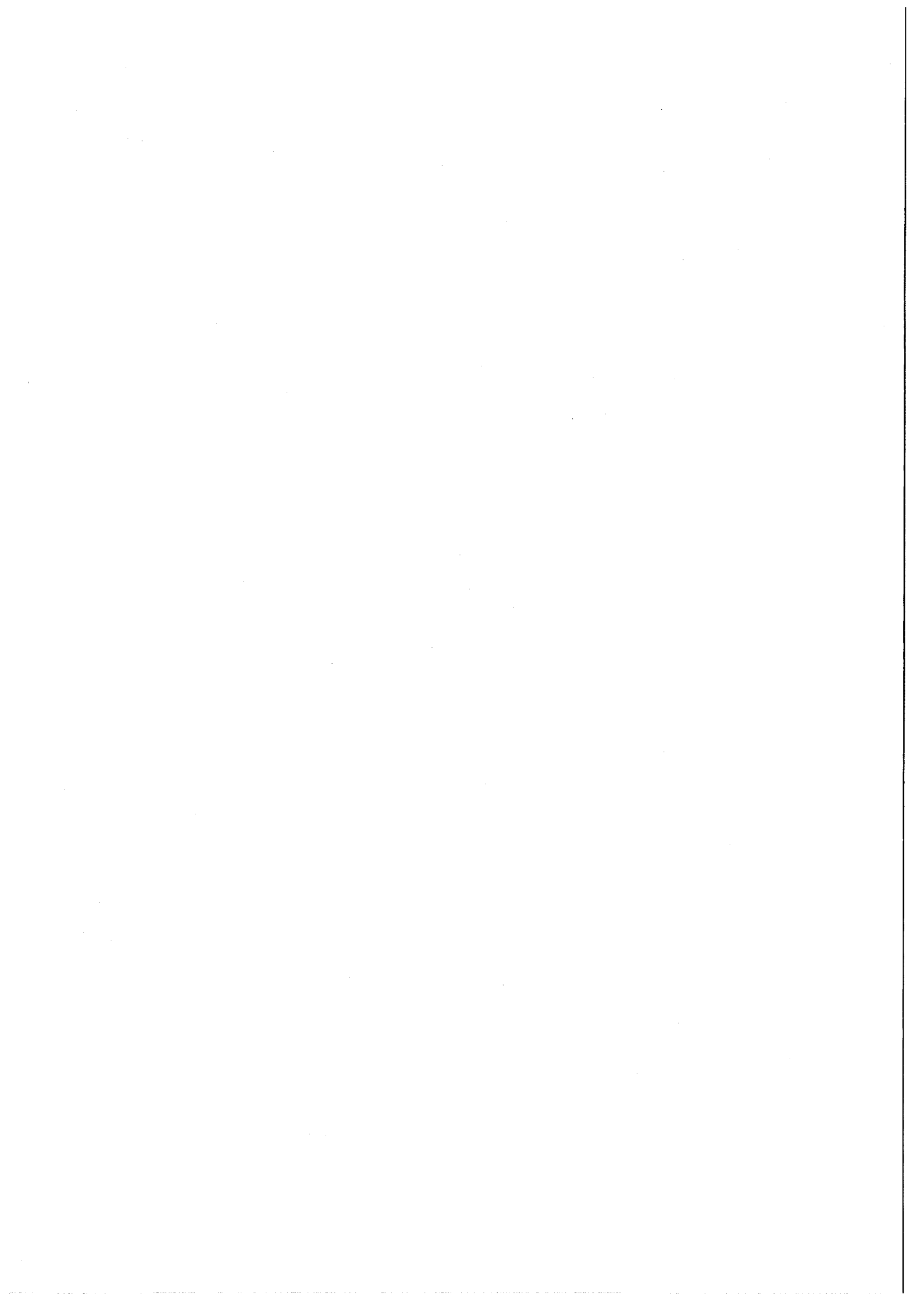


# Spécif n° 28

Juin 1994

Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France, ENS, 45 rue d'Ulm - 75005 PARIS





## SOMMAIRE

• La disparition de J. MORGENSTERN.....	4
• Sur le rapport QUENET.....	5
• La campagne d'habilitation 1995 des DEA.....	23
• Nouvelles du CNU (C. CARREZ).....	28
• Effectifs et postes en Informatique (C. CARREZ ET J.M. JOLION).....	40
• Session de Printemps de la section 07 du CNRS.....	52
• Contribution à la consultation nationale sur la Recherche (P. BOURDOT)	60
• Journées scientifiques.....	67
• Hommage à André LENTIN (M. EYTAN).....	77
• Appel de candidatures pour le CA de SPECIF.....	79
• Compte rendu de la réunion du CA de SPECIF du 26 janvier 1994.....	82
• Compe rendu de la réunion du CA de SPECIF du 6 avril 1994.....	84
• Rubrique Livres.....	87
• Nouveaux textes.....	91
• Divers.....	95

## LA DISPARITION DE J. MORGENSTERN

SPECIF a appris avec beaucoup de peine la disparition de J. MORGENSTERN et adresse ses condoléances les plus émues aux membres de sa famille.

Nous reproduisons ci-dessous le texte paru dans la Gazette de ROCQUENCOURT du 13 juin dernier, annonçant son décès, et qui témoigne de l'affection que lui portait notre communauté informatique.

"L'unité de recherche de Sophia Antipolis a été endeuillée par la disparition du professeur Jacques MORGENSTERN, décédé dans la nuit du 28 au 29 avril.

Créateur du projet SAFIR, commun avec l'Université de Nice et le CNRS, qu'il dirigeait, Jacques MORGENSTERN a été un des premiers mathématiciens à comprendre l'ampleur et l'intérêt des problèmes posés par l'informatique, et l'importance d'ancrer de telles recherches dans les applications logicielles et industrielles.

Au-delà du pionnier, c'est un ami d'une gentillesse et d'une finesse exceptionnelles que la communauté scientifique niçoise et sophilopolitaine a perdu".

La Gazette de ROCQUENCOURT  
13 juin 1994

## **SUR LE RAPPORT QUENET**

- **Présentation par C. CARREZ**
- **Lettre de Mr. FILLON et composition de la Commission QUENET**
- **Principales recommandations et priorités**
- **Rapport sur les Études Doctorales (B. DECOMPS)  
[Annexe II du rapport QUENET]**
- **Contribution de la section 27 du CNU au rapport QUENET**

## Sur la Commission Quenet

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a chargé une commission présidée par le recteur Quenet, de réfléchir à la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur. Les orientations indiquées par le Ministre étaient les suivantes (extraites de la lettre de mission):

- *Par condition des personnels, j'entends les modalités de recrutement, le déroulement de la carrière, le mécanisme des promotions et les mesures nécessaires pour assurer une diversité des fonctions dans la perspective d'un enseignement supérieur attractif et ouvert.*
- *Votre réflexion pourrait s'inspirer de plusieurs principes. En premier lieu, je vous demande de vous interroger sur la manière de prendre en compte les nécessités propres à chaque grand champ disciplinaire afin éventuellement d'adapter en conséquence les modalités de recrutement. En second lieu, il importe d'assurer à l'enseignement supérieur français que la qualité scientifique soit le critère déterminant du recrutement et du déroulement des carrières, même si vous examinerez comment faire place aux procédures particulières justifiées par telle ou telle spécificité.*
- *Enfin, il est aujourd'hui indispensable de réfléchir à l'organisation de passerelles entre l'enseignement supérieur et les organismes de recherche et d'autres fonctions d'encadrement supérieures de la nation; il est nécessaire que soient recherchés les mécanismes juridiques adaptés à cet objectif.*

La commission a demandé des contributions, en particulier aux commissions du CNU, sur les points suivants (extraits de la lettre du recteur Quenet):

- *le vivier des enseignants-chercheurs,*
- *l'entrée dans la carrière des enseignants-chercheurs et en particulier les conditions de préparation du doctorat et la délivrance de l'habilitation à diriger des recherches,*
- *les modalités de recrutement.*
- *le déroulement de la carrière et les modalités de promotion,*
- *la réflexion sur les adaptations statutaires en fonction des disciplines,*
- *la diversification des activités et des carrières des enseignants-chercheurs,*
- *la présence dans l'enseignement supérieur d'autres catégories d'enseignants que celle des enseignants-chercheurs,*
- *la mobilité entre l'enseignement supérieur et la recherche et vice et versa.*

Ces différents points ont été débattus par la commission 1 de la section 27 lors de sa réunion sur les qualifications. Le document ci-après a été ensuite envoyé au recteur Quenet, comme contribution de la section 27.

La commission Quenet a rendu son rapport en Mai 1994. Il serait nécessaire d'analyser en détail l'ensemble de son contenu, ainsi que les commentaires qui en seront faits par les différentes instances. Cela prend du temps. En attendant, Jean Michel Jolion ayant diffusé par e-mail la liste des recommandations publiées dans le rapport (pp7-9), j'ai repris ce message, et ai remis en forme la liste selon la présentation du rapport lui-même pour le bulletin. Il y a 30 propositions dont 12 paraissent prioritaires à la commission; celles-ci sont en gras dans la liste.

Christian Carrez

LE MINISTRE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



CAB 8/FB/62

Paris, le : 15 OCT. 1993

Monsieur le Recteur,

Vous avez bien voulu accepter la présidence du groupe de travail, constitué à ma demande, et chargé de mener à bien une réflexion sur la condition des personnels enseignants des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.

Je vous remercie de cette acceptation et je vous demande de mener votre réflexion selon les orientations suivantes :

- Par condition des personnels, j'entends les modalités de recrutement, le déroulement de la carrière, le mécanisme des promotions et les mesures nécessaires pour assurer une diversité des fonctions dans la perspective d'un enseignement supérieur attractif et ouvert.

- Votre réflexion pourrait s'inspirer de plusieurs principes. En premier lieu, je vous demande de vous interroger sur la manière de prendre en compte les nécessités propres à chaque grand champ disciplinaire afin éventuellement d'adapter en conséquence les modalités de recrutement. En second lieu, il importe d'assurer à l'enseignement supérieur français que la qualité scientifique soit le critère déterminant du recrutement et du déroulement des carrières, même si vous examinerez comment faire place aux procédures particulières justifiées par telle ou telle spécificité.

- Enfin, il est aujourd'hui indispensable de réfléchir à l'organisation de passerelles entre l'enseignement supérieur et les organismes de recherche et d'autres fonctions d'encadrement supérieures de la nation ; il est nécessaire que soient recherchés les mécanismes juridiques adaptés à cet objectif.


Vous voudrez bien mener votre mission en concertation avec la Délégation à la Modernisation et à la Déconcentration, comme avec le groupe responsable de la préparation de la consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française, pour assurer une cohérence aux propositions énoncées par les uns et les autres.

Monsieur Maurice QUENET  
Recteur  
31 avenue de Sévigné  
35000 RENNES

J'attacherais du prix à recevoir vos conclusions pour le début mai 1994. Un rapport d'étape me sera préalablement adressé en décembre. Vous procéderez, dans ce laps de temps, aux consultations nécessaires, notamment celles des organisations représentatives des personnels intéressés ainsi que de toutes les personnalités qu'il vous apparaîtrait nécessaire d'entendre.

Pour mener à bonne fin votre mission, vous pourrez solliciter le concours des services du ministère qui assureront le secrétariat du groupe de travail et vous fourniront toute l'aide nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.



**François FILLON**



**COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SUR LA CONDITION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. Maurice QUENET**                    professeur à l'université de Rennes I  
ancien Recteur de l'Académie de Nantes,  
Président.
- M. Daniel BERRA**                    professeur à l'université d'Aix-Marseille III,  
membre du C.N.U.
- M. Jean-Louis CHARLET**            professeur à l'université de Provence  
Aix Marseille I, membre du C.N.U.
- M. René DABARD**                    professeur des universités,  
ancien président de l'université de Rennes I  
Directeur de l'INSA de Rennes
- M. Didier ISABELLE**                professeur des universités,  
Directeur du Centre d'Etudes  
et de Recherche par Irradiation  
du CNRS à Orléans.
- M. Jacques LAUTMAN**                professeur à l'université de Provence Aix-Marseille I,  
ancien directeur scientifique du département des  
sciences humaines et sociales du CNRS  
Directeur adjoint de l'Ecole Normale Supérieure.
- M. Jacques LE BOURVA**            professeur émérite à l'université de Rennes I,  
ancien doyen de la Faculté de droit et de sciences  
économiques de Rennes  
ancien président du jury d'agrégation de sciences  
économiques.
- M. Jean-Pierre MARTIN**            professeur à l'université de Paris IV - Sorbonne,  
directeur de l'U.F.R. d'Histoire.
- Mme Michèle HANNOYER**            Chef de service au ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche,  
rapporteur.

# Rapport QUENET

## Principales recommandations et priorités

### **I. La préparation de la thèse de doctorat et de l'habilitation à diriger des recherches et la constitution du vivier**

**1. Autoriser une durée de 3 à 4 années pour la thèse avec rémunération.**

2. Permettre à tous les doctorants qui le souhaitent d'avoir une activité d'enseignement pendant la préparation de leur thèse.

**3. Remplacer le système des monitorats et des ATER par des allocations d'enseignement s'ajoutant aux allocations de recherche et modulables chaque année. En confier la responsabilité aux universités et supprimer les CIES.**

**4. Établir une procédure de détachement permettant aux jeunes agrégés de préparer une thèse à l'université dans des conditions statutaires satisfaisantes.**

5. Augmenter le nombre des allocations dans les disciplines de sciences humaines et sociales.

**6. Normaliser les conditions de délivrance de l'habilitation à diriger des recherches et la renforcer.**

### **II. Le recrutement, la carrière et les instances d'évaluation**

#### *A. Le recrutement*

**7. Supprimer la qualification et mettre en place un nouveau mode de recrutement par concours avec trois étapes : proposition par l'instance locale, validation par le CNU, choix par l'instance locale.**

8. Charger le C.N.E. d'évaluer les politiques de recrutement des établissements d'enseignement supérieur et en particulier la part des recrutements extérieurs pour leur prise en compte dans la négociation des contrats pluriannuels.

**9. Mettre en place dans les disciplines des groupes I et II une procédure de recrutement interne unique, remplaçant l'agrégation interne et la voie longue, réservée aux candidats ayant dix ans d'ancienneté dans le corps de**

**maîtres de conférences, et limitée au tiers des postes mis au concours d'agrégation.**

**10. Étendre le concours d'agrégation d'enseignement supérieur aux disciplines pharmaceutiques, selon leur demande.**

11. Étendre à l'ensemble des écoles d'ingénieurs le droit de veto dont disposent les directeurs d'écoles et instituts relevant de l'article 33.

### *B. La carrière*

12. Supprimer la prime pédagogique et la remplacer par des heures complémentaires pour activités pédagogiques spécifiques, à la disposition de l'établissement.

**13. Abaisser progressivement à 25% du total la part des promotions locales.**

**14. Gérer les promotions à la classe exceptionnelle des professeurs d'universités entièrement au niveau national.**

**15. Supprimer la voie d'avancement spécifique (voie III).**

16. Créer une hors échelle B dans le grade de professeur de 2ème classe accessible à l'issue de 15 ans d'ancienneté dans le corps, pour qu'un professeur d'université ne parte pas en retraite avec un indice inférieur à celui d'un professeur agrégé hors classe de l'enseignement secondaire.

17. Accorder la plus grande liberté aux enseignants-chercheurs chargés du doctorat, en particulier les bénéficiaires de la prime doctorale. Laisser aux établissements le soin de gérer la répartition de leur service entre les cycles et l'octroi des dérogations pour heures complémentaires.

18. Utiliser toutes les modalités permettant aux enseignants-chercheurs de se consacrer pleinement à la recherche pendant certaines périodes de leur activité.

19. Utiliser à l'avenir dans les textes le terme "universitaire" à la place de celui d'enseignant-chercheur.

### *C. Les instances et les méthodes d'évaluation*

20. Supprimer le dédoublement des sections du CNU en commissions ainsi que les commissions de groupe, du fait de l'abandon de la qualification.

21. Réformer le mode de scrutin pour les élections au CNU et pour les commissions de spécialistes.

22. Réformer la composition des commissions de spécialistes et calculer la parité sur le nombre des professeurs.

### **III. L'appel à d'autres catégories d'enseignants**

23. Faciliter les mobilités réciproques entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

**24. Mettre en place un service d'agrégé doctorant pour les professeurs agrégés actuellement affectés dans les établissements d'enseignement supérieur.**

25. Permettre aux entreprises de mettre certains de leur ingénieurs dans le cadre de leur contrat de travail, à disposition des établissements d'enseignement supérieur.

**26. Permettre aux établissements d'enseignement supérieur de recruter des contractuels de haut niveau comme cela est déjà pratiqué à l'Université de Compiègne.**

27. Exiger l'habilitation à diriger des recherches pour tout recrutement des professionnels dans le corps des professeurs d'université.

28. Mettre en place un statut renoué d'enseignants de technologie qui remplaceraient les cadres ENSAM.

### **IV. Propositions de création de groupe de travail**

29. Constituer un groupe de travail chargé d'étudier les méthodes d'évaluation de l'enseignement dispensé aux étudiants.

30. Mettre en place, rapidement avec le concours des universités un groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution du premier cycle.

# RAPPORT SUR LES ÉTUDES DOCTORALES\*

**Bernard DECOMPS**

*Directeur Général de la Recherche et de la Technologique*

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports "bleus" de l'ancienne DRED, et permet de mesurer l'évolution de certains indicateurs chiffrés entre 1989 et 1992.

## - I - L'AUGMENTATION RAPIDE DU NOMBRE DE THESEES

L'évolution la plus marquante est sans doute l'augmentation très sensible du nombre des thèses soutenues. Après dix années de stagnation (environ 6000 thèses par an), le décollage observé en 1990 et en 1991 se confirme en 1992. 8250 thèses ont été soutenues en 1992, soit 38 % de plus qu'en 1989.

Autre phénomène marquant, cette progression est beaucoup plus forte en sciences humaines et sociales (+ 58 %) qu'en sciences dures (+ 31 %). L'extrapolation de cette tendance conduirait à la réalisation de l'objectif du doublement du nombre des docteurs, en 1995 en sciences humaines et sociales, en 1998 en sciences.

Le poids relatif des secteurs s'est modifié, les sciences dures ayant reculé au profit des sciences humaines et sociales.

	DOCTEURS
Sciences humaines et sociales	2 470 (30 %)
Sciences de la vie et de la santé	1 670 (20 %)
Sciences pour l'ingénieur	1 860 (22,5 %)
Sciences dures (maths, physique, chimie)	2 250 (27,5 %)
TOTAL	8 250

Cette croissance des flux depuis 1990 ne s'explique qu'en partie par l'augmentation du nombre des allocations de recherche à partir de cette date. Ainsi, la DS6, qui produisait 1000 docteurs en 1988 en produit 1735 en 1992, alors qu'elle n'avait reçu que 176 allocations de recherche 4 ans plus tôt.

Cette inflation spontanée risque d'être accélérée par le volontarisme qui a conduit à l'augmentation des allocations de recherche depuis 1989.

La croissance du nombre des étudiants de DEA et des doctorants pose évidemment le problème de l'encadrement et de la qualité de la formation qui lui est dispensée.

De gros efforts ont été faits ces dernières années pour garantir, et dans certaines disciplines pour améliorer, la qualité de l'encadrement scientifique du travail des thésards : généralisation de la notion d'équipe de recherche, création d'un label national d'équipe d'accueil, création d'écoles doctorales...

La question de la finalité du travail de la thèse et de la qualité de l'encadrement va se poser à nouveau avec acuité dans les années à venir.

## - II - L'AUGMENTATION DIFFÉRENCIÉE DU NOMBRE DES ÉTUDIANTS DE DEA

La croissance des effectifs s'observe également dans les DEA, mais de façon plus différenciée.

42 300 étudiants étaient inscrits en DEA en 1992, soit 30 % de plus qu'en 1989, et 25 900 obtenaient leur diplôme, soit 33 % de plus qu'en 1989.

Cependant, entre 1991 et 1992, on observe une stabilité des inscrits en physique et chimie, une faible croissance en sciences humaines et sociales, une forte croissance en sciences de l'ingénieur, et un repli en sciences de la vie.

Désormais, le poids relatif des secteurs s'établit ainsi :

	INSCRITS	TAUX DE SUCCES	DIPLOMES
Sciences humaines et sociales	26 000 (61,5 %)	52 %	13 000 (50,5 %)
Sciences de la vie et de la santé	4 200 (10 %)	80 %	3 650 (14 %)
Sciences pour l'ingénieur	6 350 (15 %)	81 %	4 700 (18 %)
Sciences dures	5 700 (13,5 %)	85 % en DS2 (63 % en DS1)	4 500 (17,5 %)

### - III - UNE LENTE ÉVOLUTION DES INDICATEURS QUALITATIFS

L'examen des indicateurs qualitatifs recensés dans ce rapport laisse apparaître, comme les années précédentes une très forte hétérogénéité selon les secteurs disciplinaires.

#### III-1. Concernant les D.E.A.

- La taille des DEA reste très hétérogène.

Le nombre des petits DEA a fortement diminué à la fois sous la poussée des inscriptions et grâce à la politique d'habilitation (3 % des DEA ont moins de 10 inscrits en 1992 ; en 1990 10 % en avaient moins de 5). Mais à l'autre extrême, le nombre des gros DEA a augmenté (3 % des DEA ont plus de 100 inscrits).

On note une forte hétérogénéité disciplinaire : ainsi, la moitié des DEA de DS3 ont moins de 20 inscrits, alors qu'en DS6, 1 étudiant sur 7 est inscrit dans un DEA de plus de 100 étudiants.

- Le nombre des étrangers (en moyenne 21,5 % des diplômés) reste élevé, bien que légèrement orienté à la baisse.

Il est particulièrement élevé en mathématiques (37 %) et particulièrement bas en sciences de la vie (13 %).

La répartition géographique a peu évolué depuis 3 ans, avec une prédominance de l'Afrique (53 %), une représentation faible de l'Europe (14 %) et presque inexistante de l'Amérique du Nord (1,7 %).

- La formation initiale des diplômés de DEA évolue peu.

64 % des diplômés ont une maîtrise.

En DS4, 45 % des diplômés sont ingénieurs.

En DS5, 25 % des diplômés sont médecins,

Ce pourcentage étant en hausse par rapport à 1990 (un peu moins de 23 %).

En DS6 et DS7, les "autres origines" (diplômes étrangers...) sont loin d'être négligeables.

- La carte régionale des DEA se modifie.

Le poids de l'Île-de-France diminue, ceci malgré un accroissement de la représentation des DEA de sciences humaines et sociales.

Désormais, 60 % des diplômés franciliens le sont en DS6 et DS7.

Dans les 5 autres DS, l'Île-de-France ne produit qu'un tiers des diplômés par rapport aux autres régions, en matière de recherche publique ou privée. Il faut espérer qu'il ne tombe pas trop bas pour que soit assurée la jouvence dans les laboratoires d'Île-de-France.

- Le taux de poursuite en doctorat est en légère baisse dans toutes les DS sauf en DS7. Il va de 60 % en DS 2 à 38 % en DS7, où le DEA y est souvent considéré comme un diplôme de fin d'études.

\* \*  
\*

### III-2. Concernant les thèses

Quelques indicateurs qualitatifs peuvent être suivis, traduisant le plus souvent une forte disparité entre les disciplines.

- La durée de la thèse.

En DS 2, 3 et 4, l'immense majorité des thèses est soutenue en 3 ans, en DS1 et DS5, près de la moitié est soutenue en 4 ans ; en DS7, la majorité est soutenue en 4 ans ; en DS6, une petite moitié est soutenue en 4 ans, une grosse moitié en 5 ans.

Ces chiffres résultent d'une estimation de la part des directeurs de DEA, et doivent peut-être être considérés avec prudence.

- L'âge médian des docteurs aurait tendance à très légèrement augmenter.

Il est compris entre 28,5 ans et 30 ans dans les disciplines scientifiques, mais il est supérieur à 32 ans en sciences humaines et sociales.

On note en particulier un taux très élevé de thèses "tardives", i.e. soutenues après 34 ans, en DS6 (60 % des thèses). Cette population, vraisemblablement déjà insérée sur le plan professionnel, peut difficilement être comparée avec les thésards de DS2, par exemple.

- La répartition des étrangers reflète, en plus exacerbé, la situation observée pour les DEA.

Les docteurs étrangers représentent 33,5 % des docteurs en moyenne, dont 44 % en mathématiques, et 20 % en sciences de la vie.

On remarque une sur-représentation de l'Afrique (48 %) et en particulier du Maghreb (34 %), une sous-représentation de l'Europe (CEE : 7,4 %), et l'inexistence de l'Amérique du Nord (1 %) et du Japon (0 %).

- La répartition régionale des thèses évolue lentement.

Globalement le poids de l'Île-de-France augmente légèrement (de 35,5 % à 36,6 % des thèses soutenues), sous l'effet de la croissance des thèses soutenues en région parisienne en sciences humaines et sociales (de 55 % à 58 % des thèses) et en sciences de la vie (de 34 % à 36 % des thèses).

Dans les autres disciplines scientifiques le poids de la région parisienne reste stable ou recule, alors qu'il y était déjà plus faible.

En DS1, il passe de 51 % à 44 % des thèses, en DS2, de 29,7 % à 26,5 %, en DS 3, il reste à 40 %, en DS4, à 23 %.

Enfin, le poids relatif des autres régions n'a connu que quelques modifications.

Rappelons que 9 régions seulement franchissent la barre des 200 thèses annuelles et totalisent ainsi une grosse moitié des thèses soutenues.

### -IV- LE DEVENIR DES DOCTEURS

Celui-ci a connu une certaine évolution depuis 1990.

On note :

- Une forte croissance du nombre des post-docs (de 6 % à 14 % des docteurs), très variable selon les disciplines.

En DS2 (19,5 % des docteurs), DS3 (22 % des docteurs) et surtout en DS5 (30 % des docteurs), cette tendance est très marquée. Un nouveau stock se constitue, qui va peser sur le marché de l'emploi au détriment des docteurs.



- Un accroissement des débouchés dans l'enseignement supérieur (de 15 % à 17 %) qui a ainsi absorbé l'augmentation des flux de docteurs dans la plupart des disciplines.

- Une baisse (conjoncturelle ?) des débouchés en entreprise (de 22 % à 14 %).

Il faut analyser les chiffres par GET pour avoir une idée plus précise des tendances en cours, car la situation varie d'un secteur à l'autre.

On voit ainsi que la proportion de docteurs allant en entreprise est aussi élevée en GET 61, 62 et 70 que dans de nombreux GET scientifiques.

On note aussi que les allocataires de recherche ont tendance à aller un peu plus souvent dans l'enseignement supérieur ou à poursuivre en post-doc.

Il est clair que l'effort du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les années à venir, devra être plus qualitatif que quantitatif, afin de répondre aux besoins de recrutement des universités et des organismes de recherche, ainsi qu'aux attentes toujours plus exigeantes des employeurs de l'industrie.

Le Directeur Général de la Recherche  
et de la Technologie,

Bernard DECOMPS

# Sur la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur Contribution de la section 27 (informatique) du Conseil National des Universités

Trois principes généraux nous paraissent importants pour notre discipline, et doivent être préservés lors de toute évolution :

- 1 Il faut conserver et même favoriser la diversité du corps enseignant de l'enseignement supérieur. Cette diversité est peut-être plus forte en informatique que dans d'autres disciplines scientifiques. Il faut favoriser le travail en commun des enseignants ayant des vocations ou origines diverses.
  - Le rythme d'évolution de la science informatique et de ses techniques implique une forte connexion avec la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.
  - L'influence de l'économie sur la discipline nécessite la prise en compte permanente de leurs contraintes. Les enseignants venant du monde professionnel apportent une aide pour faire cette adéquation.
  - La réflexion pédagogique et les difficultés de l'enseignement des concepts émergeant dans un enseignement de masse demandent des enseignants qui s'impliquent plus complètement dans l'enseignement de la discipline.
- 2 Les futurs candidats à l'enseignement supérieur doivent recevoir une double formation à la recherche et à l'enseignement. Il est nécessaire qu'ils puissent apprendre les deux aspects de leur futur métier.
- 3 Il faut maintenir une évaluation nationale des candidats à l'enseignement supérieur. Seule une telle évaluation peut garantir le maintien de la qualité des enseignants du supérieur. La qualification nationale permet une évaluation du candidat sur ses qualités scientifiques et pédagogiques, sans tenir compte de son éventuelle adéquation à un besoin local. L'évaluation de cette adéquation est du ressort des commissions de spécialistes et des établissements.

## **A propos du vivier et des recrutements**

Il apparaît qu'il y a une augmentation d'environ 40 à 50% par an du nombre de qualifiés aux fonctions de Maître de conférences n'ayant pas obtenu de postes. Soit ces qualifiés sont partis dans les entreprises (on peut cependant en

douter en ce moment), soit ils sont en situation précaire, en attendant d'être recrutés : ATER, chercheur sous contrat ou sans contrat, post-doc. Cela risque de conduire à des prérecrutements précaires qui deviennent prioritaires pour un vrai recrutement.

Quelle sera la situation des qualifiés de 92 en 1996? Il est probable que la plupart de ceux qui n'auront pas été recrutés auront trouvé un emploi stable, et ne demanderont pas le renouvellement de leur inscription.

Notons quatre problèmes:

- 1 Les thésards qui n'ont pas de contrat, et qui sont en attente de poste, ne peuvent pas faire de vacations d'enseignement, de par les conditions des vacataires. Or c'est bien à ce moment qu'ils pourraient améliorer leur compétence d'enseignants et ainsi compléter leur formation.
- 2 Une personne inscrite sur une liste de qualification, quelle que soit la section, peut faire acte de candidature sur tout poste. Il faudrait exiger que les candidats à un poste soient qualifiés dans la section de la publication du poste. En effet, le CNU juge d'une compétence et d'un niveau scientifique dans une discipline. Le recrutement peut se faire par une commission de spécialistes qui n'est pas toujours mono-disciplinaire, ce qui peut conduire à un changement de discipline du poste.
- 3 On note parfois la soutenance quasi simultanée d'un doctorat et d'une habilitation à diriger des recherches. Il y aurait lieu d'introduire dans les textes un délai minimum entre l'obtention du doctorat et celle de l'habilitation à diriger des recherches, tout en permettant au conseil scientifique de l'établissement d'accorder des dérogations à cette règle.
- 4 Le choix des moniteurs uniquement parmi les allocataires donne trop d'importance à cette fonction, alors que ce choix n'est même pas obligatoirement soumis à l'approbation d'une commission de spécialistes, et qu'il est trop tôt à ce moment pour préjuger de l'avenir de la recherche.

Le monitorat est une très bonne chose pour permettre la formation des enseignants chercheurs. Cependant, les vocations se découvrant parfois tardivement, une certaine souplesse doit être obtenue :

- Un chercheur doit pouvoir faire de l'enseignement tardivement, et avoir une formation d'enseignant.
- Un moniteur ne devrait pas obligatoirement devenir maître de conférences.

Pourquoi ne pas ouvrir l'accès aux enseignements destinés aux moniteurs à ceux qui ne sont pas moniteurs?

## **Déroulement de carrière et modalités de promotion**

Normalement la carrière d'un enseignant chercheur devrait durer environ 40 ans. La réalité est un peu différente, car l'entrée dans le corps des maîtres de

conférences se fait souvent vers 28/30 ans, après 4 ou 5 ans de préparation de thèse et de purgatoire en attente de recrutement. Le passage à la 1ère classe des maîtres de conférences est obtenu assez rapidement. Il faut noter, cependant, que lors de la campagne de l'année 1993, ceux qui ont bénéficié de cette promotion avaient environ 37 ans en 1993, pour l'informatique, ce qui est déjà tardif. Ensuite, on trouve deux cas de figures. Ceux qui ont obtenu l'habilitation peuvent espérer devenir professeurs. Encore faut-il qu'il y ait des postes vacants! Les autres peuvent espérer passer à la hors classe. Cependant cela apparaît beaucoup plus problématique. Les attributions en 1993 ont été de 2,8%. Pour notre discipline, l'âge moyen des bénéficiaires était de 50 ans.

Pour les professeurs, l'âge moyen d'entrée dans le corps se situe environ à 38 ans. En 1993, pour notre discipline, ceux qui sont passés en première classe avaient environ 46 ans.

Des perspectives de carrière signifient pour beaucoup d'individus des possibilités d'évolution dans les responsabilités, de reconnaissance de ses capacités par son environnement, de promotion dans les corps universitaires. Cela implique avoir des buts à court, moyen et long termes, et pouvoir planifier cette évolution. Cela implique une certaine connaissance des objectifs à long terme de la tutelle, et une permanence dans ces objectifs. Il semble qu'il y ait plutôt une perpétuelle remise en cause des méthodes d'appréciation du travail effectué et des conditions dans lesquelles ce travail doit être effectué.

Notons que les promotions sont attribuées actuellement suivant 2 voies, la voie commune et la voie spécifique. L'examen des dossiers de la voie spécifique est actuellement effectué officiellement par le groupe. Cela entraîne une certaine complexité, liée à l'obligation de respecter le classement entre les candidats du groupe qui a été fait par les établissements. Comme il est naturel d'examiner les candidatures en section, pour ne pas faire reposer les choix sur les seuls membres du bureau, il ne semble pas vraiment utile d'avoir à passer ensuite en réunion de groupe.

## **L'existence d'autres catégories d'enseignants**

Du point de vue de l'informatique, l'enseignement présente deux aspects différents, l'enseignement de la discipline et l'enseignement de l'outil, qui nécessitent tous les deux une compétence en informatique de la part des enseignants. L'évolution rapide de la discipline nécessite que les enseignants, quels qu'ils soient, restent en contact avec les chercheurs. Cela se fait naturellement pour les enseignants chercheurs, de par leurs fonctions. Cela peut se faire également pour d'autres catégories d'enseignants qui auront une implication pédagogique plus forte, s'il y a constitution de véritables équipes pédagogiques autour de la discipline. Pour cela, il est nécessaire que les enseignants chercheurs informaticiens puissent donner leur avis dans le recrutement de ces enseignants.

## **Le passage enseignement supérieur et recherche**

Les carrières devraient être identiques et le choix entre l'une ou l'autre de ces carrières lié à une volonté de changement et non à une opportunité d'obtenir une promotion.

Il est nécessaire que le chercheur ait acquis une expérience d'enseignement avant de venir dans l'enseignement supérieur. Il est relativement facile de l'obtenir par le biais de vacances, par exemple. Il s'agit d'une démarche personnelle. Si le chercheur n'a pas cette volonté, on peut douter de son aptitude à exercer les fonctions d'enseignant.

L'enseignement supérieur ne doit pas être le lieu où on pousse les chercheurs qui deviennent un peu moins productifs, de façon à permettre leur remplacement par de jeunes loups.

Le jeune maître de conférences recruté dans l'enseignement supérieur peut se voir attribuer des charges lourdes. Construire un nouvel enseignement, même en tant qu'exercices dirigés, prend du temps. Le jeune recruté doit y consacrer une partie importante de son activité au détriment de la recherche. Au contraire le jeune chercheur recruté au CNRS ou dans un organisme analogue comme l'INRIA, n'aura pas ce handicap et pourra obtenir plus rapidement une habilitation.

Le métier d'enseignant ne doit pas être dévalorisé, comme il l'est actuellement. Caricaturalement, l'enseignant est jugé par les heures de présence devant les étudiants. Le reste de l'activité pédagogique est difficile à apprécier, certes, et en conséquence elle n'est pas prise en compte. Même la prime pour activité pédagogique est basée sur un nombre d'heures passées devant les étudiants, et non sur une réelle participation à l'évolution des enseignements. Pourtant, de la même façon que l'on juge la recherche par des publications de qualité, il devrait être possible d'apprécier le travail pédagogique par des présentations des méthodes et contenus pédagogiques lors de sessions particulières de congrès thématiques, et par une revalorisation, éventuellement soutenue par les organismes de tutelles, des ouvrages plus particulièrement dédiés à l'enseignement.

## **Assimilation aux corps universitaires**

L'arrêté du 10 février 1992 précise les corps de fonctionnaires assimilés aux corps universitaires. Cette notion d'assimilation est ensuite utilisée dans différents décrets, règlements ou autre. Or il y a des disparités très nettes entre les modalités de recrutement dans les différents corps. Rappelons deux points qui découlent des textes :

- 1 Un membre d'un corps assimilé peut être détaché, puis intégré dans le corps universitaire, sur le seul avis de la commission de spécialistes de l'établissement, dans laquelle les membres des corps assimilés peuvent apparaître, et même être majoritaires.

- 2 Un membre d'un corps assimilé aux professeurs des universités peut diriger des thèses. Les modalités de recrutement de certains de ces corps ne garantissent pas toujours qu'il en a la compétence ou l'aptitude.

Ces deux points peuvent être considérés comme des points positifs qu'il faut conserver. Cependant, il s'ensuit que des règles doivent être énoncées sur le recrutement d'un corps de fonctionnaires pour qu'il puisse être assimilé à un corps universitaire, et l'arrêté revu en conséquence. Voici, par exemple, les règles qui pourraient être proposées :

- 1 Le concours de recrutement est "ouvert", et exige une compétence scientifique équivalente à celle du corps universitaire correspondant.
- 2 Un classement entre les candidats est effectué par une instance locale qui comporte une majorité de spécialistes de la discipline concernée.
- 3 Le recrutement est validé a priori ou a posteriori par une instance extérieure à l'établissement, composée en majorité de personnalités de la discipline.

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



MST/420/94

Paris, le :

Le Chef de la Mission Scientifique et  
Technique  
Le Directeur Général de la Recherche et  
de la Technologie  
à  
Messieurs les Présidents d'Université  
Messieurs les Directeurs d'Établisse-  
ment d'Enseignement Supérieur

Objet : Diplômes d'Études Approfondies et écoles doctorales. Note d'orientation en vue de la campagne d'habilitation 1995.

Dans la perspective de la campagne nationale d'habilitation des diplômes d'études approfondies (DEA) qui se déroulera en 1994-1995, cette note a pour objet de préciser les grandes lignes directrices de l'organisation du dispositif de formation doctorale tel qu'il a été initialement défini dans les textes de référence (arrêté du 30 mars 1992). Elle traite successivement des DEA proprement dits, des allocations de recherche et des écoles doctorales.

En offrant la possibilité d'intégrer l'évolution récente des sciences et des techniques et les changements survenus depuis 4 ans dans l'organisation générale de l'enseignement supérieur français, la campagne d'habilitation 1994-1995 représente une opportunité d'opérer une adaptation et un renouvellement significatifs du dispositif national de formation doctorale dont le premier maillon est le réseau des DEA. Par cette note, les établissements sont invités à mener dès maintenant une réflexion en profondeur afin de préparer, conformément à ses indications, leurs propositions dont la transmission au MESR s'opérera au cours de l'automne 1994 dans des conditions qui seront précisées dans une circulaire ultérieure.

soit accordé aux enseignements de base et aux enseignements d'options. Pour chacun des modules de ces enseignements, un programme succinct, un volume horaire précis et le nom du ou des enseignants en charge pour la période d'habilitation doivent être présentés. Le volume horaire minimal d'un module d'enseignement présenté par un même enseignant doit être de l'ordre de 15 à 20 heures afin d'éviter une parcellisation des enseignements qui ne permet pas un approfondissement suffisant par les étudiants. Le volume de travail annuel associé au stage ne saurait être inférieur à 700 heures.

En complément, un point doit être souligné. De manière générale, mais plus particulièrement dans le domaine des sciences de la matière; des sciences de la vie et des sciences de l'ingénieur, un accent particulier doit être mis sur les approches expérimentales et concrètes des problèmes et sur la sensibilisation des étudiants à l'innovation technologique et aux questions de valorisation de la recherche. Il convient de rappeler ici qu'une large fraction des étudiants des DEA ont vocation à une insertion professionnelle dans le monde de la production, de la gestion et des services et qu'ils doivent être préparés en conséquence. Cet aspect est d'autant crucial que, pour plus de 60% des étudiants, le DEA est un diplôme de fin d'études supérieures.

Pour ce qui concerne les DEA multisceaux ou cohabilités, les principes généraux suivants devraient prévaloir. Le DEA comporte un tronc d'enseignement commun unique suivi, une année donnée, par tous les étudiants en un même lieu. Il est possible que ce lieu soit tournant d'une année sur l'autre. En complément de ce tronc commun, les établissements cohabilités ont vocation à offrir des options organisées sur les différents sites. Les établissements cohabilités apportent un soutien professoral équilibré au niveau des enseignements théoriques. Chaque établissement cohabilité veille à l'existence d'un flux régulier et équilibré d'étudiants inscrits dans la formation de DEA et en thèse. Un pourcentage inférieur à 10-20% du total des inscrits dans la formation de la part d'un établissement ne permet pas, sauf cas particulier (grandes écoles, par exemple) ou cas exceptionnel (DEA spécialisé à vocation nationale), d'envisager la cohabilitation. Enfin, chaque établissement cohabilité comporte des EAD associées au DEA. Au vu de ces éléments, le nombre maximum d'établissements qui peuvent être cohabilités dans un même DEA est en conséquence de 4-5.

Il est évidemment possible qu'un établissement, comme une entreprise ou un organisme, comporte une EAD rattachée à un DEA donné, sans être lui-même cohabilité. Dans ce cas, dans le cadre d'une convention, l'inscription en DEA et en thèse se fait dans l'établissement cohabilité.

Ces différents éléments de cadrage devraient conduire à un nombre plus réduit d'habilitations qu'actuellement (1182 en 1993-1994 pour quelques 26 000 diplômés).

Il est enfin rappelé que l'habilitation d'un DEA comporte la désignation d'un responsable qui ne saurait être changé sans l'accord du ministère. Ce responsable est l'interlocuteur privilégié de l'administration centrale dans la phase d'élaboration du



DEA, dans son suivi et dans les opérations d'attribution des allocations de recherche, mais il est clair qu'il lui appartient de prendre l'avis de l'ensemble de son équipe pédagogique sur les questions essentielles de fonctionnement de la formation et en particulier avant de fixer les projets de répartition des allocations.

- Ecoles doctorales.

Une école doctorale rassemble plusieurs formations de DEA. Un DEA ne peut appartenir qu'à une seule école doctorale, sauf cas particulier. L'école doctorale est une structure fonctionnelle de formation scientifique et professionnelle qui a vocation à permettre la coopération et la coordination de différents DEA afin d'assurer, sous forme d'une formation intégrée DEA+thèses, l'élargissement et la prolongation de la formation spécialisée reçue pendant l'année de DEA. Cette notion de formation intégrée a vocation à permettre une meilleure reconnaissance des formations doctorales françaises par nos partenaires européens, reconnaissance particulièrement importante au moment où se mettent en place les thèses en co-tutelle.

Il convient ici de préciser la notion de thèse en co-tutelle au niveau européen telle que le texte du 18 janvier 1994 en offre désormais la possibilité. Outre la thèse classique française, l'Etat ne reconnaît que cette possibilité comme diplôme national. Cette thèse doit répondre à des critères précis qui imposent deux directeurs de thèse, un de chacun des pays concernés et une délivrance de la thèse par chacun des établissements concernés à la suite d'une soutenance.

En règle générale, le responsable de l'Ecole doctorale ne peut être simultanément responsable d'un DEA.

Les demandes d'accréditation d'écoles doctorales se feront désormais en même temps que les demandes d'habilitation de DEA.

Cette accréditation par le ministère représentera un label de qualité scientifique et fonctionnelle, mais il est clair que ce label n'est pas exclusif de l'excellence que nombre de DEA pourront revendiquer à titre individuel. L'école doctorale peut rassembler des DEA habilités uniquement dans un même établissement en utilisant au mieux les complémentarités pluridisciplinaires de formation de cet établissement ou rassembler des DEA habilités dans plusieurs établissements géographiquement proches afin de renforcer la formation dans un grand champ disciplinaire.

La constitution de l'école doctorale doit constituer un apport à la simple somme des possibilités offertes individuellement par les DEA. L'école doctorale est une structure souple qui traite partie ou totalité des questions suivantes :

- coordination de l'orientation et de la sélection des étudiants lors de leur inscription en DEA (information, procédure et principes de sélection,...)

- coordination de l'action en vue de la meilleure insertion professionnelle possible pour les docteurs issus de la formation doctorale (enseignements spécialisés communs pendant les années de thèse, relations avec le monde industriel, journée de l'école doctorale associant présentation des étudiants et contacts avec les entreprises,...)

- coordination des propositions de sujets de stage et de thèse, émergence de sujets pluridisciplinaires, soumission coordonnée des demandes d'allocations de recherche,...

- partage de modules d'options d'enseignement entre DEA et partage de modules proposés à titre de formation élargie au cours des années de thèse. Un soin particulier est apporté à la bonne coordination matérielle de l'offre d'options.

- partage des ressources pédagogiques, documentaires, de séminaires, de bibliothèques et de ressources informatiques.

- organisation de stages post-doctoraux.

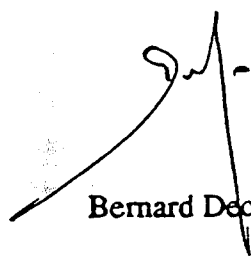
- Les allocations de recherche du MESR.

Les allocations de recherche du MESR accordées en vue de la préparation d'une thèse représentent un peu moins de la moitié de l'ensemble des financements de thèse disponibles annuellement. Les demandes d'allocations MESR devront être adressées par les étudiants au ministère sous couvert du responsable de DEA auquel est rattachée l'EAD qui assurera l'encadrement de la préparation de sa thèse.

Ainsi dans le cas où un étudiant a passé son DEA dans une formation particulière et envisage de préparer sa thèse dans une EAD relevant d'une autre formation de DEA, l'étudiant devra formuler sa demande éventuelle d'allocation de recherche dans la formation dans laquelle il a l'ambition de préparer sa thèse, avec avis bien entendu du responsable du DEA d'origine. Plusieurs raisons militent en faveur de cette clarification de rattachement d'un étudiant en thèse à la formation doctorale à laquelle est associée son équipe d'accueil : une première est que, dans le cadre des écoles doctorales, le travail de thèse est associé à des compléments de formation étalés sur les trois années qui suivent le DEA et qu'il convient qu'il y ait une unité de conception de la formation expérimentale ou pratique et théorique. La seconde est que le doctorat étant désormais un diplôme national délivré sous la responsabilité d'une université particulière, il est légitime que l'inscription en thèse et le soutien financier assorti se fassent via l'établissement auquel est rattachée l'équipe encadrante. Hors appel d'offres, un candidat est autorisé à présenter au plus un projet de thèse dans le cadre de son DEA d'origine et un projet auprès d'un autre responsable, en vue d'obtenir une allocation de recherche de la part du MESR.

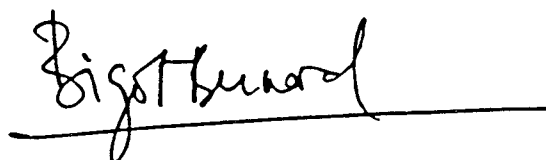
Il serait souhaitable de diminuer le nombre de DEA habilités de telle sorte que chaque DEA ait vocation à recevoir sur 4 ans, soit une période normale d'habilitation, un nombre moyen d'allocations de recherche MESR suffisant, par exemple 6 pour les plus petits, 24 ou plus pour les plus importants, sans préjuger des autres possibilités de soutien financier dont peuvent bénéficier les étudiants issus de chaque DEA (bourses d'organismes et de fondation, financement industriel et CIFRE, thèses menées en parallèle avec une activité professionnelle, ...). Le nombre et la régularité de ces financements hors MESR sont bien évidemment des éléments positifs dans l'appréciation que le MESR peut avoir d'un DEA. L'habilitation ne constitue cependant nullement un engagement quant à ce nombre moyen d'allocations. La considération des grands équilibres sectoriels et des orientations prioritaires définis dans le cadre de la politique nationale de recherche, les possibilités d'insertion professionnelle et l'évaluation annuelle des candidats et des projets de recherche proposés seront les facteurs décisifs.

Paris, le 26 Avril 1994



Bernard Decomps

Directeur Général de  
la Recherche et de la Technologie



Bernard Bigot

Chef de la Mission  
Scientifique et Technique

## **NOUVELLES du CNU**

**C. CARREZ**

- **Composition de la 27ème section, mars 1994**
- **Compte rendu de la session de qualification 94 de la section 27 du CNU**
- **Listes de qualification des Maîtres de Conférences, 27ème section, 1994**
- **Listes de qualification des Professeurs, 27ème section, 1994**

## CNU, composition de la 27ème section, mars 94

### **Commission 1 :**

#### **Collège 1 :**

- Mrs Christian Carrez, CNAM Paris, président de la commission,  
Henry Farreny, INP-ENSEEIH, Toulouse,  
Dominique Gouyou-Beauchamps, IUT Orsay, Paris XI,  
Michel Habib, Montpellier 2,  
Michel Lamure, IUT A, Lyon I, 1er vice-président,  
Olivier Lecarme, Nice,  
Michel Lucas, Ecole Centrale de Nantes,  
Mme Colette Rolland-Montet Paris I - Sorbonne  
Mr Pierre-Claude Scholl, U. J. Fourier, Grenoble I

#### **Collège 2 :**

- Mmes Mireille Clerbout, Lille I,  
Régine Raynaud-Laudet, Toulouse III,  
Mr Jean-Louis Nebut, Rennes I,  
Mmes Monique Chabre-Peccoud, U. J. Fourier, Grenoble I, assesseur,  
Violaine Barbier-Prince, ENS Cachan, Paris, 2ème vice-président,  
Mr Azim Roussanaly, Nancy II,  
Mmes Martine Rousseau, IUT Orsay, Paris XI,  
Florence Sedes, IUT B, U. P. Sabatier, Toulouse 2,  
Christel Colas-Vrain, Orléans.

### **Commission 2 :**

#### **Collège 1 :**

- Mme Marie-Christine Haton-Amet, Nancy I,  
Mr Didier Arques, Besançon,  
Mme Catherine Roucairol-Beaudelot, Versailles-St Quentin, 1er vice-président,  
Mrs Max Dauchet, Lille I,  
Jacques Kouloumdjian, INSA Lyon,  
Pierre Lescanne, CNRS Nancy,  
Jacques Mossière, INPG-ENSIMAG, Grenoble, président de la commission  
Gérard Plateau, Paris XIII,  
Patrick Salle, INP-ENSEEIH, Toulouse.

#### **Collège 2 :**

- Mr. Pierre Berlioux, Grenoble 1,  
Mme. Anne-Marie Blanc-Alquier, Toulouse 1, assesseur  
Mr. Pierre Calladine, Poitiers,  
Mmes Sylvie Despres, Paris V,  
Jacqueline Castaing-Lassalle, Paris XIII,  
Mrs. Dimitri Leccas, Paris VI,  
Farid Ouabdesselam, Grenoble 1, 2ème vice-président,  
Jean-Paul Partouche, Nice,  
Dominique Rieu, Grenoble 2

# Compte rendu de la session de qualification 94 de la section 27 du Conseil National des Universités

par Christian CARREZ

La commission 1 de la section 27 a eu le plaisir d'accueillir parmi ses membres Mireille CLERBOUT en remplacement de Igor LITOVSKI.

La commission a siégé du 7 au 11 Mars 1994 pour établir la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences (mise sur ftp anonyme le 12 mars, et adressée au ministère le 14 Mars), et les 21 et 22 Mars 1994 pour établir la liste de qualification aux fonctions de professeur (déposée au ministère le 22 Mars, et mise en ftp anonyme le 23 Mars). Pour cette tâche, en raison du nombre de dossiers à traiter et pour élargir le domaine de compétence de la commission, elle a fait appel aux rapporteurs suivant: Didier Arques, Pierre Berlioux, Camille Bellissant, Anne-Marie Blanc-Alquier, Jean-Claude Boussard, Mokrane Bouzeghoub, Michel Chein, Max Dauchet, Jean-Luc Dekeyser, Sylvie Despres, Christine Froidevaux, Danièle Gardy, Marie-Christine Haton, Michel Israel, Jacques Kouloumdjian, Dimitri Leccas, Jacques Lenfant, Pierre Lescanne, Igor Litovsky, Bernard Lorho, Guy Mazaré, Jacques Mossiere, Farid Ouabdesselam, Jean-Paul Partouche, Brigitte Plateau, Gérard Plateau, Claude Puech, Dominique Rieu, Catherine Roucairol et Michel Scholl.

Notons que les textes ont été modifiés en Septembre 1993 pour introduire deux rapporteurs au lieu d'un seul. Évidemment, ceci a pour conséquence de doubler le nombre de rapports à faire, et explique que nous ayons été amenés à faire appel à un plus grand nombre de rapporteurs. Pour conserver une certaine homogénéité, le premier rapporteur était toujours un membre de la commission.

## Statistiques sur les résultats de la session

Le résultat global de la session est le suivant:

	candidatures	Abandons	Non Qualifiés	Qualifiés
Maîtres de conférences	714	164	243	307
Professeurs	115	13	46	56

Il y avait 23 candidatures aux deux fonctions. Notons que, parmi les 164 abandons, 122 n'avaient pas soutenu au 31 octobre 1993. Il est donc probable que la raison essentielle des abandons soit l'absence de diplôme.

Mais ce résultat doit être analysé plus finement, en tenant compte de la répartition des candidats par diplôme et année d'obtention.

Pour les Maîtres de conférences, elle est la suivante :

Diplôme	effectifs	abandon	examinés	non	oui	% de oui
Doctorat avant 90	58	5	53	37	16	30
Doctorat en 90 à 92	113	12	101	58	43	43
Doctorat en 93	172	13	159	62	97	61
Doctorat en 93-94	300	122	178	45	133	75
Doctorats divers	4	0	4	3	1	25
diplômes étrangers	31	5	26	9	17	65
Activité Professionnelle	36	7	29	29	0	0
Total général	714	164	550	243	307	56

La ligne "Doctorat en 93-94" regroupe les candidats qui n'avaient pas soutenu à la date de dépôt du dossier de demande de qualification au rectorat, c'est-à-dire le 29 Octobre 1993, alors que la ligne "Doctorat en 93" regroupe ceux qui ont soutenu entre le 1 Janvier 1993 et le 29 Octobre 1993.

La commission a constaté qu'un nombre relativement important de candidats n'ont pas un profil de discipline adapté à la section 27. Nous reviendrons ultérieurement sur le contour de notre section. Le tableau suivant met en avant les refus qui s'adressent aux candidats de la section, ainsi que les résultats des candidats dont le doctorat est récent.

	effectifs	hors pr	reste	non	oui	% oui
Doctorat depuis 1/1/93	337	33	304	74	230	76
Autres	213	36	177	100	77	44
Total	550	69	481	174	307	64
Taux de doct. récents	61	48	63	43	75	

Ajoutons que la moyenne d'âge des qualifiés est de 31 ans, le plus jeune ayant 26 ans et le plus âgé 48 ans. Quant à ceux dont la qualification a été refusée, la moyenne d'âge est de 34 ans, le plus jeune ayant 26 ans et le plus âgé 56 ans.

Pour les professeurs, la répartition est la suivante :

diplôme	effectifs	abandon	examinés	non	oui	% de oui
D. es S. ou habil. avant 90	19	1	18	9	9	50
D. es S. ou habil. de 90 à 92	13	0	13	4	9	69
D. es S. ou habil. en 93	7	0	7	1	6	86
D. es S. ou habil. en 93-94	33	8	25	5	20	80
Doctorats étrangers	17	2	15	8	7	47
Activité Professionnelle	26	2	24	19	5	21
Total général	115	13	102	46	56	55

Comme précédemment, la ligne "D. es S. ou habil. en 93-94" regroupe les candidats qui n'avaient pas soutenu à la date de dépôt du dossier de demande de qualification au rectorat, c'est-à-dire le 29 Octobre 1993, alors que la ligne "D. es S. ou habil. en 93" regroupe ceux qui ont soutenu entre le 1 Janvier 1993 et le 29 Octobre 1993.

Le tableau suivant est la synthèse analogue à celle donnée pour les maîtres de conférences.

	effectifs	hors pr	reste	non	oui	% oui
Doctorat depuis 1/1/93	32	2	30	4	26	87
Autres	70	8	62	32	30	48
Total	102	10	92	36	56	61
Taux de doct. récents	31	20	33	11	46	

Ajoutons que la moyenne d'âge des qualifiés est de 40 ans, le plus jeune ayant 28 ans et le plus âgé 60 ans. Quant à ceux dont la qualification a été refusée, la moyenne d'âge est de 42, le plus jeune ayant 30 ans et le plus âgé 56 ans.

Il est difficile d'appréhender la fonction exercée par les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences. Par contre, les candidats à la qualification aux fonctions de professeur ont une activité stable et clairement indiquée. Le tableau suivant permet de se faire une idée de la provenance de ces candidats, ainsi que de l'âge moyen (minimum et maximum) dans chaque catégorie, sauf là où il n'est pas significatif.

	qualifiés		non qualifiés	
	effectif	âge	effectif	âge
maîtres de conférences	25	41 (28..54)	10	48 (37..53)
chargé de recherches	10	35 (31..41)	2	
autres enseignants-chercheurs	16	41 (30..60)	9	42 (30..54)
en entreprise	5	41 (35..48)	15	38 (32..50)

Il est intéressant de noter que sur les candidats de la section 27, dans 82% des cas les deux rapporteurs étaient du même avis et la commission a suivi cet avis (la proportion est la même pour les deux types de qualification). Cela ne veut pas dire que le deuxième rapporteur est inutile, au contraire, car sa présence conforte le jugement du premier rapporteur.

Par ailleurs, rappelons que, après le concours de recrutement de 1993, il y avait 263 qualifiés aux fonctions de maître de conférences en 1992 ou en 1993 qui n'avaient pas été recrutés. Le vivier théorique pour le concours de 1994 est donc de 570 (pour 136 postes parus au B.O. du 3/3/94). De la même façon, on peut en déduire que le vivier théorique pour le concours de recrutement des professeurs de 1994 est de 145 (pour 41 postes parus au J.O. du 3/3/94).

## **Les critères retenus**

La commission a considéré que, pour être qualifié, un candidat aux fonctions de maître de conférences devait avoir démontré son aptitude à exercer une activité de recherche et une activité d'enseignement en informatique. Normalement, l'activité de recherche est attestée par les rapports de pré soutenance de thèse et un début de publications dans des conférences ou des revues. L'activité d'enseignement est attestée par un minimum d'heures effectuées dans la discipline, à des niveaux variés. La commission a apprécié lorsque ces activités étaient complétées par une participation aux charges collectives habituelles. Lorsque ces critères sont vérifiés, l'inscription des candidats sur la liste de qualification est immédiate.

Lorsque ces critères ne sont pas tous vérifiés, la commission peut admettre des "compensations". Un enseignement conséquent et diversifié peut compenser un dossier recherche un peu juste. Un dossier recherche de très bonne qualité peut contrebalancer un dossier enseignement un peu juste. Il n'est pas possible de quantifier ces différents aspects, la commission n'ayant pas défini ces mesures.

La thèse et les rapports de pré soutenance de celle-ci sont un élément important pour porter un jugement sur l'activité de recherche, en particulier dans la qualification des maîtres de conférences. Ces rapports de pré soutenance peuvent parfois être tièdes, ou simplement descriptifs du travail effectué sans émettre un jugement sur le contenu scientifique de ce travail. Des publications de qualité permettent alors de compenser cette apparence de réticence.

La commission demande que l'enseignement soit effectué dans la discipline informatique, attestant ainsi la volonté d'être un enseignant chercheur de cette discipline. Cependant elle a admis que l'enseignement soit en dehors de l'informatique ou à la frontière de la discipline, lorsque l'appartenance à la discipline était pleinement attestée par la formation initiale et par les activités de recherche.

En analysant les motifs de refus de qualification aux fonctions de maître de conférences des candidats de la section, 32% résultent à la fois de l'enseignement et de la recherche, 26% sont liés à la recherche, 21% sont liés à l'enseignement et 21% sont relatifs à des activités professionnelles qui sont éloignées du métier d'enseignant chercheur.

Pour les candidatures aux fonctions de professeurs, les critères ci-dessus sont renforcés et complétés par une activité d'encadrement de recherches et la participation aux charges collectives. En analysant les motifs de refus dans ce cas, 42% traduisent une méconnaissance de la part de professionnels de ce que l'on peut attendre d'un candidat professeur, 36% sont liés à la recherche et en particulier à l'absence d'encadrement, 17% résultent à la fois de l'enseignement et de la recherche et 5% sont liés à l'enseignement seul.

## **Remarques complémentaires**

### *Sur le contour de la section*

Il est évident pour chacun que la discipline informatique recouvre de nombreux domaines et spécialités comme, par exemple, la programmation, le génie logiciel, les bases de données, les systèmes d'information, l'intelligence artificielle, la recherche opérationnelle, les systèmes



d'exploitation, l'informatique théorique, la synthèse d'image, l'analyse de données, la théorie des codes, la cryptographie, etc... Certains de ces domaines sont à la frontière avec d'autres disciplines comme les mathématiques, la linguistique ou l'automatique. Dans ces cas il n'est pas anormal que les candidats qui participent à ces domaines frontières demandent leur qualification à plusieurs sections (et l'obtiennent), en particulier lorsqu'ils abordent le domaine d'un point de vue pluridisciplinaire.

Certains cependant abordent ces domaines du seul point de vue de leur discipline d'origine alors que celle-ci n'est pas l'informatique. Il peut alors être logique que leur qualification ne puisse être évaluée, de ce fait, que dans cette discipline d'origine. Il ne s'agit pas d'une "chasse gardée", mais il est cohérent que le jugement soit émis par les personnes les plus compétentes. Évidemment il faut alors prendre garde à ce que les candidats ne soient pas rejetés par chacune des sections sous prétexte qu'ils sont dans l'autre. Une certaine coordination entre les sections est nécessaire dans ce cas. Elle a été tentée cette année avec les sections 25 et 26, ce qui est plus facile, puisque nous sommes dans le même groupe. Il est évident qu'il faudra étendre cette coordination avec la section 61, et trouver des modalités souples de fonctionnement en commun.

Le domaine du candidat, en particulier pour la qualification des maîtres de conférence, est souvent défini par le domaine de sa thèse et la composition du jury de celle-ci. Une thèse en informatique devrait donc comporter des représentants de la discipline en nombre suffisant. Un au moins des rapporteurs devrait être un informaticien reconnu.

Par ailleurs, lors de l'affectation des rapporteurs de la commission, le bureau a cherché à s'assurer que l'un au moins d'entre eux était compétent dans le domaine spécifique du candidat, en s'adjoignant si nécessaire des rapporteurs extérieurs. Cette "indexation" des dossiers par domaine n'est pas toujours très facile compte tenu des informations disponibles dans les dossiers envoyés au rectorat. On pourrait peut-être envisager que le candidat exprime effectivement à quelle thématique principale se rattache son dossier par la mise à disposition d'une liste de "mots clés".

### *Sur les enseignements en informatique*

Les candidats ayant un profil spécialisé, à la frontière de la discipline, devraient montrer leur compétence et leur volonté d'appartenir à la section en diversifiant leur enseignement en informatique. Deux frontières sont particulièrement sensibles: la frontière avec la section 61 et l'automatique et la frontière avec les sections 25 et 26, c'est-à-dire les mathématiques. Cela est d'autant plus important lorsque les candidats n'ont pas eu initialement une formation en informatique, mais dans l'autre discipline. Les directeurs de recherche de ces candidats doivent les conseiller judicieusement dans le choix de leurs enseignements.

### *Sur les conditions de vacataire*

La période de fin de thèse est une période pendant laquelle de nombreux doctorants n'ayant pas eu la possibilité d'avoir un monitorat (postes trop peu nombreux), ni un poste d'ATER (idem, en particulier dans certains centres qui ne sont pas suffisamment grands) pourraient se former à l'enseignement.

La commission a constaté que certains candidats rencontraient un problème lié au statut de vacataire pour les doctorants n'ayant plus de bourse, pas de traitement principal et ayant dépassé la limite d'âge. Il est dommage que les conditions d'embauche de vacataires les empêchent d'acquiescer cette formation complémentaire. Évidemment, ils peuvent parfois trouver des organismes d'enseignement qui ont des contraintes moins rigoureuses, mais cela n'est pas général, et cette contrainte de statut ne devrait pas exister, au moins pour une période limitée mais significative après la thèse.

### *Sur les thèses, rapports et jurys*

Nous avons déjà fait plusieurs remarques concernant la thèse et son utilisation dans l'évaluation. D'autres plus générales doivent être ajoutées.

Certains rapports de pré soutenance de thèse ont une forme et un fond qui est surprenant. Quelle signification donner à un rapport très critique sur le travail effectué et qui conclut néanmoins à la soutenance. Les intentions sous-jacentes ne paraissent pas claires dans un tel cas. Que veut dire une thèse mal écrite (terme récurrent), dont on a cependant autorisé la soutenance ? La commission a parfois été surprise de constater que les rapporteurs de thèse avouaient ne pas être un spécialiste du domaine de recherche de la thèse.

La commission a constaté à plusieurs reprises que des rapports de pré soutenance étaient datés de moins de quinze jours avant la date de soutenance. Peut-être faudrait-il recommander un délai minimal d'un mois entre ces deux dates, pour que les rapporteurs soient en mesure de juger d'un travail qui devrait leur être soumis dans sa forme achevée. On peut noter d'ailleurs que 163 candidats de la section ont passé leur thèse entre le 29 Octobre 1993 et le 7 mars 1994, pour 177 entre le 1/1/93 et le 29/10/93. De même, 23 candidats ont passé leur habilitation entre le 29/10/93 et le 21/3/94 contre 7 entre le 1/1/93 et le 29/10/93. Il est certain qu'une date butoir comme le dépôt du dossier de qualification entraîne une certaine précipitation à l'approche de cette date, d'autant plus que les rapporteurs de thèse peuvent être sollicités par plusieurs candidats. Il serait judicieux que les directeurs de thèse mettent la pression plus tôt sur leurs chercheurs de façon à éviter la précipitation finale.

L'absence d'homogénéité quant aux félicitations du jury entre les différents établissements a conduit la commission à en tenir assez peu compte, ce qu'elle a regretté. Il serait logique que les félicitations ne soient réservées qu'à un petit nombre de thèses exceptionnelles. Le rapport de soutenance devrait les justifier et mentionner qu'elles sont attribuées à l'unanimité des membres du jury.

### *Sur les publications*

La commission a noté une certaine inflation des conférences, workshops, ou autre, sur des domaines pointus. Elle s'est interrogée parfois sur leur caractère national ou international. Elle a noté également l'émergence de "papiers courts" dans des conférences internationales avec comité de lecture. La distinction avec les papiers normaux n'est pas toujours claire dans les dossiers. Enfin une tendance apparaît dans certaines équipes de faire des publications avec un grand nombre d'auteurs. Il est certain que cela montre un véritable travail d'équipe que l'on ne peut qu'encourager. Cependant, il devient parfois difficile d'isoler le travail effectif du candidat. Les directeurs de recherche doivent encourager les jeunes chercheurs à également publier seuls ou avec peu d'auteurs ou émettre une justification sur la participation réelle du candidat au travail publié (travail, rédaction...).

### *Sur les assistants*

Les assistants de longue date qui ont fait l'effort de passer une thèse ont été jugés favorablement. Néanmoins, ils ne doivent pas oublier de conforter cette thèse par des publications en particulier lorsqu'ils candidatent ensuite à une promotion à la 1ère classe. Pour ceux qui avaient une thèse ancienne, seule une implication en recherche matérialisée par des publications a été considérée pour la qualification comme représentative du critère "recherche" du profil d'un enseignant-chercheur. On peut comprendre cependant que la situation soit plus difficile pour eux. Il peut alors être intéressant pour la commission de percevoir s'il s'agit d'un candidat soutenu localement ou non. Les établissements et leurs commissions de spécialistes ont différents moyens pour cela. En particulier, l'article 40-2 du décret définissant le statut des professeurs et maîtres de conférences précise les règles du détachement sur ces postes. Par exemple, sous réserve qu'il soit titulaire dans son corps depuis au moins 3 ans, tout fonctionnaire, titulaire d'un doctorat, peut être placé en position de détachement sur un poste de maître de conférences. Sa titularisation ultérieure comme maître de conférences pourra se faire si

entre temps il a été qualifié. La commission est favorable à une telle démarche qui montre la volonté de l'établissement.

### *Compléments*

La commission s'est interrogée sur la possibilité d'obtenir les informations suivantes :

- 1 contenu des rapports de refus de qualification des années précédentes
- 2 savoir s'ils ont été demandés par les personnes concernées.

En accord avec le président de la commission 2, le président de la commission 1 disposait des rapports précédents, mais n'en faisait pas état a priori. Une fois la décision prise par la commission, les membres ont parfois désiré connaître ces rapports précédents. En cas de refus, il s'agissait d'essayer d'être plus explicite dans la motivation. En cas d'inscription, cela permettait de vérifier l'évolution du candidat. Lors de ces vérifications a posteriori, nous nous sommes demandés parfois si le candidat avait effectivement cherché à connaître le rapport de refus.

La connaissance a priori des rapports négatifs antérieurs par les membres de la commission ne paraît pas conforme à l'attitude "positive" que la commission souhaite avoir dans son fonctionnement. Sans doute faut-il laisser le choix aux candidats d'informer ou non les rapporteurs.

### **Accès en ftp anonyme**

Certains documents du CNU sont disponibles sur ftp anonyme<sup>1</sup>. Ils sont effectivement utilisés. En effet, durant le 4ème trimestre 1993, la note aux candidats a fait l'objet de 300 transferts. Durant les mois de mars et avril 1994, la liste des qualifiés MCF a fait l'objet de 230 transferts, et celle des PR a fait l'objet de 67 transferts. Ces chiffres confirment l'intérêt de cette mise à disposition.

---

<sup>1</sup> Rappelons que ces documents sont accessibles par ftp anonyme sur le serveur ftp.cnam.fr dans le répertoire pub/CNU.

Listes de qualification des maîtres de  
conférences 27ème section, année  
1994.

ABDESSEMED Lila	CALLET Patrick
AGOULMINE Abdel-Moumen	CAPOLSINI Patrick
ALISSALI Mamoun	CAPPELLO Franck
ALONSO Laurent	CARON Olivier
AMANN Bernd	CARRARA Jean-Paul
AMAT Jean-Louis	CARTON Olivier
ANDRE Yves	CASTAGNA Giuseppe
ANDRES Eric	CATTEL Thierry
ANELLI Pascal	CHABBI Houda
ARBAOUI Selma	CHABIN Jacques
ARIBAUD Albert	CHAMSKI Zbigniew
ATALAY Mehmet	CHAOURAR Brahim
ATTIOGBE Jérémie	CHEBARO Bilal
ANDREY Laurent	CHERON Olivier
AWADA Ali	CHEVRIER Vincent
BALICCO Laurence	CHIRICOTA Yves
BALTAZART Didier	CHOQUET Christophe
BARTH Dominique	CLOUARD Régis
BARTHALAY ép TALENS Guilaine	COMPAROT ép POUSSIER Catherine
BATAOUCHE Samia	CONDOM Jean-Marie
BATARD Eric	CORNU Thierry
BATATIA Hadj	COSTE Alain
BAYAD Rachid	COURNIER Alain
BAZIN Jean-Michel	COUVREUR Jean-Michel
BECHET Frédéric	DALUD ép VINCENT Monique
BENFERHAT Salem	DAOUDI Mohamed
BENMAIZA Mohamed	DARCHE Philippe
BENOUAMER Mohammed	DAVID Philippe
BENSLIMANE Abderrahim	DE PINHO DE BRITO DUATE SILVA Maria-Paula
BENYAHIA Ilham	DE MICHIEL Marianne
BERGEY Antoine	DEKNEUVEL Eric
BERTHOU Jean-Yves	DELACROIX Joëlle
BEYLOT André-Luc	DELAPLACE Franck
BILLAUT Jean-Charles	DELAYE Claude
BLANCHON Hervé	DELESALLE Denis
BLAZY Sandrine	DEMANGE Marc
BONASTRE Jean-François	DENISE Alain
BORONAD ép THIERRY Caroline	DESLANDRES Véronique
BOUABDALLAH Ahmed	DESMOULINS Cyrille
BOUFAIDA Mahmoud	DESPRATS Thierry
BOUJU Alain	DESPREZ Frédéric
BOUKIR Samia	DESSALLES Jean-Louis
BOURDON François	DEZAN ép COPPIN Catherine
BOUSSEBHA Djamel	DJELLOUL ép NABOULSI Selma
BOUSSOFIANE ép GAS Fatiha	DJERABA Chabane
BOUSSON Kouamana	DOLGUI Alexandre
BOUTABA Mohammed	DONG Jing Tong
BOYER Fabienne	DONKIAN Stéphane
BUFFA Michel	DORE Laurent
BURDIN ép FRACASSO Valérie	DOUIN Jean-Michel
BURGUN Luc	DRAY Gérard
BUTELLE Franck	DROGOUL Alexis
BUVRY Max	DUBERNARD Jean-Philippe
CAISSO Jean-Paul	

DUFLOS ép WEILL Christine  
 DUQUESNE Eric  
 DURAND Bruno  
 DUROU Jean-Denis  
 ERNOULT Christine  
 ESCAMILLA DE LOS SANTOS José  
 EZEQUEL Philippe  
 FAFIOTTE Georges  
 FARHAT ép GASTON Azarshid  
 FAUGERE Jean-Charles  
 FAURE Christèle  
 FAYE Alain  
 FEKI Ahmed  
 FEKI Thameur  
 FERNANDEZ ROMERO ép DI GEROMINO  
 Maria Isabel  
 FESSY Jérôme  
 FRAYSSE Valérie  
 GAIO Mauro  
 GARCIA Christine  
 GARDENT Claire  
 GASTALDO Michel  
 GAUME Bruno  
 GEORGES Fouad  
 GIACOMETTI Arnaud  
 GIL Isabelle  
 GILLIOT Jean-Marc  
 GIRE Sophie  
 GIROUX Sylvain  
 GOEMANS Michel  
 GRACY Jérôme  
 GRISON Thierry  
 GROUX ép LECLLET Dominique  
 GRUAU Frédéric  
 GUSTEDT Jens  
 HABACHA-HAMADA Anja  
 HABERSTRAU Marianne  
 HADJ-RABIA Abdelghani  
 HAGIMONT Daniel  
 HANAFAI Saïd  
 HANCART Christophe  
 HERBIN Michel  
 HERNERT Patrice  
 HUGONNARD Emmanuelle  
 ISLI Amar  
 JACOBINI Pierre  
 JAMIER Robert  
 JAMROZIK Hervé  
 JANNIN Pierre  
 JAY Véronique  
 JEAN ép POUSIN Catherine  
 JIMENEZ Stéphane  
 JOUVE Christine  
 KARABERNOU Si Mahmoud  
 KARSENTY Alain  
 KERMARREC Yvon  
 KESNER Delia  
 KLAASSEN Arno  
 KONE Ousmane  
 KUNTZ Pascale  
 LAMOTTE Jean-Luc  
 LANGLOIS Thibault  
 LANUEL Yann

LAROUÏ Abdellatif  
 LAROUK Omar  
 LAUBLET Philippe  
 LE BELLEC ép DEVILLARD Carole  
 LE BORGNE Michel  
 LE GALL ép ANGLADE Yolande  
 LE PARC Philippe  
 LECOUTRE Christophe  
 LEDOUX James  
 LEFEVERE Vincent  
 LESTREE Laurent  
 LETTELIER Sabine  
 LIMA Josefino  
 LITZLER Luc  
 LOISEAUX ép NODÉ-LANGLOIS Claire  
 LONGUEVILLE Véronique  
 LOUKIANOFF Michel  
 LUCET Corinne  
 MARCANT Olivier  
 MARCHÉ Claude Louis  
 MARRAKCHI Mounir  
 MARTY Jean-Charles  
 MATHIEU Christophe  
 MAUREL Hervé  
 MAZENC Christophe  
 MEMIN Etienne  
 MENDIBOURE Catherine  
 MEPHU NGUIFO Engelbert  
 MERRHEIM Xavier  
 MEZGHICHE Mohamed  
 MICHALLON Philippe  
 MIDENET Sophie  
 MIGNOT Jean-Christophe  
 MILLOT Daniel  
 MILSTED Kathleen  
 MITAS Jutta Klara  
 MOISAN Bruno  
 MOKHTARI Myriam  
 MONSUEZ Bruno  
 MORAND Bernard  
 MORE Malika  
 MOUADDIB Abdel-Ilah  
 MOUSSEAU Vincent  
 MULHEM Philippe  
 NARBEL Philippe  
 NEDELLEC Claire  
 NGUYEN Christian  
 NGUYEN Cong Tin  
 NIGAY Laurence  
 NOURINE Lhouari  
 NYIRI Eric  
 OULAD HAJ THAMI Rachid  
 PANTEL Marc  
 PARRAIN Anne  
 PASQUIER Olivier  
 PAUL Christian  
 PAUTET Laurent  
 PENINOÛ André  
 PERALDI Marie-Agnès  
 PEREZ Alain  
 PERNA Eliane  
 PERRAUDEAU Laurent  
 PERRIN ép NAZARENKO Adèle

PERSON Patrick  
PETTIER Jean-Christophe  
PICOULEAU Christophe  
PINCHINAT Sophie  
PLOUX Sabine  
PONCELET Pascal  
POULARD ép COLLARD Martine  
PRIVAUT Caroline  
PUGET Dominique  
QUESSETTE Franck  
RAIMBAULT Frédéric  
RAJWERTH Mourad  
RAMDANI Mohamed  
RENAUD Christophe  
RIAZANOFF Serge  
RICHARD Martin  
RINGEISSEN Jean-Christophe  
RISSET Tanguy  
ROCHANGE Christine  
RODIN Vincent  
ROOS Jean-François  
ROQUES Martine  
ROUDIER Pascale  
ROUSSEL Gilles  
ROUTIER Jean-Christophe  
ROZIN Marie-Noëlle  
SAHLI Hichen  
SAKOUTI Khalid  
SALLABERRY Christian  
SALOTTI Jean-Marc  
SANDOZ Françoise  
SANLAVILLE Eric  
SANTEAN ép KARI Lila  
SCHLICK Christophe  
SCHRECK Pascal  
SCHWARZLER Werner  
SEFFAH Ahmed  
SELMAOUI Nazha  
SEMET Frédéric  
SEROT Jocelyn  
SHERMAN David  
SIGNES Nathalie  
SMALI Mohamed  
TABBONE Salvatore  
TACQUART Claudine  
TALBI El-Ghazali  
TALLARD Stéphane  
TANGUY Alain  
TARBY Jean-Claude  
TAWBI Nadia  
TAWBI Wassim  
TCHOUNIKINE Anne  
TELLIER Pierre  
TEMAM Olivier  
TERRASSE Marie-Noëlle  
TEUTSCH Philippe  
THIBAUT Jean-Philippe  
TOMMASI Marc  
TOURE Famory  
TROUILHET Sylvie  
URIEN Pascal  
VAL Thierry  
VALADIER Jean-Charles

VAN BOCKSTALLE ép LISACEK Fréd.  
VENTURINI Gilles  
VERFAILLIE ép COZ Martine  
VIENNET Emmanuel  
WAAST Claire  
WALLER Emmanuel  
WODEY Pierre  
WUTHRICH Charles  
YOU Jia  
ZACKLAD Manuel  
ZEITOUN Marc  
ZELFANI Margheni

# Listes de qualification des professeurs 27ème section, année 1994

AKDAG Nicolas  
ARNALDI Bruno  
BANATRE Michel  
BELLEGARDE ép WEBB Françoise  
BERGADANO Francesco  
BOIZUMAULT Patrice  
BOY Guy  
BULOT Remy  
CARLET Claude  
CHIOLA Giovanni  
CHOPPY Christine  
CLERBOUT Mireille  
COHEN Gérard  
COMON Hubert  
DECITRE Paul  
DOSEN Kosta  
DOUCET ép LECLERC DU SABLON Anne  
DUCASSE Mireille  
DUCOURNAU Roland  
GALVAO FERREIRA Alphonso  
GOEMANS Michel  
GUEDJ Richard  
HAINS Gaëtan  
HAMEURLAIN Abdelkader  
HEITZ Fabrice  
HUET Gérard  
JOUVINROUX ép BECKER Monique  
JUNG Jean-Pierre

KROB Daniel  
LAPORTE Eric  
LAUMOND Jean-Paul  
LAURENT Dominique  
LEVRAT Bernard  
LIENHARDT Pascal  
LOPEZ KRAHE Jaime  
MARTHON Philippe  
MARTY Jean-Charles  
MONGA Olivier  
MONGENET ép CAVARELLI Catherine  
MORVAN Michel  
MUNTEAN Traian  
MYOUPPO Jean-Frédéric  
NAIMI Mohamed  
NICAUD Jean-François  
NIERSTRASZ Oscar  
OUABDESSELAM Farid  
PACHOLCZYK Daniel  
PARUELLE ép REVENU Marinette  
PETITON Serge  
PRINCE ép BARBIER Violaine  
SAINT-JAMES Emmanuel  
SEDOGBO Célestin  
SOPENA Eric  
TOURANCHEAU Bernard  
TRIGANO Philippe  
VOGEL Claude

## **EFFECTIFS et POSTES en INFORMATIQUE**

- **Evolution des corps universitaires en section 27 (par C. CARREZ)**
- **Statistiques des Enseignants titulaires, 27ème section, au 31 décembre 1993 (par C. CARREZ)**
- **Analyse des postes parus en Informatique et génie Informatique (par J.M. JOLION)**



## ÉVOLUTION DES CORPS UNIVERSITAIRES EN SECTION 27

Il y a plusieurs façons d'analyser l'état de la situation des personnels enseignants en informatique dans l'enseignement supérieur. Une telle analyse a déjà été tentée dans les bulletins précédents de SPECIF, à partir du tableau des effectifs de la section 27 au 31 décembre de chaque année (bulletin n°16 p 62, bulletin n°23, p 29). L'analyse qui suit prolonge les précédentes, et part des mêmes documents.

Ces analyses sont représentatives de l'état des corps de fonctionnaires correspondants, et non des postes ni de l'ensemble des enseignants d'informatique du supérieur. A cela, il y a plusieurs raisons. La première est que les tableaux des effectifs ne prennent en compte que les personnels titulaires des corps de maître de conférences et de professeur. Ne sont donc pas comptabilisés les enseignants stagiaires, associés ou les ATER, c'est-à-dire les enseignants occupant un poste vacant. La deuxième est que ces tableaux ne font références qu'à une partie des enseignants exerçant dans le supérieur. La note d'information 93-02 de la DEP indique que les professeurs et les maîtres de conférences ne représentent que 65% des enseignants exerçant leurs fonctions dans le supérieur. Il est vrai que cette proportion est en moyenne de 73% en sciences. Il est très difficile de savoir quel est ce pourcentage en informatique en particulier.

De son côté, Jean-Michel Jolion a étudié les publications des postes mis au concours dans les sections 27 et 61 depuis quelques années. Son analyse est donnée ci-après.

Il est intéressant de comparer ces deux analyses, tout en sachant qu'elles partent de bases différentes. Voici quelques remarques, chacun pouvant se faire son propre jugement.

- 1 Il y a en moyenne 153 postes de maître de conférences publiés chaque année. L'augmentation moyenne des effectifs des maîtres de conférences est de 93 par an. Il en manque 60! De plus, entre 1991 et 1992, ces effectifs n'ont augmentés que de 31, ce qui est vraiment très peu. Il est évident que toute la section 24 n'est pas venue en section 27. La durée du stage a aussi changé à ce moment, ce qui perturbe un peu les comparaisons.
- 2 La constatation est la même pour les professeurs, 50 postes par an pour une augmentation d'effectifs de 40 en moyenne. De la même façon, les effectifs n'ont augmentés que de 22 entre 1991 et 1992. Comme il n'y a pas de stage dans ce cas, les postes au concours, s'ils sont pourvus, se traduisent immédiatement par une augmentation des effectifs.
- 3 Corrélativement, on constate une augmentation du nombre moyen de postes proposés au concours en section 61, à partir de 1992, alors que ce nombre est resté stable en section 27.
- 4 Actuellement, parmi l'ensemble des maîtres de conférences, 21,2% sont dans les IUT. Pourtant le nombre de postes fléchés IUT est toujours plus fort, est-ce à dire qu'il y a une rotation plus grande? D'ailleurs, le total des postes au concours sur les 6 ans (238) est supérieur aux effectifs des titulaires (225).
- 5 De la même façon, parmi l'ensemble des professeurs, 13,8% sont dans les IUT, ce qui montre bien la faiblesse en professeurs des IUT. Le nombre de postes fléchés IUT est toujours beaucoup plus fort (sauf en 1991).

Il me semble en tout cas qu'il serait intéressant de faire ces analyses conjointement avec d'autres sections, comme la 61, ainsi que le suggère l'analyse de Jean-Michel Jolion.

Christian Carrez

# Statistiques des Enseignants Titulaires 27ème section, au 31 Décembre 1993.

par Christian CARREZ

Comme cela avait été fait en 1989, 1991 et en 1993, voici quelques tableaux statistiques sur les effectifs, déterminés à partir des Tableaux de classements des personnels enseignants titulaires au 31 Décembre 1993, établis par le Ministère, DPES9, et diffusés aux établissements. Rappelons que ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques, les Maîtres de Conférences stagiaires, ni les postes vacants. De plus, ces tableaux ne mentionnent pas les enseignants des autres corps, comme les assistants par exemple. Les enseignants en détachement ou en disponibilité sont mentionnés, et sont comptabilisés dans les statistiques mentionnées ci-dessous.

## Physionomie nationale des corps

Le premier tableau donne l'évolution de la section (24 puis 27) au cours des quatre dernières années. On pourra noter une augmentation de 15% entre 92 et 93, contre 8% les années précédentes, donnant une augmentation moyenne de 10% par an. Cette augmentation est toujours la même pour les deux corps, conduisant à une stabilité du rapport professeurs sur l'ensemble autour de 31%, très en dessous de la moyenne de 40% toutes sections confondues. Les autres sections du groupe (25 et 26), en 93, ont une augmentation de 12% pour les professeurs et de 7% pour les maîtres de conférences, portant leur rapport professeurs sur l'ensemble à 41%. Je reviendrai ultérieurement sur ce point.

24 -> 27	Effectifs				Répartition			
	90	91	92	93	90	91	92	93
PR Classe ex.	17	23	28	36	4,8	5,9	6,8	7,6
PR 1ère Classe	117	139	158	182	33,2	35,5	38,2	38,6
PR 2ème Classe	218	230	228	254	61,9	58,7	55,1	53,8
<b>TOTAL PR</b>	<b>352</b>	<b>392</b>	<b>414</b>	<b>472</b>	<b>31,1</b>	<b>30,6</b>	<b>31,0</b>	<b>30,8</b>
MCF Hors Classe	16	27	42	44	2,1	3,0	4,6	4,2
MCF/MA 1ère Classe	495	559	566	648	63,5	62,8	61,5	61,2
MCF/MA 2ème Classe	269	304	313	366	34,5	34,2	34,0	34,6
<b>TOTAL MCF/MA</b>	<b>780</b>	<b>890</b>	<b>921</b>	<b>1059</b>	<b>68,9</b>	<b>69,4</b>	<b>69,0</b>	<b>69,2</b>
<b>TOTAL Enseignants</b>	<b>1 132</b>	<b>1 282</b>	<b>1 335</b>	<b>1531</b>				

Tableau 1. Effectifs et répartition des enseignants entre 1990 et 1993

A l'intérieur du corps des professeurs, constatons que la proportion des classes exceptionnelles et de première classe s'accroît. Par contre, dans le corps des maîtres de conférences, on peut voir une certaine stabilité. Pourtant, la section 27 n'est pas particulièrement favorisée, puisque la proportion de MCF/MA de seconde classe est de 17% en section 25 et de 23% en section 26, contre 35% en section 27. Il semble bien cependant que ceci soit dû à l'expansion de la discipline, comme on le verra par la suite.

Le deuxième tableau donne la moyenne des échelons dans chaque classe, pour chaque section du groupe, en 1990, 1992 et en 1993, là où j'ai eu les informations. Cette moyenne donne une idée de l'"âge" des personnels dans la classe, dans la mesure où la progression se fait automatiquement à l'ancienneté, sauf pour la classe exceptionnelle des professeurs. Si l'échelon moyen des professeurs de seconde classe a diminué légèrement dans toutes les sections, la

section 27 est toujours légèrement en dessous de ses voisines. Ceci est sans doute dû à un léger rajeunissement des trois sections par augmentation d'effectifs, la section 27 restant la plus jeune. La tendance est, cependant, très nettement vers un rapprochement entre les trois sections. La différence est plus significative pour les MCF/MA de première classe, où elle est d'environ un échelon, avec une stabilité d'une année sur l'autre. On peut sans doute conclure que non seulement les maîtres de conférences de 27ème section sont moins bien classés (34% en 2nde classe), mais qu'ils sont plutôt jeunes dans le corps. Ceci explique aussi le faible taux de hors classe (4,2% en section 27 contre 9,2% pour les deux autres sections).

section	90		92			93		
	23	24	25	26	27	25	26	27
PR Classe ex.	1,6	1,4	1,5	1,5	1,4	1,6	1,5	1,4
PR 1ère Classe	2,3	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0
PR 2ème Classe	5,0	4,8	4,8	4,9	4,5	4,7	4,8	4,5
MCF Hors Classe		5,1	5,4	5,4	5,1	5,5	5,5	5,1
MCF/MA 1ère Classe		3,0	3,9	3,5	2,8	3,9	3,5	2,8
MCF/MA 2ème Classe		2,2	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4

Tableau 2. Moyennes des échelons pour chaque classe.

Le tableau 3 donne, dans chaque classe et dans chaque corps, différentes moyennes complétées par l'écart type :

- l'âge des personnels,
- l'ancienneté théorique dans la classe et le corps (calculée en fonction de l'échelon atteint, elle représente l'ancienneté qu'aurait la personne si elle était entrée sans ancienneté au premier échelon de la classe correspondante),
- l'ancienneté effective dans la classe et le corps sur les tableaux du ministère.

	âge moyen	anc. théorique	anc. effective
PR classe ex.	53±5		4±4
PR 1ère classe	50±5	8±4	5±4
PR 2ème classe	46±7	7±5	5±5
MCF Hors classe	53±6	7±3	2±1
MCF 1ère classe	44±7	7±6	5±3
MCF 2ème classe	36±6	5±4	2±2
ensemble	43±8	6±5	4±3

Tableau 3. Ages et anciennetés moyennes.

Les différences entre ancienneté effective et ancienneté théorique s'expliquent essentiellement par l'ancienneté acquise dans les classes ou corps inférieurs. Pour les MCF de 2ème classe, la différence résulte de la prise en compte de la période de stage, ou de l'activité exercée comme ATER, assistant, etc... Notons que dans chaque classe, l'écart type des âges est sensiblement le même, sauf pour les PR de classe exceptionnelle ou de 1ère classe, où il est plus réduit. Cela semble indiquer, comme je l'avais suggéré dans un bulletin précédent<sup>1</sup>, une pyramide des âges fortement centrée entre 45 et 50 ans pour le corps de professeurs. L'augmentation du rapport PR/total permettrait un afflux de jeunes et une amélioration de cette pyramide.

Cette année, j'ai étudié la répartition des enseignants en IUT, sans pouvoir comparer avec les années précédentes, puisque je ne dispose pas de l'historique. Les points importants sont les suivants :

- 1 Les enseignants en IUT représentent 19% de la section (290).
- 2 Le déficit en professeurs est particulièrement important. Ils ne sont que 65, soit 22% du total des enseignants.

<sup>1</sup> Les enseignants du supérieur, d'après un rapport du CNE, Bulletin n° 25, p35.

- 3 Les moyennes âge et ancienneté sont du même ordre que pour l'ensemble des enseignants (tableau 3), sauf pour les professeurs de 1ère classe qui sont un peu plus âgés ( $53\pm 5$ ), avec une ancienneté effective un peu plus faible ( $3\pm 2$ ). Souffriraient-ils d'un léger retard de carrière?
- 4 La proportion de 1ère classe parmi les maître de conférences est ici un peu plus élevée (63% contre 61,2%). La proportion de 2nde classe parmi les professeurs est ici plus élevée (65% contre 53,8%).

## Répartition géographique

D'après le document du ministère, les enseignants sont répartis dans 112 établissements (+5 par rapport à 92), situés sur 45 agglomérations (+4 par rapport à 92). Pour avoir une carte de la localisation de la 27ème section en France, j'ai regroupé, comme l'année dernière, d'abord les agglomérations par région administrative, puis les régions par secteur géographique de la façon suivante :

Nord : Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie,

Est : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine,

Sud-Est : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes,

Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées,

Ouest : Basse Normandie, Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente,

Île-de-France : découpage en Paris Centre et région parisienne,

Outre-Mer : Antilles-Guyane, Pacifique, Réunion.

Le tableau 4 donne la ventilation des effectifs par secteur géographique, ordonné par effectifs décroissants. A noter que le secteur Île-de-France est passé devant le secteur Sud-Est (de peu!). La dernière colonne donne la proportion de professeurs sur la ligne.

secteur	PR				MC				Total	PR/tot
	Exc	C1	C2	total	HC	C1	C2	total		
Île-de-France	18	60	61	139	11	161	78	250	389	35,7
Sud-Est	7	51	62	120	14	166	85	265	385	31,2
Ouest	3	26	35	64	9	93	70	172	236	27,1
Sud-Ouest	4	19	45	68	5	94	48	147	215	31,6
Est	3	19	27	49	5	75	39	119	168	29,2
Nord	1	7	22	30	0	54	43	97	127	23,6
Outre-Mer	0	0	2	2	0	5	4	9	11	18,2
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>182</b>	<b>254</b>	<b>472</b>	<b>44</b>	<b>648</b>	<b>367</b>	<b>1059</b>	<b>1531</b>	<b>30,8</b>

Tableau 4. Répartition par secteur géographique.

En dehors du secteur Outre-Mer, on constate que le déficit en professeur est toujours très important dans le secteur Nord, alors que l'Île-de-France se rapproche de la moyenne nationale des autres sections du groupe. Pour atteindre la proportion de 1 professeur pour 2 maîtres de conférences, il en faudrait 22 de plus dans l'Ouest, 19 dans le Nord, 13 dans le Sud-Est, 11 dans l'Est, 6 dans le Sud-Ouest et 3 en Outre-Mer.

Le tableau 5 donne la ventilation par région administrative. Chacun pourra constater la place de sa région et le déficit en professeur indiqué par les chiffres. Correspondent-ils à ce qu'il ressent localement? Ces comparaisons ne doivent pas conduire à montrer du doigt telle ou telle région, mais permettre à chacun de défendre localement la discipline, et la renforcer.

Comme il a été dit plus haut, les titulaires se répartissent dans 112 établissements (+5 par rapport à 1992) répartis dans 45 agglomérations (+4). Le rapport précédent avait donné le classement des 10 agglomérations ayant le plus de titulaires. De la même façon, le tableau 6

donne le classement des 10 agglomérations ayant le plus de titulaires en 1993, avec le rappel de leur situation de 1992. Il s'agit des mêmes, mais Nancy regagne une des deux places perdues en 92, au détriment de Lille, dont les effectifs ont stagné.

Région	PR				MC				Total	PR/tot
	Exc	C1	C2	total	HC	C1	C2	total		
Alsace	0	4	5	9	1	13	8	22	31	29,0
Aquitaine	2	3	13	18	1	18	12	31	49	36,7
Auvergne	0	3	4	7	1	15	5	21	28	25,0
Basse Normandie	0	2	4	6	0	8	8	16	22	27,3
Bourgogne	0	2	5	7	1	5	5	11	18	38,9
Bretagne	2	10	14	26	5	30	30	65	91	28,6
Centre	0	4	7	11	1	16	9	26	37	29,7
Champagne-Ardenne	0	0	3	3	0	8	0	8	11	27,3
Corse	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0,0
Franche-Comté	0	3	3	6	0	9	6	15	21	28,6
Haute Normandie	0	1	5	6	0	9	7	16	22	27,3
Ile-de-Fr. Paris	12	37	34	83	9	106	41	156	239	34,7
Ile-de-Fr. sauf Paris	6	23	27	56	2	55	37	94	150	37,3
Languedoc-Roussillon	1	4	6	11	2	16	12	30	41	26,8
Limousin	0	0	2	2	0	2	4	6	8	25,0
Lorraine	3	10	11	24	3	40	20	63	87	27,6
Midi-Pyrénées	2	16	30	48	4	74	32	110	158	30,4
Nord Pas-de-Calais	1	5	13	19	0	35	26	61	80	23,8
Pays de la Loire	1	6	7	14	3	24	19	47	61	23,0
Picardie	0	1	4	5	0	10	10	20	25	20,0
Poitou-Charente	0	4	3	7	0	15	3	18	25	28,0
Prov. Alpes Côte d'A	2	9	21	32	6	41	24	71	103	31,1
Rhône-Alpes	4	35	31	70	5	94	43	142	212	33,0

Tableau 5. Répartition par région administrative.

Ces 10 agglomérations à elle seules se répartissent 70% des titulaires. D'autre part, 2,4% des titulaires sont dans les 10 dernières agglomérations qui ont chacune entre 1 et 7 titulaires. Par ailleurs, 2 agglomérations supplémentaires franchissent le seuil des 15 titulaires; ces 23 agglomérations se répartissent 90% des titulaires. Enfin, 16 agglomérations ont moins de 10 titulaires, et se répartissent 6% de l'ensemble.

	1992			1993			Augm. %
	Prof.	MCF	total	Prof.	MCF	total	
Paris	120	208	328	139	250	389	19
Toulouse	38	87	125	42	91	133	6
Grenoble	38	58	96	42	65	107	11
Lyon	22	51	73	24	63	87	19
Rennes	21	50	71	22	59	81	14
Nancy	18	40	58	23	47	70	21
Lille	15	47	62	17	46	63	2
Bordeaux	17	28	45	18	31	49	9
Aix-Marseille	11	32	43	11	37	48	12
Nantes	9	27	36	9	34	43	19
total	309	628	937	349	720	1069	14

Tableau 6. Répartition entre les 10 agglomérations ayant le plus de titulaires.

La notion d'agglomération peut s'avérer délicate, dans cette étude. C'est la plus petite unité géographique qui apparaît, et qui peut servir à mesurer l'éloignement ou la proximité des

équipes. L'expérience montre qu'une taille critique minimale doit être atteinte pour permettre aux enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur de satisfaire pleinement leurs fonctions. Les statistiques semblent indiquer que 90% des enseignants chercheurs de la 27ème section sont dans un site ayant une taille critique suffisante, si on suppose que cette taille est de 15. Cela peut paraître plutôt satisfaisant. Cependant cette proportion est sans doute très nettement surévaluée, car certains établissements de province ont des antennes délocalisées qui sont en dessous de cette taille critique. L'analyse par établissement ne permettrait pas de répondre complètement à cette question. On note, par exemple, que 53 établissements sur 112 se partagent 10% des effectifs. Cependant il est évident que certains de ces enseignants ont su parfaitement s'intégrer dans des équipes d'établissements proches du leur.

Parmi les 112 établissements, 48 ont des enseignants de la section qui sont dans un département IUT. Le tableau 7 donne la ventilation suivant le nombre d'enseignants en IUT de l'établissement.

effectif	nombre étab	PR	MCF	total	PR/tot
10<n	9	34	104	138	24,6
6≤n≤10	12	22	73	95	23,2
2≤n≤5	15	9	36	45	20,0
n=1	12		12	12	0,0
	48	65	225	290	22,4

Tableau 7. Ventilation des enseignants en IUT.

Parmi les 27 établissements où il y a au plus 5 enseignants de la 27ème section, la situation paraît difficile surtout pour 7 d'entre eux, lorsqu'ils constituent la majorité des enseignants de l'établissement appartenant à la section.

### Sur la faiblesse du taux PR/total

Comme je le disais l'an dernier, le taux PR/total n'est que de 31% dans notre section. Cela est inquiétant et nous devons trouver des solutions. Les postes mis au concours de cette année ne corrigeront pas encore cette faiblesse. Pour atteindre la proportion de 41% à effectif constant, il faudrait transformer 155 postes de maître de conférences en professeur. En résorbant le déficit par des créations, il en faudrait 264. Il est évident que ce n'est pas raisonnable, car nous ne saurions les pourvoir, le vivier théorique étant de 145 pour le concours 1994. Pour atteindre 33,3% (1 professeur pour 2 maîtres de conférences), il faut soit obtenir la transformation de 38 postes de MCF en PR, soit la création de 57 postes de PR.

Notons que 41 établissements ont un taux inférieur à 33%, tout en ayant au moins 6 titulaires de la section 27. Ils se répartissent 908 personnes. Pour que ces établissements portent leur taux à 33%, ils doivent demander l'échange de 60 postes de maître de conférences contre des postes de professeur, ou la création de 96 postes de professeur.

Il est clair que la section doit faire un effort particulier pour renforcer le potentiel de rang A dans les IUT, non seulement en obtenant des postes, mais aussi en s'efforçant de les pourvoir. Ainsi, en ne prenant en compte que les enseignants en IUT, 18 établissements ont un taux inférieur à 33% tout en ayant au moins 6 titulaires de la section 27. Ils se répartissent 210 personnes. Pour que ces établissements portent leur taux à 33%, ils doivent demander l'échange de 23 postes de maître de conférences contre des postes de professeur, ou la création de 35 postes de professeur. Il est probable qu'une partie d'entre eux sont déjà comptés dans ceux du paragraphe précédent.

Évidemment, il ne suffit pas d'avoir des postes de professeur mis au concours, il faut aussi les pourvoir. A ce sujet, on peut noter que, pour le concours 94, le vivier théorique est de 145 pour 41 postes. On peut donc estimer qu'une centaine de candidats ne trouveront pas de poste. Il peut alors être surprenant de savoir que certains postes n'ont pas eu de candidats. Il est vrai que la délocalisation de certains postes n'apparaît pas dans les chiffres indiqués ici. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai pris pour base un minimum de 6 titulaires pour déterminer les établissements qui devraient augmenter leur taux. Par ailleurs, les données brutes montrent clairement qu'il y a

plus de maîtres de conférences isolés que de professeurs. Pourtant cela devrait être l'inverse. Aurai-ils plus de courage pour se jeter à l'eau?

# Analyse des postes parus en Informatique et Génie Informatique

par Jean-Michel JOLION

Cette étude regroupe quelques statistiques sur les postes à pourvoir en informatique dans l'enseignement supérieur pour les six dernières années. Le principal élément de comparaison concerne les chiffres équivalents de la section 61 (Génie Informatique) qui englobe également les disciplines Automatique et Traitement du Signal.

Année	MCF			PR		
	I	GI	I/GI	I	GI	I/GI
1989	167	68	2.46	50	11	4.55
1990	155	52	2.98	48	11	4.36
1991	148	50	2.96	56	15	3.73
1992	147	80	1.84	49	33	1.48
1993	162	106	1.53	56	44	1.27
1994	137	94	1.46	42	39	1.08

**Tableau 1 : Nombre de postes parus aux JO et BO de 1989 à 1994**

**Légende :**

MCF : Maître de Conférences

PR : Professeur

I : Informatique (section 24 jusqu'en 1991, puis section 27)



GI : Automatique, Informatique Industrielle, Signaux, Robotique (section 29.2 jusqu'en 1991), Génie Informatique, Automatique, Traitement du Signal (section 61)

**Commentaires:**

1) Baisse en 1994 (cf Tableau 1) : Les écarts sont de -15.4% en MCF-I et -11.3% en MCF-GI par rapport à l'année 1993. Côté PR, les baisses sont de 25% en I et 11.3% en GI. Cependant, l'année 1993 ayant été une année faste, il est plus intéressant d'exprimer ces baisses par rapport à la moyenne des 5 années précédentes, on obtient alors : -12.1% pour MCF-I et -18.9% pour PR-I. Pour GI, il est difficile de mixer les résultats pré- et post- réorganisation des sections du CNU. Si on s'en tient aux résultats des deux années précédentes, on constate alors que le nombre de postes est cette année identique à la moyenne des deux années précédentes, il n'y a donc pas de baisse réelle sur cette section. Enfin, il faut comparer ces baisses avec la baisse générale (toutes sections confondues) de près de 45% par rapport à l'année dernière et de 17% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. L'informatique s'en sort donc globalement plutôt bien.

2) Comparaison I - GI : Le tableau 1 propose également des ratios entre les volumes de postes I et GI. On constate aisément que les deux ratios, MCF et PR, tendent vers 1. Le saut observé entre 1991 et 1992 correspond à la réorganisation des sections du CNU.

Année	I	GI	26ème section
1989	3.34	6.18	
1990	3.23	4.73	
1991	2.64	3.33	
1992	3.	2.42	1.57
1993	2.89	2.41	1.50
1994	3.26	2.41	2.6

**Tableau 2 : Rapport MCF / PR**

3) Rapport MCF/PR (cf Tableau 2) : Le rapport MCF / PR est beaucoup plus stable en GI qu'en I. Il y est également sensiblement plus faible depuis 1991. Ceci peut s'expliquer

en partie par l'âge moyen de la section GI par rapport à I qui induit plus de départ à la retraite en GI qu'en I, les postes PR-I étant majoritairement des créations. Ceci est confirmé par les ratios plus faibles en 26ème section (mathématiques appliquées et applications des mathématiques, appartenant au même groupe que l'informatique). Ces ratios restent cependant très élevés et ne favorisent pas le rééquilibrage entre les deux corps. En effet, le rapport professeurs sur l'ensemble était de 31% fin 1992 (cf SPECIF n° 23, juin 1993). L'objectif de 40% de professeurs (équivalent aux autres sections du groupe math-info) est loin d'être atteint. Au contraire, compte tenu des ratios des années 93 et 94, on voit rapidement que ce pourcentage n'a pas évolué dans le bon sens.

Année	MCF			PR		
	I(%)	GI(%)	I/GI	I(%)	GI(%)	I/GI
1989	36(21.6)	21(30.9)	1.71	13(26)	3(27.3)	4.33
1990	37(23.9)	17(32.7)	2.18	9(18.8)	4(36.4)	2.25
1991	39(26.7)	10(20)	3.9	5(8.9)	4(26.7)	1.25
1992	41(27.9)	25(31.3)	1.64	10(20.4)	8(24.2)	1.25
1993	55(34)	54(50.9)	1.02	15(26.8)	12(27.3)	1.25
1994	30(21.9)	32(34)	0.94	8(19)	11(28.2)	0.73

**Tableau 3 : Nombre de postes IUT parus aux JO et BO de 1989 à 1994**

4) Postes IUT : Le tableau 3 présente le volume de postes fléchés sur des IUT durant la période 89/93.

- Le volume MCF-I, en constant accroissement durant 5 ans (en volume et en relatif), subit une lourde chute cette année (-27.9% par rapport à la moyenne, soit beaucoup plus que la baisse sur les MCF-I en général). Cette remarque est traduite par une baisse très sensible de la part IUT sur le volume total MCF-I.

- Remarque identique pour les postes PR-I où la baisse (par rapport à la moyenne des 5 dernières années) est de 23.8%. (Les volumes relatifs sont beaucoup plus fluctuant du fait des petits nombres de postes).

- Les volumes GI-IUT sont plus proches de la moyenne, en accord avec le comportement général des postes GI.

- Le ratio I/GI est en faveur de GI. On note ici l'effet de la rénovation des IUT informatique avec la création d'une nouvelle filière plus orientée vers l'informatique industrielle.

5) Rapport MCF/PR en IUT (cf Tableau 4) : Le ratio MCF/PR est significativement plus fort en IUT par rapport à la valeur générale, pour ce qui concerne les postes I. La remarque est également valable pour GI si l'on ne considère que les trois dernières années, c'est à dire la période post-réorganisation du CNU.

Année	I	GI
1989	2.77(-)	7.00(+)
1990	4.11(+)	4.25(-)
1991	7.80(+)	2.50(-)
1992	4.10(+)	3.13(+)
1993	3.67(+)	4.42(+)
1994	3.75(+)	2.91(+)

**Tableau 4 : Rapport MCF / PR en IUT**

# Compte rendu intersyndical de la session de printemps de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

29,30,31 Mai 1994

M. Bayart (SNESup), J. Bernussou (SNCS), C. Jard (SGEN), D. Krob (SNCS)  
J.P. Laumond (SNCS), H. Prade (SNCS), X. Rousset de Pina (SNESup)

*Présents* : M. Bayart, P. Bernhard, J. Bernussou, A. Costes (membre du bureau), M.C. Gaudel, M. Jacobzone, C. Jard, P. Jorrand, J.P. Jouannaud, D. Krob (Secrétaire scientifique), J.L. Lacombe (Membre du bureau), J.P. Laumond, P. Lirou, O. Macchi, J. Mariani (Président), G. Mazaré, J.M. Pierrel (Membre du bureau), H. Prade, C. Puech, X. Rousset de Pina

## 1 Accueil du président

Le président présente l'ordre du jour de la session de printemps 1994. Il rappelle d'abord les dates des différentes réunions de la section à venir :

- Jury d'audition : 9-11 Mai 1994
- Jury d'admissibilité : 18-20 Mai 1994
- Bureau de la session d'automne : 16 Septembre 1994
- Session d'automne : 25-28 Octobre 1994

Il signale qu'il n'y aura finalement pas d'auditions des candidats DR cette année. Le président indique également que les constitutions des listes électorales pour le futur renouvellement du comité national sont en cours, la fin du mandat du présent comité étant fixé au 17 Septembre 1995.

## **2 Exposé du directeur du département**

### **2.1 Bilan final de la session d'automne 93**

J.J. Gagnepain, directeur du département SPI, présente le bilan de la session d'automne 1993. Il explique qu'il y a eu peu de créations nettes d'unités et que l'ensemble de ces opérations se sont faites par restructuration compte-tenu des problèmes de budget. Du point de vue des suppressions nettes, on dénombre en section 07 l'UPR Chouraki, l'UMR Bull-Imag, l'EP Dreyfus et l'EP Ferrand. Au niveau des créations, il y a eu l'URA Angué, l'URA Bourjot, l'URA Colmerauer, l'URA Wendel, la FU Sakarovitch, l'EP Crochemore, l'EP Pujolle, le GDR Bidoit et le GDR Diaz. Il indique qu'il y a eu 11 GDR supprimés au niveau du département pour 6 créations.

### **2.2 Promotions, concours et détachements**

J.J. Gagnepain évoque ensuite le concours d'entrée 1994. Il rappelle que ce concours ne comporte pas plus de 50% de postes affichés comme il s'y était engagé, mais qu'il est néanmoins fortement influencé par les PIR. Il nous signale qu'un des postes du concours général a été donné par le PIR environnement, à charge du jury de ne pas oublier cette thématique dans les choix finaux.

En ce qui concerne les promotions, il y aura cette année 5 possibilités de promotion DR2/DR1 au niveau du SPI. Il signale qu'il sera aussi possible de promouvoir CR1 tous les CR2 à quatre ans d'ancienneté, sous réserve de l'appréciation de la commission. Un très faible nombre de possibilités de promotions pour les CR2 à moins de 4 ans d'ancienneté existe également au niveau de l'ensemble du CNRS. Sur ce point, C. Jard signale que la grande majorité des gens concernés n'ont pas été prévenus officiellement et n'ont donc pas pu mettre à jour leur dossier en vue de cette promotion éventuelle.

J.J. Gagnepain signale ensuite la grande nouveauté de la session de printemps 1994, à savoir l'existence de 24 postes d'accueil en détachement (dont 6 pour des renouvellements) au niveau du département. Ils ne sont pas préaffectés par section car les pressions sont très différenciées (31 candidatures en 07, 10 en 08, 6 en 09, 8 en 10). J.J. Gagnepain souligne la nécessité de tenir compte des critères de mobilité. Il rappelle la nécessité d'une plus grande mobilité, tant vers les universités que vers le monde industriel. Il nous fait part de son souhait d'arriver dans les deux ans à la possibilité de disposer d'une quarantaine de postes d'accueil au niveau du département. Il souligne que l'objectif affiché est d'arriver à passer de 1100 à 1900 chercheurs pour le SPI et que cet accroissement serait réparti à parité entre postes de chercheurs statutaires et postes d'accueil. Il signale aussi que pour le moment, la durée normale d'un détachement est de l'ordre de 2 ans, mais qu'il faudrait augmenter cette durée vers 3/4 ans en régime de croisière. J.P. Laumond intervient alors pour exprimer son inquiétude. Tout en comprenant cette volonté d'accueil, il souligne que la priorité doit être donnée au déblocage des carrières.

## 2.3 Points divers

J.J. Gagnepain fait part de sa volonté de développer le partenariat avec les entreprises. Des réunions sont actuellement planifiées pour recueillir l'avis des industriels sur les OST et les axes scientifiques du département.

Au niveau des relations internationales, Bruxelles est toujours le point central. J.J. Gagnepain nous signale les problèmes de concurrence entre le CNRS et le MESR en ce qui concerne les noms d'experts européens. Il souhaite que lorsqu'un laboratoire soumet un projet européen, une copie de la première page du dossier soit communiquée au département. Il évoque ensuite la nécessité du rééquilibrage des échanges avec le Japon ainsi que la future création d'un laboratoire CNRS à l'Université de Tokyo sur le thème des micro-technologies.

J.J. Gagnepain signale que le budget 1994 correspond plus ou moins au budget 1993 en fin d'année. Il indique qu'il a tenu à maintenir en priorité le soutien de base des laboratoires et que celui-ci sera égal au soutien de base 1993 moins 3,6% qui serviront à constituer une réserve. Cette réserve permettra de financer des actions spécifiques liées aux axes prioritaires du département.

J.J. Gagnepain évoque ensuite les problèmes d'ITA. A priori, il n'y aura pas de créations de postes cette année. Bien au contraire, 390 postes d'ITA sont gelés sur l'ensemble du CNRS. 56 postes devraient néanmoins être mis au concours 1994 au niveau de l'ensemble du CNRS.

## 3 Exposé du représentant du MESR

M. Cosnard, représentant la Mission Scientifique et Technique (MST) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche auprès de la section présente la nouvelle organisation du ministère. Celui-ci est structuré en 4 directions générales (Enseignement supérieur, Recherche et technologie, Ressources humaines et budget, Information scientifique et bibliothèques). Parallèlement à ces 4 directions se trouve la MST qui possède à la fois une mission d'évaluation et de prospective scientifique. La MST est divisée en 10 départements scientifiques, pédagogiques et techniques (DPST). La section 07 vue de la MST dépend essentiellement de la DPST 4 qui outre l'informatique et le traitement du signal gère l'électronique, les plasma froids, ... En fait, l'ensemble du SPI est contenu dans les DPST 4 et 8.

La DPST 4 est une équipe de 19 personnes (15 scientifiques, 4 administratifs). Un groupe d'experts sous la présidence de P. Gentil lui est attaché. Celui-ci est divisé en 5 sous-groupes. Les deux premiers s'occupent des contrats quadriennaux pour les laboratoires ou équipes ne dépendant pas du CNRS, les deux suivants s'occupent des primes d'encadrement doctoral et le dernier gère la répartition des allocations de recherches.

M. Cosnard rappelle qu'il y aura 575 allocations de recherche en 1994 pour l'ensemble de la DPST 4. La moitié d'entre elles sera attribuée aux DEA et la seconde moitié par le groupe d'experts sur dossier individuel. Il signale que 260 allocations sont préaffectées globalement (110 AMN, 50 X, 20 Mines, 50 régions, ...) sans attribution disciplinaire spécifique.

M. Cosnard évoque ensuite l'importance des programmes de recherche communautaire. Il signale également que les axes prioritaires de la DPST 4 ne sont pas sensiblement différents de ceux du CNRS, tout en ayant leur spécificité. M. Cosnard souligne enfin la nécessité de maintenir la structuration de la recherche liée aux PRC.

## 4 Titularisation des chargés de recherche stagiaires

Après examen des dossiers, la section vote à l'unanimité la titularisation des chargés de recherche dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Laboratoire
Bessière	Pierre	URA 394
Bondon	Pascal	UMR 14
Bourdot	Patrick	UPR 3251
Desbat	Laurent	URA 1618
Domenjoud	Eric	URA 262
Flaus-Aubry	Jean-Marie	URA 228
Gaiffe	Bertrand	URA 262
Giavitto	Jean-Louis	URA 410
Laboisier	Raphael	URA 368
Lopez	Pierre	UPR 8001
Marzouki	Meryem	USR 706
Perriere	Guy	URA 243
Queinnec	Isabelle	UPR 8001
Raymond	Pascal	UMR 9939
Wang	Dongming	URA 394
Zasadzinski	Michel	URA 821

## 5 Promotions CR2/CR1

Après discussion et présentation des dossiers, la section propose le classement suivant pour les promotions CR2/CR1 :

- 1) (exaequo) M. Adda-Decker, F. Bimbot, L. Blanc-Feraud, S. Boucheron, A. Boudet, M. Bousquet-Mélou, B. Charron-Bost, A. Collinot, M. Di Mascolo, A. Herzig, J.M. Jezequel, F. Maffray, L. Quan, P. Schnoebelen, C. Servière, F. Sillon, B. Tourancheau, X.W. Tu, G. Villard, P. Wenger, Y.M. Zhu

La section examine ensuite les CR2 qui ont quatre ans d'ancienneté en 1994 compte-tenu de leur reconstitution de carrière et pour lesquels un très faible nombre de possibilités de promotions existe au niveau de l'ensemble du CNRS. Après examen des dossiers, la section décide de proposer à ce titre à la promotion CR1 le nom suivant :

- 1) Berthommier

## 5.1 Prise en compte du tiers complémentaire

Après examen des dossiers, la section vote la prise en compte du tiers complémentaire pour les chargés de recherche dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Laboratoire
Antonini	Marc	URA 1376
Berthommier	Frédéric	URA 368
Bertrand	Yves	URA 1871
Bessière	Christian	UMR 9928
Bisson	Gilles	URA 394
Drira	Khalil	UPR 8001
Gros	Patrick	URA 394
Jensen	Thomas	URA 1439
Loeb	Daniel	URA 1304
Perrière	Guy	URA 243
Sauter	Yannick	URA 227
Tsoukias	Alexandros	URA 825

## 5.2 Examen des demandes de détachement

La section donne à l'unanimité un avis favorable au renouvellement d'1 an des détachements des chargés de recherche suivants :

J.M. Fédou, B. Leclerc, M. Petitot, C. Pierret-Goldbreich.

Elle propose aussi le renouvellement du détachement de M. Cosnard sur un poste de directeur de recherches.

La section examine ensuite les nouvelles demandes de détachement dans le corps des chargés de recherche. Après examen des dossiers, elle classe à l'unanimité les candidats dans l'ordre suivant :

- 1) J. Véronis
- 2) A. Bouajjani
- 3) M. Rombaut
- 4) J.P. Barbot
- 5) D. Lugiez
- 6) J.F. Mari
- 7) S. Canu
- 8) B. Bérard
- 9) J.C. Fernandez

La section examine enfin les nouvelles demandes de détachement dans le corps des directeurs de recherche. Après examen des dossiers, elle classe à l'unanimité les candidats dans l'ordre suivant :



- 1) (exaequo) J. Coutaz, C. Lobry
- 2) P. Siegel
- 4) M.O. Cordier
- 5) D. Duval
- 6) C. Frougny

### **5.3 Promotions DR2/DR1**

Après examen des dossiers, la section propose le classement suivant :

- 1) G. Longo
- 2) J.M. Laborde

La section vote également à l'unanimité la motion suivante :

La section souligne l'excellente qualité de nombreux dossiers de passage DR2/DR1 et regrette que les possibilités de promotion envisageables soient sans commune mesure avec ce nombre important. Elle demande que le président du conseil de département puisse se faire l'écho de cette forte préoccupation auprès de la direction scientifique du SPI, du conseil de département et du conseil scientifique du CNRS.

### **5.4 Promotions DR1/DRCE1**

Après examen des dossiers, la section propose le classement suivant des candidats à la promotion DR1/DRCE1 :

- 1) P. Camion

La section vote également à l'unanimité la motion suivante :

La section souligne l'excellente qualité de nombreux dossiers de passage DR1/DRCE et regrette que les possibilités de promotion envisageables soient sans commune mesure avec ce nombre important.

### **5.5 Proposition DRCE1/DRCE2**

Après examen des dossiers, la section propose le nom de I. Landau pour le passage DRCE1/DRCE2.

### **5.6 Audit du comité national**

La section reçoit J.M. Schwartz, responsable de l'audit du comité national. Celui-ci s'excuse du caractère maladroit de la lettre qu'il avait écrite à M. Deza, dans laquelle il faisait mention de "disfonctionnements du comité national".

J.M. Schwartz présente ensuite l'état de l'audit. Il liste un certain nombre de propositions issues de l'audit qui pourraient être retenues par la direction générale :

- mieux organiser le passage entre deux commissions;

- améliorer les communications avec l'extérieur (sessions à géométrie variable pour les experts extérieurs);
- renforcer les liens entre les différentes sections;
- alléger certains textes réglementaires;
- créer un poste de médiateur;
- améliorer la concertation avec les structures d'évaluation des autres organismes.

A. Costes et J.L. Lacombe interviennent alors pour souligner que les solutions envisagées pour améliorer les relations entre les experts extérieurs et les sections ne sont pas bonnes. A. Costes signale l'importance que pourrait avoir la création d'une session supplémentaire sur les aspects de prospective scientifique.

## 5.7 Motion

H. Prade présente au nom des membres élus de la commission un texte de motion, inspiré du Manifeste pour la Recherche émanant de l'Ecole Polytechnique et répondant au rapport d'orientation sur la recherche française. Un long débat s'instaure alors dans lequel les membres élus tiennent à souligner leurs inquiétudes sur la nature des débats actuels. J.P. Laumond intervient en particulier pour souligner que les problèmes posés par l'Enseignement Supérieur nécessitent une augmentation sensible des personnels des Universités. Il signale que la qualité de la recherche française ne pourrait qu'être mise en péril par toute solution visant à garder un volume constant de personnels universitaires et chercheurs.

A l'issue d'un débat animé, une motion très amendée est finalement votée à l'unanimité de la section :

En référence au rapport d'orientation sur les grands objectifs de la recherche française, la section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique pense qu'il est nécessaire qu'il y ait des personnels de recherche à temps plein, ce qui n'exclut pas la possibilité pour eux de participer à l'enseignement sur la base du volontariat.

## 5.8 Prix et médailles

Après une longue discussion, la section propose le nom de G. Longo comme médaille d'argent du département SPI. La section propose ensuite le nom de S. Lavallée comme médaille de bronze de la section.

## 5.9 Concours d'entrée 1994

On compte 64 candidats DR2, 25 candidats CR1 et 205 candidats CR2 pour le concours d'entrée 1994. La pression en CR2 est donc cette année de 14,3 candidats par poste en section 07 (cette pression varie de 6 à 14,4 sur les différentes sections du CNRS). La section 07 apparaît donc à nouveau comme un pic isolé au niveau du concours par rapport au reste du CNRS.

Après discussion, la section donne mandat au bureau pour la constitution des sections de jurys d'audition. Le président signale aussi la venue de deux experts extérieurs : M. Salges (section 29) et M. Michel (section 29) pour le jury d'admissibilité 1994.

### **5.10 Point sur les PRC/GDR**

M.C. Gaudel nous signale que le comité inter-PRC se réunira courant juin. Il a déjà élaboré un budget prévisionnel pour 1995. Concernant le forum PRC/Entreprises qui s'est tenu l'année dernière, le bilan final a été très bon au niveau des communautés, mais peu d'entreprises sont venues. L'idée de refaire un nouveau forum inter-PRC a aussi été fortement envisagée.

### **5.11 Politique éditoriale**

Le département SPI va lancer une collection d'ouvrages scientifiques en français. L'idée est de publier des cours de troisième cycle qui pourraient être ensuite traduits en anglais avec le concours d'un éditeur américain.

### **5.12 Relations maths-info**

D. Krob propose de réactiver un groupe de travail élargi entre les sections 01 et 07 sous couvert des présidents de section. Ce groupe pourrait avoir mission de prospective scientifique. Après discussion, il est proposé que J.P. Jouannaud, D. Krob, J.P. Laumond, O. Macchi en fassent partie.

**CONTRIBUTION à la CONSULTATION  
NATIONALE sur la RECHERCHE**

**P. BOURDOT**

**Ci-après un document élaboré par un  
groupe de travail constitué à l'Univer-  
sité PARIS 11 à propos du récent  
rapport DAUTRAY.**

**Patrick BOURDOT**

Chargé de Recherche

Vice-président  
du Département Recherche  
du Département d'Informatique  
de l'Université Paris XI

LIMSI-CNRS, B.P. 133,  
91403 Orsay cedex.

A l'attention de:

CONSULTATION NATIONALE

SUR LA RECHERCHE

Groupe BERNARD JULHIET

79/83 rue Baudin

92309 LEVALLOIS PERRET cedex.

Lettre Recommandée avec AR

Orsay, le 28 avril 1994.

Madame, Monsieur,

Au titre de représentant élu par les Maîtres de Conférence et de Chargés de Recherche du Département d'Informatique de l'Université Paris XI, je me permets, par la présente, de vous faire part d'un ensemble non exhaustif de réflexions issues d'Enseignants-Chercheurs et de Chercheurs que je représente, à propos du rapport d'orientation sur les grands objectifs de la recherche française (dit rapport DAUTRAY).

Nous commencerons tout d'abord, par quatre remarques générales qui concernent l'objectivité même de ce rapport d'orientation et la valeur de la consultation nationale associée. Nous développerons ensuite, en nous référant directement à des passages du texte officiel, une analyse détaillée d'un certain nombre de points qui nous paraissent dangereux pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

La première remarque vise le discours du rapport DAUTRAY à propos de la relation Université / Industrie. L'Université doit-elle être au service exclusif de l'Industrie ou doit-elle être au service de l'Homme? En d'autres termes, doit-elle avoir pour vocation la formation professionnelle, ou doit-elle être le lieu permettant au plus grand nombre d'accéder à la culture et à l'enseignement? De toute évidence le rapport DAUTRAY raisonne à courte vue, celle où l'avenir de l'Homme n'est que dans une civilisation industrielle. Rien ne permet d'affirmer, et la crise économique actuelle devrait apporter matière à réflexion, que la professionnalisation à outrance soit la solution. Au contraire, ceux qui se sont trouvés au chômage et qui arrivent aujourd'hui à retrouver un emploi, sont souvent ceux qui ont été capables d'adaptation professionnelle. Professionnaliser à l'extrême les formations c'est enfermer les gens dans des activités spécialisées, c'est donc, à moyen ou long terme, les envoyer directement au chômage.

La seconde remarque porte sur la composition même du groupe de travail ayant remis ce rapport. Comment peut-on analyser de façon objective le fonctionnement de la recherche en France alors qu'aucun membre du groupe de travail chargé de produire un tel rapport ne représente explicitement le CNRS? S'agit-il là simplement d'une erreur ou d'un oubli, ou est-ce une composition délibérée? Au delà de la remise en cause de la vocation de l'Université, c'est le démantèlement du CNRS qui apparaît en filigrane du rapport DAUTRAY, et ce défaut dans la composition du groupe de travail qui l'a produit ne fait que confirmer cette analyse.

La troisième remarque d'ordre général porte sur l'organisation elle-même de la dite "consultation nationale". Quoi de plus simple, pour permettre à certains chargés de mission du ministère de faire croire que cette consultation ne concerne que les représentants syndicaux ou les sociétés de recherche, que de faire en sorte que le rapport dit "officiel" soit précédé d'un rapport "confidentiel". En d'autres termes, tout est fait pour que les Chercheurs et Enseignants-Chercheurs ne se sentent pas directement concernés, et éviter ainsi l'affrontement direct des idées. Car enfin, combien d'entre nous ont eu la chance d'apprendre l'existence de ce rapport et de cette consultation? Combien d'entre nous ont eu le temps pour analyser ce document? Comment peut-on parler d'une consultation nationale, alors que l'échéancier des 6 colloques thématiques nationaux ne tient que dans un tout petit mois (18 Février - 17 Mars)! En décentralisant ces débats, le ministère, sous couvert de donner la parole aux régions, a surtout réussi à diviser les Chercheurs et Enseignants-Chercheurs pour qu'ils ne puissent pas participer à tous les débats, pour qu'ils n'aient pas l'occasion de se mobiliser sérieusement. D'ailleurs, s'il y avait eu réellement désir de mener une large consultation, le minimum aurait été de donner à la communauté scientifique les moyens de se rendre à ces colloques. En dehors des noms de villes mentionnés sur le rapport DAUTRAY page 73, où avaient lieu ces colloques? Comment pouvait-on s'y rendre? Comment devait-on faire valoir de tels déplacements par rapport à nos universités ou à nos laboratoires d'attache?...

La quatrième et dernière remarque porte sur l'absence totale de chiffres dans ce rapport, qui est pourtant censé définir les grands axes d'une politique scientifique. Au niveau de l'analyse des prétendues carences de la recherche en France, tout est basé sur des exemples particuliers de défaillances, d'autant plus facilement élevés à des cas généraux de dysfonctionnement qu'aucun chiffre n'étaye ces conclusions. Côté budgets et personnels concernés par les orientations prétendument nécessaires, pas plus de chiffrage, si bien que dans le meilleurs des cas nous sommes amenés à faire l'hypothèse que ce rapport prône une réforme à crédit constant. Nous verrons ci-après qu'en conséquence cela signifie le dépeçage de la recherche universitaire au profit des écoles d'ingénieurs.

Mais regardons maintenant un peu plus dans le détail ce que sous-tend ce rapport.

#### 1°) SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Rapport DAUTRAY, pages 16 - 17: *Une certaine singularisation de ces sciences se justifie par une échelle différente des dépenses correspondantes (surtout pour les équipements) et par le morcellement des équipes qui en est partiellement une conséquence. [] D'une façon générale, se dessine une tendance à un recul relatif de l'influence des universités et du CNRS, au profit de grands établissements (Fondation nationale des sciences politiques, EHESS, Collège de France, à présent l'ENS) qui tous associent recherche et formation par la recherche, et dont les laboratoires et départements concilient l'organisation de recherches collectives et l'encadrement solide apporté aux travaux personnels.*

Commentaire: Les sciences sociales et humaines sont en effet pauvres en crédits depuis longtemps. L'excellence des grandes écoles n'est pas perçue comme écrasante dans tous les domaines. De plus donner en exemple (sans justifier) "l'élite" qui a bénéficié d'un financement correct incite à demander des conditions financières meilleures, et non à méjuger le CNRS ou les Universités. Il n'y a aucune pertinence à ce paragraphe par rapport aux recommandations du rapport (orienter les chercheurs vers plus d'enseignements, et ne pas augmenter les crédits).

#### 2°) SUCCES TRES RELATIF DES CIFRE

Rapport DAUTRAY, page 37: *Les entreprises attendent de la recherche publique des chercheurs bien formés non seulement pour assurer le niveau de leurs laboratoires de recherche, mais aussi pour essaimer vers les autres activités de l'industrie. Dans ce domaine, la formule des conventions CIFRE est un succès qui mérite d'être souligné.*

Commentaire: Si les conventions CIFRE semblent satisfaire sur ce point les industriels, le rapport DAUTRAY ne se pose même pas la question de savoir s'il n'existe pas des effets pervers du côté des laboratoires. Notons cependant que bien souvent un thésard CIFRE est une perte sèche d'investissement pour le laboratoire. Si le laboratoire encadre scientifiquement le jeune Chercheur, la production du thésard reste le plus souvent à l'industriel. Le laboratoire n'a donc plus la maîtrise de la plate-forme expérimentale de la dite recherche, ce qui hypothèque matériellement l'avenir des recherches du laboratoire sur la thématique étudiée par le thésard!

### 3°) MOBILITE DES PERSONNES

Rapport DAUTRAY, page 37: *Relancer les relations entreprises/recherche publique par la "mobilité des personnes", en renforçant les mesures incitatives, en prévoyant les conditions de réinsertion des chercheurs,...*

Commentaire: Les mesures incitatives ou de prévoyance ne suffiront pas! La "mobilité des personnes" ne pose pas simplement un problème de confort.

Elle est tout d'abord à replacer dans le cadre d'une rémunération déjà modique, réalité matérielle difficile des Chercheurs ou Enseignants-Chercheurs que semble complètement ignorer le groupe de travail qui a produit le rapport DAUTRAY. Quand on a le salaire d'un jeune Chercheur ou Enseignant-Chercheur et que l'on est père ou mère de famille, un tel revenu oblige que le conjoint travaille, et ce pas forcément dans la fonction publique! Dans ces conditions, la mobilité vers l'entreprise n'est envisageable que si la question de la réinsertion ne se pose même pas, c'est-à-dire que s'il ne s'agit que d'un détachement sans risque de perte de poste et de salaire. La chose est pire, si l'on est en présence des mêmes conditions familiales, pour la mobilité de type post-doc. En effet, combien de Chercheurs ou d'Enseignants-Chercheurs auront des conjoints qui accepteront l'abandon de leur activité professionnelle pour rendre possible la mobilité géographique qu'implique un post-doc? Si le critère du post-doc paraît pertinent pour l'obtention d'une habilitation, il convient cependant de noter qu'il risque d'être passablement discriminatoire pour ceux qui ont des obligations parentales!

En second lieu, dans cette période de diminution forte de postes, la "mobilité des personnes" pose aussi des problèmes aux établissements eux-mêmes. Ainsi, par exemple, combien d'établissements sont prêts à laisser partir en détachement un Maître de Conférence qui, en plus de ses enseignements, assure un certain nombre de charges d'administration de l'enseignement?

### 4°) POSTES IMPORTANTS ET PREALABLE DE L'EXPERIENCE INDUSTRIELLE

Rapport DAUTRAY, page 37: *Il s'agit notamment d'orienter l'effort national de recherche afin de conférer aux entreprises la capacité de corriger leurs faiblesses en matière d'innovation (principalement d'innovation "produit"). Le système public de recherche, s'il mobilise au bénéfice des entreprises une fraction significative de son potentiel, peut apporter au service de cet objectif une contribution indispensable. Comment gérer, évaluer, promouvoir celles et ceux qui vont vers l'entreprise? Doit-on décider que l'accès à certains postes importants tienne compte de séjours dans un laboratoire différent ou dans une entreprise?*

Commentaire: Avant toute chose, rappelons que la version "confidentielle" de ce rapport, au lieu de parler de "postes importants", proposait purement et simplement par cette même mesure de réguler l'accès aux postes de Directeurs de Recherche... Au delà du fait qu'un tel critère risque en étant exclusif d'introduire un grave manque d'encadrement d'ici peu de temps, c'est-à-dire lorsque la génération actuelle des Directeurs de Recherche et Professeurs sera à la retraite (cf. page 50: *la moitié des professeurs de science partira à la retraite d'ici 2005, et la proportion est la même au CNRS*), il reste que ces propos montrent une méconnaissance de certaines réalités concrètes en matière de relation Laboratoires / Industries.

Tout d'abord, la majorité des chercheurs qui ont déjà été au devant des besoins des entreprises, soulignera que cette démarche se heurte, du côté des industriels, au lourd a priori que les centres de recherche du domaine public doivent offrir un service gratuit. En effet, le premier obstacle auquel doit faire front un chercheur, lorsqu'il veut établir des relations avec une industrie qui n'en a pas l'habitude, c'est celui de faire comprendre à l'industriel que, bien qu'étant de la fonction publique, ses crédits de recherche ne sont pas infinis et qu'il convient donc à l'industriel de rétribuer ce travail et de participer au dispositif matériel de la recherche. Tant que ce problème de mentalité des industriels français ne sera pas abordé par les groupes de travail qui se pencheront sur la relation Recherche / Industrie, toute critique sur la prétendue non ouverture des chercheurs vers le monde industriel sera irrecevable.

Ensuite, plus simplement que des réformes structurelles pour imposer des détachements réguliers de chercheurs dans l'industrie, il convient de faciliter les procédures d'établissement des contrats industriels. Ce dispositif est intéressant pour le laboratoire comme pour l'industriel. Il permet le transfert Recherche / Industrie, et est source de revenus pour des investissements matériels au sein des laboratoires. Cependant, il convient de faciliter les procédures d'établissement de tels contrats, voire que ces contrats puissent être élaborés à la carte selon la dimension de l'entreprise. En effet, les conditions requises actuellement pour établir de tels contrats sont trop rigides et semées d'embûches administratives qui découragent autant l'entreprise que le chercheur. De plus, former les chercheurs à concrétiser des contrats industriels est une mesure simple qui peut accroître de façon significative les rapprochements Recherche / Industrie souhaités. Au delà de la formation, l'incitation à développer de

tels contrats doit apparaître dans les procédures d'évaluation des chercheurs. Au lieu de comptabiliser la mobilité, un critère qui serait plus cohérent avec les critères d'évaluation actuels (volume de publications, volume d'enseignements, administration de la recherche,...) est celui qui prendrait en compte l'action ou la responsabilité d'un chercheur pour mener à bien des contrats industriels de recherche. Voilà, il nous semble, des propositions constructives qui, contrairement à une réforme structurelle de la recherche en France, produiront des effets positifs très rapides, ce qui, dans la situation économique actuelle, est la seule chose qui compte.

#### 5°) SELECTION: FILIERES COURTES / LONGUES

Rapport DAUTRAY, page 51: - *les formations techniques en place (classes préparatoires, IUT, écoles d'ingénieur, sections de techniciens supérieur) sont sélectives, ce qui conduit les non-sélectionnés à engorger les formations longues, pour la plupart fondamentales, pour lesquels ils n'ont souvent ni goût ni aptitude particulière, et qui ne garantissent pas un métier en cas de succès;*

Commentaire: Il convient de dénoncer cet a priori sur le prétendu caractère non sélectif des filières longues. A en croire le groupe de travail qui a produit ce rapport, les examens universitaires de DEUG, Licence, Maîtrise, DESS ou DEA ne seraient donc que de simples formalités administratives! De plus, il n'y a pas seulement les examens: à l'entrée de chacune de ces étapes universitaires, une sélection sur dossier est opérée, et elle est d'autant plus rigoureuse que le niveau du diplôme est élevé. S'il y a effectivement un défaut, il est général au système éducatif français: un étudiant en situation d'échec dans l'une ou l'autre des filières se retrouve sans métier. Au demeurant, du fait de la sélection progressive qu'opèrent les filières longues, celles-ci ne disqualifient pas l'étudiant dès qu'il a un petit accident de parcours et offrent des possibilités de réorientations, ce que les filières courtes ne prévoient même pas. Quant à prétendre qu'un étudiant qui obtient un DESS, un DEA ou une Thèse dans une matière fondamentale peut n'avoir ni goût ni aptitude particulière pour cette matière et qu'il n'a pas par ces diplômes de garantie de métier, cela nous paraît friser la mauvaise foi!

#### 6°) RECHERCHE: ECOLES D'INGENIEURS / UNIVERSITES

Rapport DAUTRAY, page 35: *Les écoles d'ingénieurs, quels que soient leurs statuts, constituent un lieu de contact privilégié entre recherche, industrie et formation; leurs laboratoires appellent un soutien renforcé.*

Commentaire: Si l'on rapproche cette argumentation de celle analysée ci-dessus (cf. 5° sur l'extrait de la page 51) à propos de la prétendue absence de sélection dans les filières universitaires longues, le rapport DAUTRAY semble faire l'apologie, non pas d'un "soutien renforcé" aux laboratoires des écoles d'ingénieurs, mais d'un redéploiement de la recherche de l'université vers les écoles d'ingénieurs. Une telle interprétation est loin d'être abusive, du fait même que le rapport DAUTRAY est non chiffré. En l'absence d'estimation budgétaire et dans le contexte d'une politique gouvernementale prônant l'économie des dépenses de l'Etat, ce rapport ne peut dans le meilleur des cas être entendu que comme un projet de réforme à crédit constant. Un "soutien renforcé" aux laboratoires des écoles d'ingénieurs, associé à une telle hypothèse budgétaire, risque donc d'entraîner le dépeçage de la recherche universitaire au profit des écoles d'ingénieurs.

#### 7°) DERIVE VERS L'ENSEIGNEMENT

Rapport DAUTRAY, page 53: *Il faut noter que, dans bien des cas, l'exigence ressentie de maintenir une activité de recherche pour avoir des chances de promotion conduit à des résultats qui ne sont même pas satisfaisants pour les intéressés, conscients de ne pas contribuer réellement aux progrès de la Science, mais de faire de la "recherche de seconde division";...*

Commentaire: Dire que les Enseignants-Chercheurs font de la "recherche de seconde division" est typiquement une affirmation basée sur des avis ponctuels que le groupe de travail du rapport DAUTRAY s'est permis de généraliser (cf.: "dans bien des cas") sans l'étayer sur de quelconques chiffres. En fait, au delà de la suggestion d'une révision des critères d'évaluation des Enseignants-Chercheurs, il s'agit de justifier l'orientation générale du rapport visant à réduire aux seules tâches d'enseignant et d'administrateur de l'enseignement les fonctions des Enseignants-Chercheurs. Ceux-ci, disons le clairement, n'accepteront pas une telle dérive de leurs fonctions. Comment peut-on sérieusement penser qu'un enseignement de qualité puisse être mené sans que l'enseignant conserve une activité de recherche, puisque c'est justement cette activité de recherche qui lui permet d'actualiser le contenu de son enseignement? Ce point de vue est partagé par une forte majorité d'Enseignants-Chercheurs dès lors qu'ils sont dans des domaines scientifiques à évolution rapide, et l'informatique en est un très bon exemple.



Rapport DAUTRAY, page 54: Parmi les mesures que l'on peut recommander, notons les suivantes:

- faciliter aux PRAG l'accès à des années ou des périodes sabbatiques permettant leur initiation à la recherche et chercher à les inclure dans une équipe scientifique active;
- prévoir que les PRAG puissent préparer une thèse [],
- rendre facile et normale l'alternance entre phases d'enseignement-recherche, d'enseignement à temps plein, et d'enseignement accompagné de tâches administratives lourdes ou de tâches de diffusion de la connaissance;

Commentaire: Une des ambitions de ce rapport n'est pas la politique de recherche, mais bel et bien l'étude des moyens pour faire face à moindre frais à l'afflux prévisible du nombre d'étudiants. Pour cela, on puise dans les réserves! Il faut que les Chercheurs fassent plus d'enseignements, et que les Enseignants-Chercheurs ne fassent plus que de l'enseignement, au point où il n'y a plus de raisons pour qu'il existe une différence de profil entre Enseignants PRAG et Enseignants-Chercheurs.

Rapport DAUTRAY, page 54 (suite):

- développer la pratique des contrats spécifiques, assortis de primes substantielles, pour les Enseignants-Chercheurs consacrant une fraction particulièrement élevée de leur temps à des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'administration;

Commentaire: Mais que font les Enseignants-Chercheurs si ce n'est déjà l'enseignement, la recherche et l'administration de l'enseignement et de la recherche?! Pourquoi des contrats spécifiques, alors que ces activités sont déjà celles menées par les Enseignants-Chercheurs?

Rapport DAUTRAY, page 54 (suite):

- rendre plus facile le détachement temporaire d'enseignants dans les organismes de recherche;

Commentaire: On notera le "temporaire", qui n'est pas mentionné dans le cas du détachement de Chercheurs vers l'enseignement.

Rapport DAUTRAY, page 55:

- éviter que ne se créent des différences catégorielles définitives, établissant une hiérarchie faisant des postes d'enseignement à temps plein des postes d'échec;

Commentaire: C'est pour cela qu'il ne faut surtout pas continuer l'expérience des PRAG et qu'il ne faut pas supprimer aux Enseignants-Chercheurs leur activité de recherche.

Rapport DAUTRAY, page 55 (suite):

- développer les emplois de Professeurs-associés à mi-temps enseignement supérieur / mi-temps recherche dans le privé;

Commentaire: Avec les "professeurs-associés", plus de problème pour évaluer la recherche publique! Et pour le financement du mi-temps d'enseignement, sur quels crédits sera ponctionné le budget nécessaire?

Rapport DAUTRAY, page 55 (suite): On peut d'ailleurs penser que, si l'on étendait, dans des proportions "raisonnables", et à des conditions pédagogiques "raisonnables", la participation des enseignants à plein temps à l'enseignement du premier cycle on faciliterait par là même l'attrait du passage organismes de recherche - université: actuellement, les Chargés de recherche savent que leur détachement sur un poste d'enseignant risque de les stériliser "provisoirement" en recherche, parce qu'on leur confiera la responsabilité de centaines d'étudiants,...

Commentaire: Le terme de "raisonnable" n'a pas de contenu précis. Aucun chiffre, ni aucun exemple de ce qui serait raisonnable pour ne pas "stériliser" le chercheur ne sont proposés; le "provisoirement" semble une sous-estimation bien pieuse!

## 8°) FONCTIONNEMENT DES CSE

Rapport DAUTRAY, pages 58 et 59: Une telle dérive a certainement été accentuée par l'élimination de fait des commissions de recrutement de toute personnalité scientifique indépendante (professeurs étrangers, spécialistes non universitaires et même souvent chercheurs des organismes de recherche français).

Commentaire: Les membres du groupe de travail qui a produit le rapport DAUTRAY semblent oublier que la composition des CSE est fixée par la loi. Une fois de plus, puisqu'ils ne chiffrent pas ni ne dénoncent pas publiquement les établissements incriminables, ils font de cas particuliers qu'il convient de dénoncer, un dysfonctionnement généralisé. Les membres extérieurs des CSE sont pour une part des personnalités qui ne sont pas des enseignants du département de cette CSE (il s'agit souvent dans ce cas, quoi qu'en dise le rapport, de chercheurs CNRS), et sont d'autre part des enseignants d'autres universités élus dans leur propre CSE. Si le groupe de travail qui a rédigé ce rapport ne reconnaît pas ces personnes comme étant des scientifiques indépendants, il est difficile de savoir qui le sera! Concernant le fait de

faire appel à des professeurs étrangers, le rapport DAUTRAY semble oublier un point: qui paiera les frais de missions de tels membres?

### 9°) FUSION DES CORPS

Rapport DAUTRAY, page 61: Certains, très controversés pensent qu'une autre mesure pouvant entraîner une mobilité accrue serait le "corps unique",...

Commentaire: Si cette idée est introduite avec de fortes réserves, elle est cependant un élément central du rapport DAUTRAY. D'ailleurs, la nouvelle rédaction de ce paragraphe entre l'étape "confidentielle" et l'étape "officielle" de ce rapport est en cela significative. En fait, dire que les Chercheurs doivent faire d'avantage d'enseignements, c'est déjà prôner cette fusion des corps. Celle-ci est envisagée, à défaut de forcer les Chercheurs, pour "entraîner une mobilité accrue". L'un des objectifs principaux du rapport étant de trouver des enseignants à court terme, ce rapport semble prendre peu en compte les souhaits des Chercheurs eux-mêmes, qui préfèrent peut-être faire de la recherche à plein temps. Au fait, n'ont-ils pas été embauchés pour un travail de recherche à plein temps, sur un faible nombre de postes, et après une sélection rigoureuse et incontestable? Les Chercheurs se refuseront à apparaître comme un vivier dans lequel on puisera le nombre d'enseignants voulus à telle période, puis que l'on renverra ensuite à leurs chères études quand les temps de pénurie seront terminés. Comment évalue-t-on la carrière des Chercheurs avec une telle politique du coup par coup?

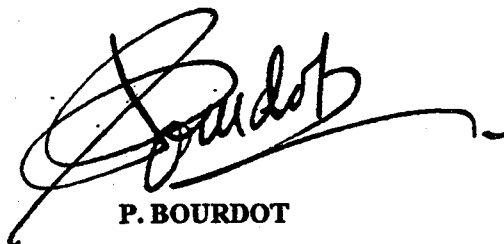
Mais la fusion des corps est aussi une méthode insidieuse pour enclencher le démantèlement des organismes publics de recherche en France. Ceci explique sans nul doute la raison pour laquelle il existe aucune représentation du CNRS dans le groupe de travail qui a produit le rapport DAUTRAY.

### 10°) CHERCHEURS A VIE

Rapport DAUTRAY, page 62: Chercheurs "à plein temps"? Certes, mais pas nécessairement à vie, ni assurément sans activités d'enseignement liées à la fonction de chercheur,...

Commentaire: Puisque l'enseignement ferait systématiquement partie de l'activité du Chercheur, le Chercheur "à plein temps" deviendrait un Enseignant-Chercheur, d'où, au moins par la fonction, une fusion implicite des corps! Sauf à ce que le rapport ne se contredise, le groupe de travail considère donc qu'il convient que toute la recherche en France devienne de "seconde division" (rappel de la page 53 du rapport)!!!

Voilà donc quelques éléments de réflexion sur la perception qu'ont les jeunes Chercheurs et Enseignants-Chercheurs du Département d'Informatique de l'Université Paris XI de cette consultation nationale. En souhaitant fermement que cette analyse soit prise en considération dans ce qu'il adviendra du rapport DAUTRAY, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



P. BOURDOT

**PS:** Ce document a été élaboré par un groupe de travail constitué à la suite d'une assemblée générale des Chargés de Recherche et Maîtres de Conférence du Département d'Informatique de l'Université Paris XI. Avant de vous être adressé, il a été soumis à l'ensemble de ces Chercheurs et Enseignants-Chercheurs et a ainsi pu être amendé. Des copies de ce courrier sont adressées pour information à:

Mme. R. MARX	Directeur de la Division Recherche de l'Université Paris XI.
M. J. P. JOUANNEAUD	Président du Département d'Informatique de l'Université Paris XI.
Mme. B. ROZOY	Présidente du Département Recherche du Département d'Informatique de l'Université Paris XI.
M. J. MARIANI	Président de la section 7 du CNRS; Directeur du LIMSI, Orsay.
Mme. L. PUEL	Directrice du LRI, Orsay.
SNCS	Syndicat National des Chercheurs Scientifiques.
SPECIF	Association des Enseignants et Chercheurs en Informatique.

## JOURNÉES SCIENTIFIQUES

- Journées thématiques -Licence et maîtrise-  
organisées par SPECIF
- Journées AUTOMATIQUE EEA 1994
- Les Rencontres AFCET JEUNES
- ESUG Smalltalk Summer School

# JOURNEES THEMATIQUES

## LICENCE ET MAITRISE

SPECIF organise le **26 et 27 octobre 1994** des journées relatives à la licence et à la maîtrise d'informatique.

Ces journées visent à faire le point sur l'état et le devenir de ces formations de 2ème cycle.

Les rencontres auront lieu à l'Université Paul Sabatier à Toulouse.

Parmi les thèmes abordés figurent actuellement :

- la finalité de l'enseignement
- la situation de la formation par rapport aux autres cursus de 2ème cycle (IUP, MIAGe...), l'adaptation aux DEA et DESS
- le contenu des enseignements
- la pédagogie et l'organisation des TP, projets, stages

Le groupe organisateur souhaiterait, de plus, les interventions d'un collègue étranger et d'un professionnel responsable d'un secteur informatique.

Les intervenants potentiels sont invités à se faire connaître en précisant les thèmes qu'ils souhaitent aborder.

**contact:** Claude **BETOURNE**  
I.R.I.T.  
118 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE CEDEX

**e-mail:** [betourne@irit.fr](mailto:betourne@irit.fr)

**JOURNEES AUTOMATIQUE EEA 1994  
ORGANISÉES AVEC LE CONCOURS DU GdR 134 TdSI**

**INSA Lyon, 19 et 20 octobre 1994**

***L'analyse et le traitement d'images : leurs enseignements***

Les enseignements de Traitement d'image (TdI) apparaissent de plus en plus souvent dans les formations EEA. Quelle place leur donner dans les cursus des licences et maîtrises, dans les IUT, dans les écoles d'ingénieurs ? Quels sont leurs prérequis, leurs contenus, les supports qui peuvent être utilisés (bibliographie, logiciels spécifiques...). De quelles expériences pédagogiques peut-on s'inspirer ?

C'est à ces questions que tenteront de répondre les Journées Automatique 1994.

**PROGRAMME DES JOURNÉES**

**Mercredi 19 octobre**

- 09 h 00      Accueil
- 09 h 30      Introduction
- 10 h 00      Applications du TdI (Balayage du domaine + zoom sur une application)  
• Médical • Vision industrielle • Militaire • Télécommunications • Robotique et vision mobile
- 11 h 15      Discussion sur les applications
- 11 h 30      Concepts et méthodes en TdI
- 12 h 30      Déjeuner
- 14 h 00      Logiciel du TdI (les logiciels existants); présentation générale; les formats pour l'image.
- 15 h 00      Le "Matériel" du TdI
- 16 h 00      Démonstration et travail sur machines (avec une pause)
- 18 h 00      Fin de la session

**Jeudi 20 octobre**

- 09 h 00      Bibliographie (non exhaustive) commentée des ouvrages en TdI
- 09 h 45      Base d'images
- 10 h 15      Pause
- 10 h 30      Expériences pédagogiques vécues (Projets, Travaux pratiques, ...)
- 12 h 30      Déjeuner
- 14 h 00      Que devrait être "l'enseignement-type" en TdI ? Table ronde qui devrait aboutir à l'établissement d'un tel "enseignement-type"
- 16 h 00      Fin des journées

**RENSEIGNEMENTS**

**De préférence - Courrier électronique : [EEA@cerim.insa-lyon.fr](mailto:EEA@cerim.insa-lyon.fr)**

**Sinon Télécopie : 72.43.85.26 (Adressée à "EEA")**

**En cas de nécessité : Denis FRIBOULET : 72.43.87.82 / Didier VRAY : 72.43.87.84.**

**FORMULAIRE DE PREINSCRIPTION : -V8f<sup>a</sup> au verso.**

---

**Formulaire de préinscription aux Journées AUTOMATIQUE 1994**

**À RETOURNER À :**

*Journées EEA - CREATIS - INSA 502 - 69621 Villeurbanne Cedex*

NOM.....

Prénom .....

Etablissement .....

Adresse complète.....

.....

Tél. : ..... Télécopie : ..... Courrier électronique : .....

# LES RENCONTRES

## **afcet** JEUNES

Au carrefour des sciences et technologies  
de l'information et des systèmes

25 - 26 novembre 1994  
ENST - Paris

Un FORUM réservé aux jeunes de moins de 30 ans.

*Une journée et demi de débats  
animés par des experts et des  
jeunes chercheurs choisis par  
les 13 comités techniques de  
l'AF CET sur les thèmes :*

- Recherche opérationnelle : la haute technologie au service de l'aide à la décision
- Architectures et Image
- De l'automatique à la productique : le continuum scientifique de la cybernétique des systèmes techniques
- Bases de données : nouvelles perspectives
- Bureautique, document, groupware, multimédia
- Sciences sociales et entreprise
- L'informatique fondamentale : situation actuelle et perspectives
- Intelligence artificielle et reconnaissance des formes
- Langages de programmation et génie logiciel
- Sécurité et sûreté informatiques
- Systèmes d'information
- Sciences sociales et systémique
- Vie artificielle

*13 sessions de conférences et tables  
rondes en alternance avec des pré-  
sentations de posters proposées par  
des jeunes chercheurs.*

Pour soumettre vos propositions de posters et pour plus de renseignements, contacter :

**afcet**

156, boulevard Péreire  
75017 Paris

Tél : (1) 47 66 24 19 - Fax : (1) 42 67 93 12

# Les manifestations de l' **afcet**

---

- **XXIVème Ecole Internationale d'Informatique**  
Sécurisation des réseaux et des échanges de données informatisées  
20-30 juillet - Sousse (Tunisie)
- **Méthodes pour l'Intelligence Artificielle distribuée.**  
Méthodes orientées agents 14 septembre - CNRS Paris
- **Ingénierie des bases de données : migration, intégration, évolution**  
21-22 septembre - CNRS, Paris
- **"Groupwares" et "Workflows". Premiers bilans d'utilisation en entreprises**  
28 septembre - UIMM, Paris
- **Merise et les autres. Quels systèmes d'information pour un monde qui change ?**  
5-7 octobre 1994 - Versailles
- **Génie logiciel : état actuel et perspectives**  
Résultats de l'enquête 1994 sur l'état du génie logiciel en France  
21 octobre - Paris
- **Théorie de l'autonomie selon la pensée de Pierre Vendryès**  
28 octobre - Palais du Luxembourg, Paris
- **La répartition, le parallélisme dans les systèmes d'information**  
22-23 novembre - CNRS, Paris
- **Rencontres AFCET Jeunes 1994 Au carrefour des sciences et technologies de l'information et des systèmes**  
25-26 novembre - ENST, Paris
- **Où, quand, comment, protéger vos logiciels et documents électroniques**  
15 décembre - Paris (à confirmer)
- **Aménagement du territoire et systémique**  
19-20 décembre - Paris (à confirmer)

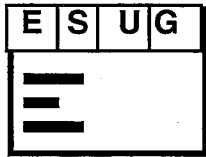
---

## Renseignements :

**afcet** - 156 bd. Péreire - 75017 Paris

Tél: +33 (1) 47 66 24 19 - Fax: +33 (1) 42 67 93 12





European  
Smalltalk  
Users'  
Group

**ESUG Smalltalk Summer School**  
**September 5-9th 1994**  
**Cork, Ireland**

ESUG will hold its second Smalltalk Summer School in Cork, Ireland, in September 5-9th 1994. This will be a unique opportunity for attendees to meet well-known european Smalltalkers from both the academic and industrial fields, and to gain hands-on experience of Smalltalk's most advanced techniques. Non-european Smalltalkers are of course welcome.

***Organizing Committee:***

**Isabelle Borne** (Université René Descartes, Paris, France)  
**Annick Fron** (AFC Europe, France)  
**Trevor Hopkins** (University of Manchester, United Kingdom)  
**Philippe Krief** (Ackia, France)  
**Richard Studdert** (University College, Cork, Ireland)  
**Rob Vens** (Faculty of Management, Groningen, Netherlands)

***Speakers:***

**Patrick Barril** (Université Paris-VI, France)  
**Malik Bouabsa** (Université Paris-VI, France)  
**Matthias Buecker** (Georg Heeg ObjektOrientierte Systeme, Germany)  
**Trevor Hopkins** (University of Manchester, United Kingdom)  
**Philippe Krief** (Ackia, France)  
**François Pachet** (Université Paris-VI, France)  
**Mario Wolczko** (Sun Microsystems, USA)

***About the speakers***

All speakers are well-known Smalltalk specialists with either academic or industrial background. All tutorials will be supported by exercises on machines and extensive notes.

***Special Promotion of Smalltalk***

The National Software Directorate will support a special promotion of Smalltalk to the Irish Software Industry in parallel to ESUG. This school is linked to a COMETT project supported by the CEC.

***Potential attendees***

Both intermediate- and advanced-level Smalltalk programmers (european or not), experienced in Smalltalk-V or ParcPlace Smalltalk (ObjectWorks and VisualWorks).

## ***Location***

### **University College of Cork, Ireland**

There is a variety of accommodation within walking distance of campus. Cork is a small town (only 140,000 inhabitants) and the campus is only ten minutes walk from the town centre. There is a relatively large number of guesthouses around the campus perimeter. There is a three star hotel five minutes walk from the campus and five minutes walk from the town centre (i.e. half-way between town centre and campus).

## ***Travel***

Cork airport is very near ( IR 5 taxi fare, IR 2 bus).

There are two car-ferries to Cork:      from Swansea in Wales  
                                                          from Roscoff in Brittany.

There is a good train service from Dublin.

## ***Accommodation***

### **Guesthouse**

Single room ensuite - IR 30 for bed and full breakfast per night.

Double room - IR25 per person.

Rooms not ensuite about IR 5 cheaper per person

### **Accommodation on campus**

Single room - IR 16 per person bed and breakfast.

These are apartments of 4 to 6 bedrooms plus kitchen plus living room with a SHARED bathroom.

This accommodation is very nice and modern.

### **Hotel accommodation**

about IR 70 for a single room.

### **Meals**

Registration does not include lunch.

Meals can be taken on the campus at the price of IR 5 - IR 7.

## ***Registration prices***

### **Before July 31st:**

Students and education      1000 FF

Industrial companies      3000 FF

### **After July 31st:**

Students and education      1300 FF

Industrial companies      3500 FF

Esug members will get a 300 FF discount.

**Cancellation:** 90% refund before July 31st  
70 % refund after July 31st

## ***Program***

The program will include one-track tutorials, as well as multiple-track workshops, demonstrations or experience reports.

Rooms will be available for spontaneous meetings, depending on the interests of participants. Smalltalk product vendors will be able to make demonstrations free of charge.

An optional dinner in a restaurant will be held during the week with extra charge.

	<b>Morning</b>	<b>Afternoon</b>
<b>Monday</b> <b>September 5</b>	Graphical interfaces in Visualworks <i>Malik Bouabssa</i>	Graphical interfaces in Smalltalk/V <i>Patrick Barril</i>
<b>Tuesday</b> <b>September 6</b>	Instance-oriented Programming in Smalltalk <i>Trevor Hopkins</i>	Demonstrations and experiences
<b>Wednesday</b> <b>September 7</b>	Optimisation problems <i>Matthias Buecker</i>	Demonstrations and experiences
<b>Thursday</b> <b>September 8</b>	The BOSS <i>Philippe Krief</i>	Epiphyte systems in Smalltalk-80 <i>François Pachet</i>
<b>Friday</b> <b>September 9</b>	The Self language and environment <i>Mario Wolczko</i>	Demonstrations and experiences

Further details about these tutorials can be obtained

by sending an email to [esug@ibp.fr](mailto:esug@ibp.fr)

by writing to

**Annick Fron**  
AFC Europe  
Les Maurettes "Le Grimaud"  
Avenue du Docteur Lefebvre  
06270 Villeneuve-Loubet  
FRANCE



## HOMMAGE À ANDRÉ LENTIN

Michel EYTAN

André Lentin vient d'avoir 80 ans. Les quelques lignes qui suivent ci-dessous sont une tentative modeste de lui rendre hommage, dans la faible mesure des moyens du présent rédacteur. Que les Collègues de notre Société veuillent bien me pardonner ses lacunes, ses maladresses et son ton peut-être trop engagé.

D'ailleurs je souhaite que cet hommage soit bien plus un témoignage personnel(\*) qu'un exercice académique de reconstitution de carrière scientifique. Je ne parlerai donc pas du tout de la carrière d'André Lentin en tant que Prof. de Maths. dans les classes préparatoires (bien que ses admirables manuels aient beaucoup fait pour sa réputation auprès d'un public bien plus large que nous autres informaticiens "théoriciens"), ni de son passage à l'Université de Metz que certains de mes collègues à Strasbourg ne sont pas près d'oublier quelque trente ans plus tard, ni de son passage au Centre de Calcul du CNRS, rue du Maroc (avec les autres illustres informaticiens-théoriciens que sont M-P. Schutzenberger, L. Nolin et M. Nivat, ce me semble) — époques où je ne le connais pas encore. Je me contenterai donc d'évoquer simplement quelques souvenirs personnels sur André Lentin directeur de ma thèse d'état et professeur chargé des enseignements d'Informatique théorique pour lesquels je l'assistai en ce qui concerne les TD (et où le livre de Gross & Lentin sur les Grammaires formelles nous fut bien utile).

En fait je l'ai rencontré au début des années 70, lorsqu'il fut nommé à Paris V — où je venais moi-même d'arriver — après avoir soutenu sa thèse bien connue sur les équations dans les monoïdes libres (avec sa merveilleuse calligraphie). Il y anima durant de longues années un Séminaire de recherche hebdomadaire sur ce sujet et un autre tournant autour des treillis qui donnèrent lieu tous deux à un certain nombre de thèses d'état. Mais c'est un homme aux talents trop nombreux et aux horizons trop vastes pour se consacrer aux seules Mathématiques classiques. Comme pas mal de mathématiciens de jadis (Gauss) ou contemporains (A. Weil, dont il faut absolument lire l'autobiographie ne serait-ce que pour sa qualité proprement littéraire), il était fasciné par le langage. Et ce d'autant plus que son beau-père, l'illustre Marcel Cohen, spécialiste de l'histoire du français, et la fille de ce dernier, Laurence Lentin (bien connue pour ses nombreux travaux sur le langage chez les enfants), épouse d'André Lentin, étaient de vrais professionnels de la langue. Il reprit donc sous sa direction le Séminaire de Linguistique latine de Paris III dont il fit un lieu de réflexion sur la Linguistique mathématique et formelle. Ce fut, entre autres, un lieu de rencontres fructueux entre linguistes "classiques" et linguistes "mathématiciens" et un creuset de travail autour des travaux de Z. S. Harris qui donna son célèbre Cours de Vincennes (dont une rédaction française, due aux soins de M. Gross parut peu de temps après) en grande partie à l'instigation d'A. Lentin entouré de son groupe de recherches. Là aussi, il y eut quelques thèses d'état et au moins une "de 3e cycle" au bout.

Mais je ne saurais évoquer ce dernier Séminaire, que je suivais chaque semaine, sans une pointe de nostalgie. En effet, après avoir travaillé durant une heure ou deux vint le moment de détente à l'Escholier autour d'un petit blanc. Et c'est là que chacun d'entre nous fut à même d'apprécier l'immense culture (tant mathématique que littéraire) d'André Lentin, son sens de l'humour, ses anecdotes désopilantes, ses souvenirs, son amitié d'aîné mi grand-frère et mi père spirituel, sa générosité militante (pour chaque être humain et pour tous les êtres humains) et sa modestie. C'est en tant qu'homme qu'il nous toucha le plus, même si nous admirions le savant et le technicien, à la si rare double culture dont parle C.P. Snow.

---

(\*) Je tiens à remercier très vivement le Comité de Rédaction de Spécif et notamment N. Cot de m'avoir permis de rendre cet hommage à A. Lentin

En sa qualité d'algébriste il était tout désigné pour diriger ma thèse. Il sut à la fois me pousser en avant et me laisser la liberté de choisir mon chemin. Il prit même la peine de s'investir profondément dans le domaine abscons que j'avais choisi, investissant sans rechigner temps et efforts pour suivre les méandres de ma pensée et les redresser quand ils divergeaient trop de la voie droite. Bref, c'était un vrai directeur de thèse, sans qui je doute avoir pu aboutir; et dont la contribution personnelle à mon travail était importante. Et je n'étais nullement un privilégié isolé, je l'ai vu faire de même pour chacun de ses disciples.

Enfin je voudrais évoquer brièvement la grande aventure que fut la naissance de la Science cognitive en France, qui doit tout à André Lentin, premier président de l'Association pour la recherche cognitive (ARC) et éminence grise de la rédaction de sa revue, *Intellectica*. André Lentin voulait d'ailleurs appeler la Science cognitive tout simplement "Intellectique", nom qui me paraît encore maintenant plus juste et plus adapté à décrire ce que devrait être ce domaine. Evidemment, cela aurait divergé de la fameuse Cognitive Science, porteuse de crédits et cela des deux côtés de l'Atlantique... Nous avons d'ailleurs fêté il y a quelques mois l'anniversaire d'A. Lentin à l'ARC comme il se doit, par une réunion de caractère scientifique — bien qu'en petit comité.

Pour terminer, je voudrais dire à André Lentin ceci: vous avez été un modèle pour nous, vos disciples, sur le plan scientifique et humain à la fois. Puissiez-vous encore nous inspirer pendant de longues et fécondes années — c'est mon voeu le plus ardent.

M. Eytan  
eytan@dpt-info.u-strasbg.fr

SPECIF  
**Conseil d'Administration.**

**APPEL de CANDIDATURES**

(AGO du 08.12.94)

Date limite de dépôt des candidatures : **30 Octobre 1994**

Le Conseil d'Administration de SPECIF est composé de 24 administrateurs, renouvelables par tiers tous les ans. Cette année encore, 8 membres du conseil dont le mandat de 3 ans arrive à terme, seront sortants et devront être renouvelés ou remplacés par élection lors de l'Assemblée Générale du 8 décembre 1994. Pouvant assurer jusqu'à trois mandats, 7 d'entre eux sont rééligibles.

Le vote par correspondance pour l'élection des nouveaux administrateurs sera possible. De ce fait, la liste des candidats devra être connue avant la réunion. Il est donc nécessaire de faire acte de candidature. C'est ce que nous vous demandons ici.

Tout membre actif\* peut être élu au Conseil d'Administration. Pour faire acte de candidature, il suffit d'adresser au secrétaire le document ci-joint après l'avoir rempli. Merci de nous indiquer dès que possible votre intention de candidature, si tel est le cas, par courrier électronique.

Merci à ceux qui, mesurant l'intérêt de l'association pour la Communauté Informatique, acceptent de participer à son administration.

La Secrétaire

\* Note : Est membre actif de SPECIF, tout enseignant ou chercheur en Informatique de l'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche publics, à jour de sa cotisation (150 Frs). On peut joindre la cotisation à l'acte de candidature.

Candidature à adresser au Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 30 Octobre 1994 (merci de vous manifester par courrier électronique avant cette date):

A. MONTANVERT TIMC - CERMO BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9

Tel secrétariat: 76 51 48 13 - Télécopie : 76 51 49 48

Messagerie : Annick.Montanvert@imag.fr

SPECIF  
**Conseil d'Administration.**

(AGO du 9.12.93)

Les membres **sortants** en 1994 sont marqués d'une \*

Bureau

<b>GIRAULT Claude</b> (Président)	Paris 6	*
<b>PERROT Jean-François</b> (Vice Président)	Paris 6	
<b>COT Norbert</b> (Vice Président)	EHEI-Paris	
<b>LESCANNE Pierre</b> (Vice Président)	Nancy	*
<b>MONTANVERT Annick</b> (Secrétaire)	IUT Grenoble2	
<b>HERVIER Yves</b> (Trésorier)	Nice	
<b>APERGHIS Christian</b>	Aix-Marseille 2	
<b>BETOURNE Claude</b>	Toulouse	*
<b>CHABRE-PECCOUD Monique</b>	UJF Grenoble1	*

Assesseurs :

<b>BETARI Abdelkader</b>	IUT Aix	
<b>DAGORRET Pantxika</b>	IUT Bayonne	
<b>HEULLUY Bernard</b>	IUT Metz	
<b>JOLION Jean-Michel</b>	UCB Lyon1	*
<b>KROB Daniel</b>	CNRS - Paris7	
<b>LAFON Pierre</b>	IUT Bordeaux1	*
<b>LOHRO Bernard</b>	Paris 6	
<b>MARCIANO Jean-Pierre</b>	Aix3	
<b>MOSSIERE Jacques</b>	ENSIMAG Grenoble	*
<b>RODRIGUEZ François</b>	Toulouse	
<b>ROZOY Brigitte</b>	Orsay	
<b>de SABLET Georges</b>	IUT Paris	
<b>SCHNEIDER Michel</b>	Clermont 2	
<b>SEDES Florence</b>	IUT Toulouse	
<b>SIROUX Jacques</b>	IUT Lannion	*



**SPECIF**  
**Candidature au Conseil d'Administration.**  
(AGO du 08.12.94)

Date limite de dépôt des candidatures : **30 Octobre 1994**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Profession : .....  
Adresse professionnelle : .....  
.....  
.....

déclare être candidat au Conseil d'Administration de SPECIF.

A \_\_\_\_\_, le  
Signature :

Curriculum vitae succinct ° : .....  
.....  
.....  
.....

Profession de foi (facultatif)° : .....  
.....  
.....  
.....

**Pour vous joindre :**

Téléphone personnel\* : .....  
Téléphone professionnel\* : .....  
Téléphone secrétariat\* : .....  
Télécopie (Fax)\* : .....  
Messagerie (email)\* : .....

**Renseignements complémentaires (pour la déclaration à la Préfecture, en cas d'élection):**

Date et lieu de naissance\* : .....  
Nationalité\* : .....  
Domicile\* : .....  
.....  
.....

° Sera publié avec les bulletins de vote.  
\* Indiquer si cette information ne doit pas être publiée, voire même communiquée aux autres Membres du Conseil d'Administration.

Candidature à adresser au Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 30 Octobre 1994  
(merci de vous manifester par courrier électronique avant cette date) :

A. MONTANVERT TIMC - CERMO BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9  
Tel secrétariat: 76 51 48 13 - Télécopie : 76 51 49 48  
Messagerie : Annick.Montanvert@imag.fr

## SPECIF

### CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 janvier 1994 à Grenoble

Ont participé :

Membres: Cl. GIRAULT, N. COT, A. MONTANVERT, Y. HERVIER, Ch. APERGHIS,  
M. CHABRE-PECCOUD, A. BETARI, J-M. JOLION, J. MOSSIERE,  
G. de SABLET, M. SCHNEIDER.

Excusés : J-F. PERROT, P. LESCANNE, Cl. BETOURNE, P. DAGORRET, B. HEULLUY,  
D. KROB, P. LAFON, B. LOHRO, J-P.MARCIANO, F. RODRIGUEZ, B. ROZOY,  
Fl. SEDES, J. SIROUX.

Invitée : E.TOURNIER

Compte rendu rédigé par A. MONTANVERT

+ Ce signe rappelle une action à mener ou à poursuivre.

Ce Conseil d'Administration se tenait à Grenoble, à l'occasion des journées réseaux organisées par Specif.

En première partie, M. Dupont, Agent Comptable de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, a donné un exposé fournissant une aide à la lecture du dossier rédigé par l'UJF sur "une méthode d'évaluation du coût du chercheur". Cette méthode d'évaluation a été acceptée par Bruxelles. Un exemplaire du dossier est disponible auprès de Cl. Girault (président de Specif).

#### 1. Approbation de comptes rendus

Les comptes rendus de l'Assemblée Générale du 9 décembre 1993 et du Conseil d'Administration du 10 décembre 1993 sont approuvés par le CA.

#### 2. Le point sur les inscriptions

+ D'ici février 1994, les adhérents n'ayant pas encore recotisé seront relancés.  
En mars et en juin, les correspondants reçoivent une photocopie de leur zone.  
Début mai, une lettre de dernier rappel est envoyée aux non cotisants.  
Une lettre du président accompagnera ces courriers.

Les adhérents reçoivent maintenant une "carte d'adhérent".  
La non cotisation entraîne la suspension de l'envoi des bulletins.

+ L'annuaire sera mis à jour pour fin février (par Fl.Sedes).

#### 3. Compte rendu de ARDI

Réunie le 13 janvier 1994 à Paris, l'Assemblée des Responsables de Départements Informatiques a rassemblé 12 responsables.

Les comptes rendus des réunions ARDI seront publiés dans les bulletins de Specif.

#### 4. Commission recherche

La commission recherche est représentée à ce CA par E.Tournier.

M.Bidoit, J-F.Perrot, B.Rozoy, J.Siroux, E.Tournier ont préparé l'entrevue avec Serge Rigo, directeur de la direction des Sciences de l'information au MESR.

Un compte rendu de cette entrevue, qui a eu lieu le 20 janvier, en présence de Serge Rigo, et Antoine Petit, chargé de mission pour l'informatique, et côté Specif de Claude Girault, président, Norbert Cot, vice-président chargé du bulletin, Daniel Krob, membre du conseil d'administration et Brigitte Rozoy, présidente de la commission recherche, sera publié dans un prochain bulletin.

Un pré-rapport d'orientation sur les grands objectifs de la recherche française, résultat d'une consultation nationale et établi le 25 novembre 1993, contient des éléments qui doivent déclencher une réflexion importante au sein de Specif (par exemple le risque de création de deux corps : enseignants-chercheurs et chercheurs).

† Jean-François Perrot est responsable de cette réflexion (entouré, entre autres, de B.Rozoy, J.Mossièrre, J-M.Jolion, E.Tournier. Il faudrait demander à M.Fillon à ce que Specif participe aux étapes de ce projet.

Les prochaines réunions du Bureau Directeur et du Conseil d'Administration auront ce thème de première importance à l'ordre du jour.

#### 5. Divers

Un bulletin spécial recherche est en préparation.

Jean-Pierre Marciano a demandé l'appui de Specif pour l'organisation de journées INFORSID. M.Schneider se renseigne auprès de J-P. Marciano pour obtenir plus de informations sur ces journées.

#### 7. Prochaines réunions

Bureau de Direction : Réunion téléphonique  
Jeudi 24 février, de 16h30 à 18h30

Conseil d'Administration : Mercredi 6 avril, de 14h à 17h30  
à Nice, à l'occasion des journées DEUG Parc Valrose

Bureau de Direction : Réunion téléphonique  
Mardi 24 mai, de 17h à 19h

Conseil d'Administration : Jeudi 16 juin - toute la journée - à Jussieu - Paris 5

Bureau de Direction : Réunion téléphonique  
Jeudi 15 septembre, de 16h30 à 18h30

Conseil d'Administration : **Jeudi 20 octobre** (attention, nouvelle date)  
à Jussieu - Paris 5 ; 13h30 à 17h30

Assemblée Générale : Jeudi 8 décembre  
au CNAM ou Jussieu

Conseil d'Administration : Vendredi 9 décembre  
à Jussieu - Paris 5 ; de 9h à 12h

## SPECIF

### CONSEIL D'ADMINISTRATION du 06 avril 1994 à Nice (Valbone)

Ont participé :

Membres : Cl. GIRAULT, J-F. PERROT, N. COT, Y. HERVIER, Ch. APERGHIS, Cl. BETOURNE,  
A. BETARI, P. DAGORRET, J-M. JOLION, J-P.MARCIANO, FI. SEDES.

Excusés : P. LESCANNE, A. MONTANVERT, M. CHABRE-PECCOUD, B. HEULLUY, D. KROB,  
P. LAFON, B. LOHRO, J. MOSSIERE, F. RODRIGUEZ, B. ROZOY, G. de SABLET,  
M. SCHNEIDER, J. SIROUX.

Compte rendu rédigé par Jean-Michel Jolion.

+ Ce signe rappelle une action à mener ou à poursuivre.

#### 1. Les qualifications au CNU

Un compte-rendu des qualifications en 27° section pour l'année 1994 sera prochainement publié dans le Bulletin. Le CA rappelle la position de SPECIF concernant l'ouverture nécessaire aux candidatures "extérieures" : particulièrement, en ce qui concerne l'enseignement, le monitorat ne devant pas devenir un passage obligé.

Une version mise à jour du guide aux candidats sera bientôt publiée.

#### 2. Echos des consultations nationales

Seuls C. Girault et B. Lorho ont participé aux différents colloques. L'importance de ceux-ci est, semble-t-il, toute relative. Cependant, il est nécessaire que SPECIF apporte une réponse, et ceci tout particulièrement sur le discours actuel du Ministre qui met en cause le caractère trop fermé du milieu universitaire.

+ Le texte-réponse de J-F. Perrot est adopté après amendements. Il sera transmis au ministère par le canal prévu à cet effet et également envoyé, de manière plus ciblée, à S.Rigo et M.Cosnard (au ministère), ainsi qu'aux présidents d'Université informaticiens (Finance et Lenfant). Cette réponse sera accompagnée d'une lettre du président souhaitant, à l'avenir, participer plus activement à ce type de débat.

#### 3. Plan d'habilitation des DEA (infos du président)

Les statistiques actuelles montrent que les DEA d'Informatique sont en moyenne deux fois plus gros que les autres DEA (de ce fait, certains ont été amenés à se diviser). Il serait souhaitable que la communauté œuvre pour une plus grande création de nouveaux DEA ainsi que pour la mise en place d'écoles doctorales (informatique ou info-math, ...) de manière à mieux apparaître à l'échelle européenne.

+ L'annuaire des DEA doit être mis à jour avec pour objectifs de faire apparaître plus de DEA et de fournir des statistiques significatives. La commission recherche est chargée de ce suivi. Un exemplaire de l'annuaire sera envoyé à tout laboratoire qui cotisera en tant que personne morale.

#### **4. Annuaire des DESS**

+ L'annuaire des DESS est en cours d'élaboration. Une relance est maintenant nécessaire pour arriver à une parution en septembre. Dossier suivi par C. Betourne.

+ Un annuaire des MIAG serait le bienvenu. M.Schneider est contacté à cet effet.

#### **5. Statistiques de l'emploi en informatique**

Il serait souhaitable de pouvoir établir nos propres statistiques sur la profession, les formations et aussi sur le devenir de nos étudiants, de manière à pouvoir mieux répondre aux différentes "attaques" contre le milieu informatique.

#### **6. Etat des ATOS**

Une enquête est en cours par C. Betourne, pour ce qui concerne le niveau de recrutement de l'année 1994. Il faudrait également profiter de cette occasion pour établir un état du potentiel actuel en personnel ITA/ATOS.

+ De plus, à l'image de ce qui a été réalisé par le club EEA, SPECIF doit rapidement établir une norme en termes d'ITA/ATOS pour les différentes filières d'enseignement. Ces éléments seront des atouts non négligeables lors des négociations avec le ministère. Cette réflexion doit être menée en collaboration avec ARDI.

#### **7. Serveur de postes**

+ Une solution est envisageable à Paris VI. Il nous faut définir le contenu exact des informations fournies par le serveur (liste des postes, résultats des CSE, ...) et son mode de fonctionnement (base de données avec interrogation ou seulement un accès par ftp).

#### **8. Annuaire et adhésions**

L'annuaire sortira avec la mise à jour de début avril. Une négociation est en cours avec CEPADUES pour la publication de l'annuaire mais aussi du Bulletin. On peut donc envisager à l'avenir d'avoir un Bulletin avec un prix de vente (une fois réglé le problème de la T.V.A., problème suivi par Y.Hervier).

Les adhésions de personnes morales (laboratoires par exemple) sont maintenant possibles pour un montant de 1000 F (à valider).

#### **9. Correspondants**

+ Il est nécessaire de repenser le rôle des correspondants. Cette fonction doit être attractive. Tout particulièrement, J-F. Perrot propose que les correspondants soient destinataires des informations internes du CA. Une réflexion informelle, coordonnée par J-F. Perrot, sera menée d'ici le prochain CA de juin.

#### **10. Les informations des commissions**

La commission enseignement prépare pour fin octobre des journées Licence-Maîtrise. Les thèmes abordés (liste provisoire) seront : finalité des licences-maîtrises vis-à-vis de la

filière technologique, contenu des enseignements, problèmes pédagogiques (tout particulièrement les projets), coopération entre les licences-maîtrises, ...

## 11. Rapport Veillon

† Le rapport Veillon sera publié sous la forme d'un numéro spécial du bulletin (il sera complété par une préface de Rodriguez et un texte réponse de la part des IUT). Il sera aussi diffusé plus largement avec un envoi commenté aux journaux spécialisés (Le Monde de l'Informatique, 01 Informatique, ...).

## 12. Journées Filières Technologiques

† Le CA souhaiterait organiser des journées sur le thème *Filières Technologiques: Débouchés et Passerelles*. B. Heulluy, P. Lafon et M. Schneider sont contactés pour l'aspect organisationnel. Ces journées devraient permettre d'aborder les thèmes suivants : débouchés, liaison IUT/IUP, avenir des MIAG, avenir des BAC+2, les BAC+3 en IUT, ...

## 13. Prochaines réunions

**Attention** à un changement de date : le CA du 3 novembre est avancé au 20 octobre.

Bureau de Direction : Réunion téléphonique  
Mardi 17 mai, de 16h30 à 18h30

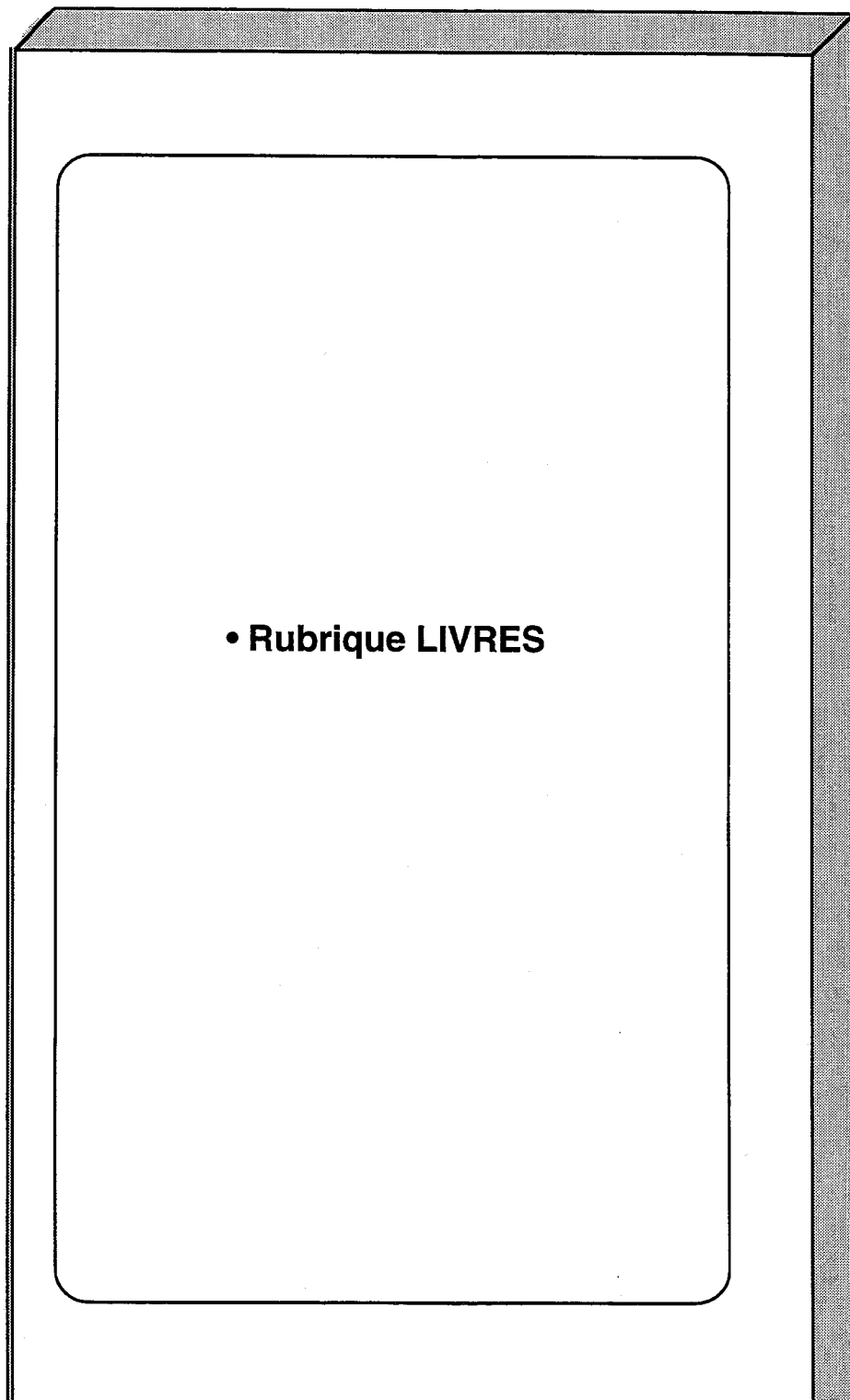
Conseil d'Administration : Jeudi 16 juin - toute la journée  
à Jussieu - Paris 5

Bureau de Direction : Réunion téléphonique  
Jeudi 15 septembre, de 16h30 à 18h30

Conseil d'Administration : **Jeudi 20 octobre** (attention, nouvelle date)  
à Jussieu - Paris 5 ; 13h30 à 17h30

Assemblée Générale : Jeudi 8 décembre  
au CNAM ou Jussieu

Conseil d'Administration : Vendredi 9 décembre  
à Jussieu - Paris 5 ; de 9h à 12h



## LIVRES PROPOSÉS À SPECIF

Cette rubrique propose des ouvrages récents dont Specif a eu connaissance. Il ne s'agit pas de commentaires, mais simplement de la "quatrième de couverture". N'hésitez pas à donner votre point de vue sur son utilité. Si elle vous paraît intéressante, aidez-nous à la mettre à jour.

**Jean-Paul ARMSPACH, Pierre COLIN, Frédérique OSTRÉ-WAERZEGGERS, *Unix Initiation et utilisation***, InterEditions, 1994. Les systèmes ouverts et les réseaux locaux ont fait d'Unix un standard parmi les applications scientifiques, techniques et professionnelles nécessitant un système multi-utilisateur, notamment pour la gestion de petites et moyennes entreprises. De nombreux utilisateurs migrent actuellement vers Unix, séduits par sa disponibilité sur toutes les plates-formes et l'indépendance qu'il offre par rapport aux constructeurs. Cet ouvrage vise à donner à tout utilisateur d'Unix une bonne maîtrise du système en présentant ses concepts et ses outils de base.

Cette présentation, qui s'accompagne de nombreux exemples, développe les points suivants :

- la connexion et les utilisateurs
- le système de fichiers et les protections
- les interpréteurs de commandes Bourne-shell, C-shell, Korn-shell
- la programmation en shell
- l'éditeur de texte vi
- les utilisateurs d'impression et de sauvegarde
- la gestion de processus
- les aspects réseau
- l'interface graphique X Window (X11)
- les problèmes de sécurité.

Jean-Paul ARMSPACH, docteur ingénieur et docteur ès sciences, est ingénieur à la faculté de médecine de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg ; Pierre COLIN, docteur ès sciences, est professeur à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg et à l'École nationale supérieure de physique ; Frédérique OSTRÉ-WAERZEGGERS est ingénieur système et administrateur réseau à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg et responsable sécurité de cette université. Tous trois sont membres du groupe X/Stra, le groupe des utilisateurs d'Unix de la communauté scientifique de Strasbourg et du groupe sécurité informatique de l'Université Louis-Pasteur.

**Martine BARTHEZ, *administration des données. Concepts, rôle et mise en oeuvre***, InterEditions, 1994. Il est devenu vital pour les entreprises d'administrer de façon performante les informations en nombre sans cesse croissant dont elles disposent. Leur recensement et leur formalisation permettent d'obtenir des informations de qualité, normalisées - ce qui en facilite la diffusion et la circulation -, réellement pertinentes et aisément consolidables au sein des tableaux de bord. Cette tâche suppose une réflexion préalable sur la nature, l'utilité et la finalité des informations traitées. Grâce à elle, l'entreprise clarifie son activité et affine ses stratégies.



Cet ouvrage décrit les modalités d'administration des informations, en analyse les outils, inspirés notamment de la méthode Merise, et propose des solutions de conception, de mise en oeuvre et de maintenance, illustrées par des exemples et étayées par des méthodes de calcul des charges et des coûts.

Fondé sur l'expérience de l'auteur en la matière, il concerne tous les responsables de systèmes d'information : informaticiens, responsables méthodes et qualité, et professionnels du tertiaire.

Il s'adresse aussi aux élèves des écoles d'ingénieurs et aux étudiants (IUP, IUT), ainsi qu'à leurs professeurs, qu'il souhaite sensibiliser à l'importance de la gestion des informations dans l'entreprise.

Martine BARTHEZ, ingénieur IIE (Institut d'Informatique d'Entreprise) et docteur en informatique, travaille au sein d'un organisme bancaire et enseigne à l'IUP de Créteil.

**Jean-Noël CONTENSOU, *La CAO par le menu. Lisp par Autocad*, Cépaduès-Éditions, 1994.** Il est courant d'enseigner le mode d'emploi d'un système CAO particulier. Il est moins courant d'enseigner la façon d'organiser soi-même sa propre CAO. Il est convenable de mettre en place ses propres menus mais quand il s'agit de programmer soi-même son système de CAO dans un langage complètement ouvert, les amateurs ont plus de difficultés. Et pourtant un système de CAO comme AUTOCAD, un langage aux fondements très simples comme LISP, se conjuguent pour permettre au plus grand nombre d'accéder à sa propre CAO. On donne ici aux professeurs d'AUTOCAD les moyens de se former pour atteindre cet objectif. La version AUTOCAD 10, à laquelle il est fait référence, n'est sans doute pas la plus récente, mais sans doute la plus répandue.

L'ouvrage comprend :

- un cours pour aider à prendre une connaissance rapide d'AUTOCAD et d'AUTOLISP (LISP par AUTOCAD)
- des travaux pratiques permettant de concrétiser les notions enseignées
- des exercices corrigés donnant des idées d'application de la programmation en AUTOLISP dans des domaines variés.

Une disquette d'exemples est jointe à l'ouvrage.

**Jean-Luc HAINAUT, *Bases de données et modèles de calcul. Outils et méthodes pour l'utilisateur*, InterÉditions, 1994.** Les systèmes de bases de données et les tableurs comptent parmi les logiciels les plus populaires sur ordinateurs personnels. La pratique montre cependant qu'au-delà du traitement de petits problèmes élémentaires, l'utilisateur rencontre rapidement des difficultés qui relèvent plus de l'analyse du problème à résoudre que de la maîtrise des logiciels.

Cet ouvrage aide l'utilisateur à maîtriser les principes qui sous-tendent ces outils et lui faire prendre conscience de la nécessité d'une phase d'analyse préalable à leur mise en oeuvre. S'inspirant, tout en les simplifiant, des moyens dont disposent les développeurs professionnels (méthodes MERISE ou NIAM, par exemple), l'auteur propose un jeu de concepts intuitifs et de démarches à la portée d'un utilisateur motivé par la réalisation d'applications de qualité. L'acquisition des concepts est renforcée par des études de cas et par un ensemble d'exercices de difficulté croissante.

Les trois parties de l'ouvrage présentent successivement les problèmes de bases de données, les problèmes de calcul, puis les problèmes réclamant à la fois bases de données et calcul. La complémentarité des trois parties est illustrée par deux études de

cas reprises dans chacune d'elles. Le livre se fonde sur plusieurs années d'enseignement en milieu tant universitaire qu'industriel.

Lean-Luc HAINAUT est professeur à l'Institut d'Informatique des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

**Barbara BEAUDOING, Daniel R. EDELSON, *Objectif C++***, Collection Objectif, Masson, 1994. Le langage de programmation C++ allie la puissance de la technologie objet à l'efficacité de C. Il apporte de réelles solutions au problème de la gestion de programmes complexes. Parce qu'il améliore le langage C, C++ devient le langage de programmation orienté objets choisi par l'industrie.

Cet ouvrage expose les mécanismes de ce langage de haut niveau, tels que la dérivation de classes, l'héritage multiple, les types paramètres et le traitement des exceptions. Le lecteur apprendra à concevoir et à manipuler des hiérarchies de classes d'objets, selon une méthodologie originale et structurée. Le texte est accompagné d'exemples concrets et complets, de conseils pour l'écriture de programmes et d'exercices dont les solutions commentées sont regroupées en fin d'ouvrage.

**Georges GHATTAS, *La gestion efficace d'un réseau NOVELL***, co-édition Masson/Beauchemin, Masson, 1994. Enfin réunis en un seul volume, en français et clairement expliqués, tous les éléments utiles à *la gestion efficace d'un réseau Novell* soit : l'architecture, les principes de base des réseaux, les utilitaires, les commandes, la programmation, l'impression, l'exploitation du système, la prise de copies, l'installation et la maintenance.

Ce livre, par le niveau des explications qu'on y trouve, s'adresse tant aux gestionnaires des entreprises, des municipalités et des services publics qu'aux étudiants. Plus de 250 questions et réponses viennent au devant de la plupart des interrogations du lecteur. En annexe, un index et de nombreux glossaires et appendices ajoutent encore à la clarté de l'ouvrage.

Portant sur les versions 2.12 à 3.11 *Gestion efficace d'un réseau Novell* arrive à point. Il est, à l'heure actuelle, le seul ouvrage de langue française qui soit aussi complet, aussi facile à utiliser et totalement à jour.

Enseignant au Collège de Rosemont (Canada), responsable de séminaires et chargé de cours à l'École de technologie supérieure, Georges GHATTAS est un des spécialistes les plus recherchés en matière de réseau Novell.

Il a été formé comme gestionnaire autorisé par la firme Novell et a lui-même animé plusieurs cours Performa à l'intention de ses collègues.

Collaborateur à la revue "Vidéo-ordinateurs", il signe aujourd'hui son premier livre.

## NOUVEAUX TEXTES

- **Diplôme de Recherche Technologique  
(J.M. JOLION)**
- **Arrêté du 9 mars 1993 relatif au  
diplôme de recherche technologique**

# Diplôme de Recherche Technologique

par Jean-Michel JOLION

Commentaires sur deux arrêtés relatifs, d'une part, à la création du Diplôme de Recherche technologique (DRT) et, d'autre part, à la création de la commission pédagogique nationale chargée d'expertiser les dossiers d'habilitation de ces DRT.

Concernant le DRT, il est important de noter (cf article 2) qu'il est accessible qu'aux **seul ingénieurs maîtres et élèves ingénieurs en dernière année d'école d'ingénieur**. Ce diplôme n'est donc pas accessible aux étudiants titulaires d'une maîtrise d'informatique "classique", ni même, et c'est plus important, aux étudiants des MIAG n'ayant pas encore fait leur transformation en IUP. On ne devrait donc pas voir de transfert de cette population vers le DRT (au lieu du DEA) comme cela a pu se produire à la création des DESS. En contre partie, il n'y a aucune passerelle prévue, ce qui est *a priori* gênant et cloisonne encore plus les filières de type "ingénieur" des autres filières.

La première campagne d'habilitation de ce diplôme (datant de plus d'un an) n'a toujours pas été lancée ni même programmée par le Ministère qui, en ce qui concerne l'IUP, a toujours eu une position de méfiance par principe. Le revirement observé ces derniers temps (qui se traduit par une pression sur les dernières MIAG non encore transformée, avec cependant des difficultés pour les dossiers d'Amiens et de Nantes) laisse augurer d'une campagne prochaine, vraisemblablement lors de la prochaine année universitaire.

Pour l'exercice de ces attributions, il est souhaitable que ce haut fonctionnaire dispose d'une petite équipe, que celle-ci lui soit directement subordonnée ou qu'elle relève d'un service du ministère.

Pour les deux premières missions, le correspondant du commissaire du Gouvernement auprès de la C.N.I.L. sera compétent non seulement pour l'administration centrale de votre ministère, mais également pour ses services extérieurs. Il devra donc assurer, l'information - voire la formation - de ces services extérieurs et veiller à la cohérence de leurs projets avec la politique que vous aurez arrêtée en conformité avec les directives du Gouvernement.

1.3. Pour les organismes publics autonomes placés sous votre tutelle, la désignation analogue d'un responsable spécifique me paraît souhaitable. Vous prendrez à cet effet les contacts nécessaires avec les dirigeants de ces organismes.

Une concertation entre les responsables en matière informatique d'un même secteur pourrait être organisée à votre initiative en vue d'harmoniser les modalités de la protection de la vie privée d'un même secteur par rapport au traitement des données.

## 2. Coordination entre les administrations et le commissaire du Gouvernement auprès de la C.N.I.L.

2.1. Le commissaire du Gouvernement auprès de la C.N.I.L. assiste aux délibérations de la commission. Il importe donc qu'il soit

parfaitement informé des projets des ministères afin d'être en mesure, à tout moment, d'éclairer la commission sur les orientations du Gouvernement et sur les motifs qui justifient, dans une affaire donnée, la position de tel ministère.

Le commissaire du Gouvernement doit également être en mesure, à l'occasion de l'examen d'un dossier et à tout moment, de provoquer les réunions et de demander les arbitrages nécessaires au secrétaire général du Gouvernement et, le cas échéant, au cabinet du Premier ministre.

2.2. Pour les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la C.N.I.L., il appartient au commissaire du Gouvernement :

Avant la délibération, de faire part à l'administration qui présente un dossier à la C.N.I.L. des observations que celui-ci lui suggère ;

Après la délibération, et dans l'hypothèse où la position prise par la C.N.I.L. soulèverait des difficultés pour le Gouvernement, de consulter le correspondant de la C.N.I.L., chargé de la protection de la vie privée dans les traitements informatiques en vue d'une éventuelle demande de seconde délibération, ainsi que le prévoit l'article 9 de la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Vous voudrez bien me tenir informé, ainsi que le secrétaire général du Gouvernement, des difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre des présentes instructions.

PIERRE BÉRÉGOVOY

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

### Arrêté du 9 février 1993 portant cession d'un terrain

NOR : MENT9304570A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, en date du 9 février 1993, est acceptée la cession gratuite à l'Etat (ministère de l'éducation nationale et de la culture) par le district urbain de la ville d'Arras d'un terrain cadastré section AR n° 131 pour une superficie de 4 444 mètres carrés situé rue du Temple, à Arras.

Le recteur de l'académie de Lille, ou son représentant dûment accrédité, est habilité, en mon nom et pour le compte de mon département ministériel, à assister M. le directeur des services fiscaux du Nord pour la signature de l'acte administratif à intervenir.

Sur le plan du tableau général des propriétés de l'Etat, la rubrique à considérer est Enseignement supérieur (services extérieurs).

### Arrêté du 8 mars 1993 portant classement des œuvres cinématographiques pornographiques ou d'incitation à la violence

NOR : MENK9300097A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, en date du 8 mars 1993, est portée sur la liste prévue par l'article 11 et l'article 12 de la loi n° 75-1278 du 30 décembre 1975, en tant qu'œuvre pornographique, l'œuvre de court métrage suivante :

Elle en a plein le cul (pays d'origine : France), numéro d'immatriculation 81596.

### Arrêté du 9 mars 1993 relatif au diplôme de recherche technologique

NOR : MENZ9304595A

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur modifiée, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquises, personnelles en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 92-84 du 23 janvier 1992 portant création du titre d'ingénieur-maître ;

Vu l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1992 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences, maîtres-assistants et chefs de travaux pour la désignation des membres du Conseil national des universités ;

Vu l'arrêté du 9 mars 1993 relatif à la commission pédagogique nationale chargée d'expertiser les dossiers d'habilitation des diplômes de recherche technologique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

### Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - La dénomination nationale de diplôme de recherche technologique (D.R.T.) est accordée aux diplômés de troisième cycle de l'enseignement supérieur, délivrés à l'issue des formations à l'innovation par la recherche technologique dans les secteurs industriels ou tertiaires, qui répondent aux critères fixés aux articles suivants.

Art. 2. - Peuvent avoir accès au D.R.T., les ingénieurs maîtres et les élèves ingénieurs en dernière année d'école d'ingénieurs.

Art. 3. - Le D.R.T. est délivré par les établissements habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, seuls ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur public.

L'habilitation est accordée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans le cadre d'une politique contractuelle, pour une durée qui n'excède pas quatre ans. Elle précise l'intitulé général du diplôme, sa spécialité, ainsi que le nom du responsable.

L'habilitation à délivrer ce diplôme est soumise à l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir d'un dossier présenté par l'établissement et expertisé par la commission pédagogique nationale instituée par l'arrêté du 9 mars 1993 susvisé. Ce dossier mentionne notamment les conditions dans lesquelles les prestations effectuées par les étudiants sont rémunérées par les organismes, ainsi que la liste des laboratoires et entreprises partenaires.

Art. 4. - Le D.R.T. sanctionne une formation de dix-huit mois à deux ans, acquise par la résolution d'un problème concret du secteur industriel ou du secteur tertiaire et s'appuyant sur la méthodologie de la recherche.

Art. 5. - La formation est dispensée dans un milieu scientifique et industriel ou tertiaire, et notamment dans des laboratoires de recherche technologique publics ou privés, sous la responsabilité conjointe de deux directeurs de travaux, l'un enseignant-chercheur, l'autre appartenant au secteur industriel ou tertiaire.

Elle conduit l'étudiant à analyser un problème concret, à le traduire en termes scientifiques, à faire une recherche bibliographique, à trouver une solution, à la mettre en œuvre et à la tester dans l'environnement de l'entreprise.

Ce travail débouche sur la rédaction d'un mémoire dont le sujet est choisi, en commun par les deux directeurs de travaux. Quand il s'agit d'un travail d'équipe, l'évaluation doit permettre de reconnaître la contribution propre du candidat.

La formation peut comporter en outre, en première année, des enseignements théoriques complémentaires d'une durée n'excédant pas cent heures et pouvant relever d'un autre cursus. Ces enseignements portent notamment sur la protection des inventions et l'économie de la recherche.

Art. 6. - L'inscription au D.R.T. est prononcée par le chef d'établissement sur examen du dossier du candidat et entretien avec le responsable de la formation et sur proposition du responsable de la formation, après avis du conseil de suivi et d'orientation, prévu à l'article 7.

Art. 7. - Dans chaque établissement habilité à délivrer le D.R.T., un responsable de la formation est désigné par le chef de l'établissement parmi les professeurs des universités ou assimilés.

Pour chaque D.R.T. le responsable de la formation est assisté par un conseil de suivi et d'orientation, également désigné par le chef d'établissement, et composé pour moitié d'enseignants-chercheurs impliqués dans des recherches à caractère technologique et pour moitié de professionnels de l'industrie ou du secteur tertiaire. Le conseil propose au responsable de la formation les directeurs de travaux. Il suit les travaux des étudiants dès leurs débuts.

Art. 8. - Le jury désigné par le chef de l'établissement habilité est constitué à égalité d'enseignants-chercheurs et de professionnels de l'industrie ou du secteur tertiaire. Il comporte de quatre à six membres dont au moins un professeur des universités ou assimilé extérieur à l'établissement. Le chef de l'établissement désigne le président du jury parmi les enseignants-chercheurs ou assimilés.

Le candidat au D.R.T. présente un mémoire écrit et expose les résultats de ses travaux devant le jury qui entend un rapporteur désigné par le jury en son sein.

Lorsque l'étudiant réalise dans le cadre de l'entreprise des documents internes à celle-ci, ces documents peuvent être examinés par le jury mais ne sont pas conservés par l'établissement qui délivre le diplôme.

Art. 9. - Le D.R.T. est délivré par le chef de l'établissement habilité au vu du rapport présenté par le jury.

Art. 10. - Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 30 mars 1992 susvisé sont applicables au D.R.T.

Art. 11. - Le directeur des enseignements supérieurs et le directeur de la recherche et des études doctorales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1993.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur du cabinet,  
D. LEFEBVRE

**Arrêté du 9 mars 1993 relatif à la commission pédagogique nationale chargée d'expertiser les dossiers d'habilitation des diplômes de recherche technologique**

NOR : MEN29304596A

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture,

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ;

Vu l'arrêté du 9 mars 1993 relatif au diplôme de recherche technologique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - Une commission pédagogique nationale chargée d'expertiser les dossiers d'habilitation des diplômes de recherche technologique (D.R.T.) est créée auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Elle formule, à la demande du ministre, des avis sur les questions d'intérêt général relatives à ce diplôme et notamment sur :

Les orientations et l'organisation des études conduisant à la délivrance du D.R.T., en particulier l'existence de laboratoires ayant une compétence reconnue nationalement sur un ensemble de thèmes assurant la pluridisciplinarité nécessaire ;

La composition des conseils de suivi et d'orientation ;

Les relations entre les établissements habilités à délivrer le D.R.T. et les entreprises concernées ;

Les conditions dans lesquelles les étudiants peuvent recevoir une rémunération.

La commission pédagogique nationale peut, pour l'exercice de ses missions, entendre toute personne dont le concours est jugé utile à ses travaux.

Art. 2. - La commission pédagogique nationale comprend dix-huit membres :

Trois représentants des universités, dont un représentant d'un institut universitaire professionnalisé ;

Trois représentants des écoles d'ingénieurs, dont un membre de la commission des titres d'ingénieurs ;

Trois représentants des entreprises ;

Trois représentants des enseignants-chercheurs, désignés sur proposition des organisations les plus représentatives ;

Trois représentants des étudiants, désignés sur proposition des organisations les plus représentatives ;

Trois membres désignés pour leur activité de recherche en entreprise ou dans un centre technique industriel.

La moitié au moins des membres de la commission sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs.

Art. 3. - A l'exception des étudiants, les membres de la commission sont nommés pour une période de quatre années, non immédiatement renouvelable, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur qui désigne le président de la commission parmi les membres de celle-ci. La durée du mandat des représentants des étudiants est de deux ans.

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction de la recherche et des études doctorales.

Art. 4. - Le directeur des enseignements supérieurs et le directeur de la recherche et des études doctorales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1993.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur du cabinet,  
D. LEFEBVRE

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES**

**Décret n° 93-346 du 10 mars 1993 complétant le décret n° 84-38 du 18 janvier 1984 fixant la liste des établissements publics de l'Etat à caractère administratif prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984**

NOR : PRMG9370134D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, du ministre de l'industrie et du commerce extérieur et du ministre du budget,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-38 du 18 janvier 1984 modifié fixant la liste des établissements publics de l'Etat à caractère administratif prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 relatif à l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 23 septembre 1992 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. - La liste des établissements publics de l'Etat à caractère administratif figurant en annexe du décret du 18 janvier 1984 susvisé pour lesquels il est dérogé à la règle selon laquelle les emplois permanents de ces établissements sont occupés par des fonctionnaires est complétée comme suit :

« Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux : emplois scientifiques, techniques et administratifs de recherche. »

Art. 2. - Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, le ministre de l'industrie et du commerce extérieur et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1993.

PIERRE BÉRÉGOVOY

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique  
et des réformes administratives,

MICHEL DELEBARRE

Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur,

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Le ministre du budget,  
MARTIN MALVY

**DIVERS**

**Les rapports bleus de la DRED**

***(Ancienne structure du  
Ministère)***

## Les rapports bleus de la D.R.E.D.

Depuis 1990, la direction de la recherche et des études doctorales édite à l'Imprimerie nationale des *rapports bleus*, qui font le point sur les diverses actions entreprises, dans un esprit de transparence des résultats de l'évaluation nationale, qui est l'un des éléments fondamentaux de la politique qu'elle a reçu mission de conduire.

Les rapports suivants sont parus :

- n° 1 - Contrats de développement de la recherche et des études doctorales, campagne 1990 (novembre 1990).
- n° 2 - Diplômes d'études approfondies, campagne 1990 (novembre 1990), *épuisé*.
- n° 3 - Primes d'encadrement doctoral et de recherche, campagne 1990 (janvier 1991).
- n° 4 - Observatoire des thèses-I (avril 1991).
- n° 5 - Le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur (juin 1991).
- n° 6 - Diplômes d'études approfondies, campagne 1991 (octobre 1991).
- n° 7 - Contrats de développement de la recherche et des études doctorales, campagne 1991 (novembre 1991).
- n° 8 - Primes d'encadrement doctoral et de recherche, campagne 1991 (juillet 1992).
- n° 9 - Eléments d'évaluation de la formation doctorale et de la recherche universitaire (juillet 1992).
- n° 10 - Annuaire des équipes de recherche et des écoles doctorales reconnues par la DRED. Volume I - Province (octobre 1992).
- n° 11 - Diplômes d'études approfondies, campagne 1992 et Rapport de l'observatoire des thèses - II (novembre 1992)

Ces rapports peuvent vous être envoyés gratuitement, en envoyant le bon ci-dessous à :

D.R.E.D.  
Rapports bleus  
Ministère de l'éducation nationale et de la culture  
61, rue Dutot  
75015 - PARIS



### Rapports désirés

- Diplômes d'études approfondies  
Campagne 1991   
Campagne 1992
- Primes d'encadrement doctoral  
et de recherche  
Campagne 1990   
Campagne 1991
- Contrats de développement de la  
recherche et des études doctorales  
Campagne 1990   
Campagne 1991
- Le monitorat à l'initiation à  
l'enseignement supérieur
- Observatoire des thèses I   
II
- Eléments d'évaluation de la formation  
doctorale et de la recherche universitaire
- Annuaire des équipes de recherche  
et des écoles doctorales reconnues  
par la DRED. Volume I - Province

### Adresse pour l'expédition

(merci de remplir soigneusement, ce document sera utilisé pour l'envoi des rapports demandés).

M. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





**SOMMAIRE DES BULLETINS DÉJÀ PUBLIÉS**  
**et composant les archives de SPÉCIF**

**NUMÉROS PRÉCÉDENTS :** du **numéro 1 (Février 1986)** au **numéro 24 (Octobre 1993)**

**NUMÉRO 25** **Novembre 1993**

- Panorama de l'Informatique dans les 1er cycles scientifiques :
  - Programme pédagogique National des DUT Informatique
  - Les départements Informatique des IUT
  - Enseigner ADA dans les IUT
  - L'Enseignement de l'Informatique en DEUG à l'Université Paris-6
  - L'Informatique dans les classes préparatoires
- Bilan de l'enquête sur les postes PRAS-PAST
- Les enseignants du Supérieur, d'après un rapport du CNE
- Recrutements en 1993 dans la 27ème section
- Session d'Automne 1993 de la section 07 du CNRS
- Journées SPECIF de GRENOBLE sur les réseaux pour l'enseignement et la recherche
- L'accès aux services RESEAU
- A.G. de SPECIF du 9 décembre 1993 :
  - Convocation à l'A.G.
  - Présentation des candidats au C.A.
- Compte rendu de la réunion du CA du 10 juin 1993
- Tribune libre
- Nouveaux textes officiels
- Livres proposés à SPECIF
- Divers
- SPECIF depuis le début

**NUMÉRO SPÉCIAL 26** **Avril 1994**

- La Recherche en Informatique - Aspects Structurels et bilans.

**NUMÉRO 27** **Avril 1994**

- Le mot du Président
- Réponse de SPECIF à la consultation nationale
- Compte rendu de la rencontre entre SPECIF et S. RIGO
- Liste des membres du GE n° 4
- Sur le rapport VEILLON
- Sur la politique du SPI
- Analyse de la campagne de recrutement 1993
- Assemblée des Responsables de Départements informatiques (ARDI)
- Collection Sciences de l'Ingénieur (CNRS/EYROLLES)
- Journées Jeunes Chercheurs
- Un exercice de calcul
- Compte rendu des Journées SPECIF de GRENOBLE sur les réseaux dans l'Enseignement et la Recherche
- Compte rendu de l'A.G. de SPECIF (9 décembre 1993)
- Compte rendu du CA du 4 novembre 1993
- Compte rendu du CA du 10 décembre 1993
- Compte rendu sur EUROLAN 1993~~97~~ -
- Rubrique LIVRES
- Divers

COTISATION A SPECIF 1994

L'Assemblée Générale de l'Association a décidé de porter le montant de la cotisation SPECIF à 150 F pour l'année 1994.

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement à la responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Pantxika DAGORRET  
IUT des pays de l'Adour  
3, avenue Jean Darrigrand  
64115 BAYONNE cedex

Merci d'indiquer votre nom dans votre courrier, ou de retourner la fiche ci-dessous dûment remplie en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.

NOM : ..... Prénom : .....

Fonction (Enseignant, Chercheur, ...) : .....

Libellé de l'établissement de rattachement : .....

Libellé du laboratoire : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Adresse électronique : .....

*Adresse professionnelle :*

AD1 (Organisme) : .....

AD2 (Unité ou Dépt.) : .....

AD3 (Bât., rue, BP) : .....

AD4 (Code postal et ville) : .....

Entourer la zone de rattachement : AIX, AIX IUT, AMIENS, ANGERS, ANTILLES, BAYONNE, BELFORT, BESANCON, BORDEAUX1, BORDEAUX IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, DIJON, ENSERB, EVRY, GRENOBLE, LA ROCHELLE, LANNION, LE HAVRE, LE MANS, LILLE, LIMOGES, LYON1, LYON3, LYON ECL, LYON ENS, LYON INSA, LYON IUT, MARSEILLE1, MARSEILLE2, METZ, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE IUT, NOUMEA, ORLEANS, ORSAY SUD, PARIS1, PARIS5, PARIS5 EHEI, PARIS5 IUT, PARIS5 SORBONNE, PARIS6, PARIS7, PARIS8, PARIS9, PARIS10, PARIS11, PARIS12, PARIS13, PARIS CNAM, PARIS ENS, PARIS ENS CACHAN, PARIS ENSIA, PARIS ENST, PARIS INAPG, PARIS IIE, PARIS INRIA, PARIS SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES1, RENNES INSA, RODEZ, ROUEN INSA, SAINT-ETIENNE, SOPHIA INRIA, STRASBOURG, TOULON, TOULOUSE1, TOULOUSE3, TOULOUSE IUT, TOULOUSE INPT, TOURS, VALENCIENNES, VANNES. Autre : .....